



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 18 septembre 2025

Publié le 30/09/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 septembre 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 6, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 7), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 2), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 19), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 19), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 2), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 2), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 2), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 2), M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

M. Abdel GHEZALI

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, Mme Annaïck CHAUVET à Mme Claudine CAULET, Mme Lorine GAGLIOLO à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 19), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 41), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 20), Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 40 incluse) et à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 41), Mme Marie ZEHAF à Mme Frédérique BAEHR

OBJET : 1 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 juin 2025

Délibération n° 008017

Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 juin 2025

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Maire :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M. Abdel GHEZALI comme secrétaire de séance et approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 juin 2025.

La liste des délibérations examinées en séance de Conseil Municipal et les procès-verbaux y afférant peuvent être consultés sur le site de la Ville de Besançon (besancon.fr : rubrique La Ville / Conseil Municipal / Délibérations). De même, les délibérations visées par la Préfecture y figurent également.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



Abdel GHEZALI
Adjoint



Anne VIGNOT

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 JUIN 2025**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 19 juin 2025 à 17h00, à l'Hôtel de Ville de Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire de Besançon.

Étaient présents : Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n° 4), M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Benoît CYPRIANI (à compter de la question n° 4), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 11 et à compter de la question n° 13 incluse), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 4), Mme Valérie HALLER (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 12), Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse)

Secrétaire : Mme Pascale BILLEREY

Absents : M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Frédérique BAEHR, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 69), Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 69), M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n° 69), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 12), Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 69), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 69), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 69), Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote : Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Frédérique BAEHR à Mme Pascale BILLEREY, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Julie CHETTOUH à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse et à compter de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Benoît CYPRIANI à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Sébastien COUDRY (pour la question n° 12), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Aurélien LAROPPE à M. François BOUSSO, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Gilles SPICHER, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse) et à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 16), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 16), Mme Marie ZEHAF à M. André TERZO

CONSEIL MUNICIPAL

Mme LA MAIRE : Nous allons pouvoir commencer. D'abord, j'ai beaucoup de pouvoirs — c'est une image. Je vais commencer par cette liste.

1 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 mai 2025

Mme LA MAIRE : Je vous propose aussi, pour ce rapport n° 1, de donner le rôle de secrétaire de séance à Pascale BILLEREY si elle en est d'accord, et d'approuver, si vous en êtes d'accord et s'il n'y a pas de commentaire, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 mai. Y a-t-il des commentaires ? S'il n'y en a pas, je propose de soumettre au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Pascale BILLEREY comme secrétaire de séance et approuve le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 mai 2025.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2 - Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises

Mme LA MAIRE : Ce rapport consiste à prendre acte. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je propose de considérer que tout le monde a bien pris acte. Merci.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

3 - Désignation de représentants dans diverses structures

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions ? Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci, Madame la Maire. Nous avons été très surpris de ce rapport à huit mois de la fin de votre mandat, de voir Nicolas BODIN, en charge de l'économie sur Grand Besançon Métropole, se faire « sortir » — je ne sais pas si c'est le terme — ou se faire remplacer par vos soins sur la SPL (Société Publique Locale) Territoire 25. Cela nous a questionnés. C'est pour cela aussi que nous aimerions avoir des précisions par rapport à cela. Je ne sais pas si cela a un rapport avec les tensions qui sont les vôtres aujourd'hui, que l'on peut lire dans la presse, mais nous aimerions avoir des explications, parce que vous vous doutez bien que lorsqu'on le voit de cette manière, à huit mois de la fin de votre mandat, cela nous surprend. Nous aimerions donc avoir des explications sur le sujet.

M. BODIN : C'est un faux débat. Il n'y a aucun problème sur ce sujet. Simplement, la loi a évolué et concernant les EPL (Entreprises Publiques Locales), il y a des interprétations différentes entre la Fédération des EPL et les collectivités locales. Nous avons donc fait trancher cela par des avocats. Finalement, c'est simplement une interversion, mais nous serons tous les deux membres de la SPL Territoire 25. Cela ne change strictement rien. Il ne faut pas voir de faux débats là où c'est simplement une précaution juridique que nous nous devons de prendre. Cela n'a rien à voir avec les élections, je vous rassure.

Mme LA MAIRE : Cela n'a rien à voir et ce n'est pas maintenant que nous pratiquerions ce genre d'actions. D'ailleurs, ce serait fort maladroit de notre part. Je vous propose maintenant de soumettre au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve :

- la désignation de Mme Anne VIGNOT en qualité de titulaire pour représenter la Ville de Besançon au sein de la SPL Territoire 25,
- la désignation de Mme Elise AEBISCHER en qualité de titulaire pour représenter la Ville de Besançon au sein du Centre de Gestion du Doubs (CDG25).

4 - Intercommunalité : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA MAIRE : Il s'agit de prendre acte des débats sur le Plan Local d'Urbanisme. Monsieur LAROPPE étant absent, je vous propose une présentation par Anthony POULIN.

M. POULIN : Mesdames, messieurs, chers collègues, bonsoir. En effet, Aurélien LAROPPE est retenu. Il me revient donc de vous présenter ce rapport. « Demain est moins à découvrir qu'à inventer ». C'est par cette citation du philosophe Gaston BERGER que je souhaitais ouvrir cette séquence du Conseil Municipal où nous avons à examiner les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durables du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Grand Besançon. Je reviendrai tout à l'heure sur l'importance et l'articulation entre ces documents, mais à ce stade, retenons que nous avons à débattre en réalité de l'avenir de l'aménagement du territoire, donc de l'avenir de ses habitants. Où habiter ? Où travailler ? Où s'instruire ? Comment se déplacer d'un lieu à un autre ou garantir un environnement sain pour les personnes plus vulnérables ? Comment vivre dans un territoire où les étés sont toujours plus chauds et où les risques s'accroissent ? Comment faire de nos vulnérabilités un atout pour l'avenir ? C'est une somme de questions en partie tranchées dans les différentes orientations de ce document.

Nous avons déjà eu ce débat en grande partie il y a deux ans, lors de la séance du Conseil Municipal, puisque nous avons déjà à examiner, comme vous le voyez sur ce calendrier, une première version de ce PADD. Lors de cette séance, mon collègue avait largement présenté ces éléments et nous en avons déjà largement débattu. Aujourd'hui, nous sommes amenés à légèrement modifier ces orientations, notamment pour plus de sécurisation du document et une meilleure cohérence avec les orientations des autres grands documents que nous avons pris depuis, notamment le Programme Local de l'Habitat (PLH), le Plan des Mobilités (PDM), le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ou encore le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) en cours de discussion. Le PADD est le projet politique du PLUi et c'est de cela que nous devons parler aujourd'hui. Il s'articule entre le diagnostic, l'état du territoire et les parties plus réglementaires qui vont suivre, c'est-à-dire en tant que tel les règlements zone par zone.

Le PLUi est bien plus qu'un simple outil réglementaire. C'est un document qui façonne notre quotidien et notre avenir, du plus petit détail, comme la hauteur d'une clôture, jusqu'aux grands projets structurants à l'image des logements du quartier Vauban. Il s'impose à toutes les échelles. Il fixe les orientations du développement économique, du développement commercial, du logement, de la gestion des déchets, des transports, du tourisme, de l'eau et de l'assainissement, tout en intégrant la protection de l'environnement et la gestion des risques, notamment le risque du karst ou des inondations, risque particulièrement prégnant sur notre territoire. Cette transversalité fait du PLUi l'instrument central de la cohésion territoriale, garantissant à la fois la cohérence et le respect des spécificités locales de chacune de nos 68 communes à l'échelle du Grand Besançon.

Depuis la reprise de la compétence en 2017, le travail mené au Grand Besançon mêle concertations et diagnostics. Il a mobilisé de nombreuses heures d'élus, de nombreux habitants avec des réunions publiques et un certain nombre de supports pour toucher le plus grand nombre. Ce processus participatif vise à faire du PLUi le reflet des aspirations de toutes et tous. C'est dans ce cadre que s'inscrit le débat de ce soir, comme dans toutes les communes de la Communauté Urbaine. Sept d'entre elles ont déjà débattu sur ce sujet et les autres vont suivre, l'objectif étant que le PLUi soit arrêté en Conseil Communautaire du 11 décembre prochain pour une approbation définitive projetée en 2027.

Trois ambitions structurent ce document :

- une métropole attractive et dynamique ;
- une métropole vertueuse et solidaire ;
- une métropole au cadre de vie sain.

Vous voyez que derrière ces différentes grandes ambitions se déclinent 17 orientations qui épousent l'ensemble des dimensions et des fonctionnalités de notre territoire. Sans entrer dans le détail, nous pouvons indiquer que Besançon, en tant que ville-centre, joue pleinement son rôle de moteur au niveau régional et local, et ses fonctions sont confortées au sein de GBM et au-delà, dans le document qui nous est amené à examiner aujourd'hui. L'objectif est clair : construire un territoire qui conjugue activités économiques, accès au logement, qualité de vie et préservation de l'environnement. Un modèle d'équilibre entre développement et sobriété foncière. Sur le plan économique, nous affirmons notre rôle moteur dans la région, soutien à l'Université et à ses filières d'excellence, au CHU (Centre Hospitalier Universitaire) également reconnu bien au-delà de nos frontières, à la zone des Hauts de Chazal qui développe là aussi une expertise économique dans des domaines de pointe, à la filière des microtechniques. Nous serons au rendez-vous grâce à ce PADD à venir.

Nous voulons également renforcer le cœur de ville de Besançon comme un pôle commercial, tout en veillant à ce que le développement des zones commerciales se fasse sans consommer de nouveaux espaces naturels ou agricoles. L'extension ne sera possible qu'en densifiant ou qu'en réhabilitant les espaces existants. Sur le plan du logement, nous nous engageons à créer 1 800 logements adaptés à la diversité de nos communes, du village rural de Champoux à notre centre-ville de Besançon. Nous voulons offrir une gamme de logements accessibles à tous, du locatif social à l'accession à la propriété, en pensant aussi et particulièrement, dans les périodes qui arrivent, à l'accompagnement du vieillissement de la population. D'ici 2030, 40 % de nos habitants auront plus de 65 ans. Nos quartiers et nos services devront être pensés pour tous les âges et tous les parcours de vie. Les chiffres présentés par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) lors du dernier Conseil Municipal doivent nous mobiliser pour faire de notre ville un territoire agréable et facile à vivre pour les habitants de 0 à 99 ans, même au-delà. Bref, l'enjeu est celui de la qualité de vie à tous les âges. Sur le plan de l'aménagement, nous faisons le choix de la densification et de la rénovation : priorité à la réhabilitation, à la revitalisation des centres-bourgs et à la limitation de l'étalement urbain. Les nouveaux projets devront s'inscrire dans la trame urbaine existante, et toute extension sera encadrée et compensée sur le plan environnemental.

Face à l'urgence climatique, notre PLUi s'inscrit dans la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Nous devons réduire de 50 % la consommation d'espace agricole naturel et forestier. Cela implique de privilégier la ville sur la ville, de reconquérir les friches, de désimperméabiliser les sols, de végétaliser les espaces publics et privés et de protéger la trame verte et bleue. Nous voulons faire du Grand Besançon une métropole verte et résiliente en développant massivement les énergies renouvelables, le photovoltaïque sur les toitures, les projets hydro-électriques ou encore des réflexions sur d'autres modes de production, la gestion exemplaire de la ressource en eau, la récupération, la limitation de l'imperméabilisation, l'adaptation aussi des permis de construire pour encourager la performance énergétique. Bref, un territoire où nous pouvons toutes et tous avoir accès au frais l'été et où l'on permet de baisser les factures d'énergie l'hiver.

Nous souhaitons aussi repenser nos mobilités par le développement des transports en commun, l'extension des liaisons cyclables, l'apaisement de l'espace public et l'adaptation du stationnement pour limiter l'emprise au sol. La logistique urbaine sera optimisée, notamment en favorisant les modes doux pour les livraisons du dernier kilomètre. Notre projet d'aménagement et de développement durables, c'est aussi la valorisation de nos atouts (patrimoine UNESCO, sites naturels, écotourisme, projets structurants comme le site Saint-Jacques-Arsenal). Nous voulons des espaces publics vivants, des centres-bourgs attractifs et des quartiers où il fait bon vivre. L'innovation urbaine guidera nos choix (nouvelles formes d'habitat, voirie et parking moins consommateurs d'espace, mixité fonctionnelle et sociale). J'en profite d'ailleurs pour indiquer qu'à l'heure où nos recettes reposent encore largement sur l'urbanisation, l'enjeu est de repenser les mécanismes d'incitation au niveau national, peut-être en indexant les dotations sur la préservation des surfaces naturelles. Ce sont également des propositions, des pistes de réflexion que nous pouvons porter collectivement. Ce débat ne dépend pas que de nous, mais face au recul écologique en cours, nous préférons ici la créativité et l'innovation, et nous sommes porteurs de solutions au niveau local.

Vous l'aurez compris, ce Plan d'Aménagement et de Développement Durables, qui est le fondement même de notre futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal, n'est pas qu'un simple document technique. C'est le socle du projet de territoire partagé qui protège nos paysages, valorise nos ressources et prépare l'avenir de nos enfants. C'est une vision qui nous projette bien au-delà du bout

de ce mandat. C'est une invitation à inventer ensemble une nouvelle manière de grandir, plus sobre, plus solidaire, plus audacieuse. Je vous invite à porter cette vision, à en débattre, à l'enrichir, parce qu'ensemble, nous pouvons faire de notre ville un des moteurs du Grand Besançon, un territoire d'équilibre, d'innovation et de fierté pour aujourd'hui et pour demain.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour cette présentation. Je vous propose bien sûr — nous le savons, c'est important — d'avoir cet échange sur ces orientations justement. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci, Madame la Maire. C'est vrai que l'on n'entend pas très bien quand vous prenez la parole. Cela résonne beaucoup. Je suis désolé, ce n'est pas de votre fait. Mais par rapport à ce que vous venez d'évoquer sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables issu du PLUi, j'ai plusieurs éléments sur lesquels je voudrais m'arrêter un instant. En effet, cela nous a déjà été présenté en 2023 et je pense qu'il aurait été intéressant, pour la lecture de ce rapport ce soir, que l'on voie les évolutions qui ont été apportées, ce que l'on ne voit pas forcément dans ce rapport, c'est-à-dire qu'il faudrait comparer le document de 2023 avec celui de 2025, ce qui aurait rendu la lecture plus facile.

Plusieurs éléments me viennent en tête aujourd'hui. En fin de compte, ce PADD est très consensuel normalement, puisqu'on retrouve ces éléments dans l'ensemble des agglomérations de France avec la quasi-totalité des 52 objectifs présentés dans ce document. À mon avis, il y a des éléments qui ne sont pas abordés. Vous avez notamment le développement des industries qui n'est pas assez souligné à mon sens, parce qu'aujourd'hui, c'est aussi un élément attractif de notre territoire et il reflète peut-être votre inaction, ce que vous avez peut-être fait sciemment, en matière de développement économique que l'on a pu déjà évoquer au sein de Grand Besançon Métropole. De plus, je peux le dire très librement, parce que bon nombre de maires de la périphérie se sont même fâchés par rapport à cela, notamment lorsque l'on a eu le débat sur les zones d'activités économiques.

C'est vrai que là où tous les partis politiques quels qu'ils soient aujourd'hui en France déplorent la désindustrialisation de notre pays, on ne voit pas, à l'appui de nos spécificités territoriales ici, des opérations avec des acquis aujourd'hui positionnés, notamment sur Lafayette ou sur Témis, qui pourraient être bien sûr présents dans ce PADD pour pouvoir le matérialiser davantage. D'ailleurs, on en débattu dernièrement au sein de Grand Besançon Métropole concernant les Portes de Vesoul sur une zone d'activités initiée en 2013 ou 2014, je crois, je ne sais plus exactement. Cela fait quasiment 15 ans. Je crois que les premiers éléments vont apparaître dans les années 2028. En gros, cela veut dire 15 ans pour voir une zone d'activités sortir alors que l'on devrait s'inscrire dans la continuité de Témis et que cela pourrait être un Témis 2, Témis 3 ou 4. Je trouve qu'on ne le voit pas dans le PADD, parce que cela fait partie aussi du projet d'aménagement de notre territoire.

Un autre élément me paraît intéressant et j'aimerais que vous apportiez des éléments plus précis, parce qu'on ne vous entend jamais sur ce sujet. J'en suis ravi et je constate avec satisfaction que dans l'objectif n° 9, vous parlez de l'amélioration des interconnexions et de la RN57. Très bien. De toute manière, vous n'avez pas eu trop le choix par rapport à cela, puisque le vote positif est revenu à deux reprises au sein de Grand Besançon Métropole. Il se doit donc d'être présent dans ce projet d'aménagement de notre territoire. J'aimerais savoir où nous en sommes aujourd'hui. En effet, nous vous avons demandé à plusieurs reprises, que ce soit Laurent CROIZIER ou moi-même, que vous portiez ce projet au plus haut sommet de l'État. Nous voudrions donc savoir où vous en êtes aujourd'hui dans le développement de la RN57, parce que nous avons besoin de vous entendre très précisément par rapport à cela.

Deux derniers points dans votre présentation, Monsieur POULAIN, en ce qui concerne l'adaptation des permis de construire. C'est là où il y a une problématique. Lorsque nous échangeons avec les architectes sur le territoire bisontin, ils ont de plus en plus de mal aujourd'hui à travailler avec la Ville de Besançon, le cadre prescriptif, trop contraignant déposé en direction des architectes faisant s'éloigner les architectes de notre territoire. En dernier point, puisque vous l'avez mis en avant, en ce qui concerne le développement des pistes cyclables, vous savez ce que nous en pensons. Ce n'est pas la piste cyclable en tant que telle, mais la façon dont vous les imposez sur l'aménagement du territoire pour répondre à un objectif de développement durable. Vous savez très bien que nous n'aurions pas procédé de la même manière que vous. Sur ces pistes cyclables, malheureusement, comme on le voit encore très fortement aujourd'hui, on vient opposer les différents usagers de la

route, ce que nous déplorons. Avec l'implantation de vos pistes cyclables sur le territoire bisontin, vous avez fait en sorte que la Ville se referme sur elle-même, ce que nous pouvons déplorer dans le développement de l'aménagement de nos territoires.

Mme LA MAIRE : Je vais aller très clairement et très rapidement sur un dossier au moins, sur la RN57. Je suis même surprise que là où vous êtes dans vos postes au Conseil Départemental, vous puissiez poser la question. Je suis vraiment choquée, car cela voudrait dire qu'au Département, il n'y aurait aucun suivi de ce dossier. Je vais donc redire quelque chose. Dans le cadre des discussions qui ont eu lieu pour savoir qui accompagnerait cet investissement sur la RN57, je souligne une chose. Il y a eu délibération de la part de la Région, de la part du Grand Besançon, de la part de l'État et de la part du Département pour accompagner les investissements qui étaient projetés. Je vais le dire très tranquillement. Sur 100 % du coût de la RN57, l'État s'engage à hauteur de 50 %, la Région à hauteur de 25 % et Grand Besançon... *S'adressant à Monsieur FAGAUT.* Est-ce que cela vous amuse ? Si, si, cela vous amuse. Mais c'est bien. On va s'amuser toute la soirée. On va donc commencer comme cela. Le Grand Besançon s'engage à hauteur de 12,5 % et nous attendions évidemment que le Département s'engage à hauteur de 12,5 %, ce qui n'a pas été fait, puisqu'il s'est engagé sur une somme en valeur absolue et non en valeur relative, en pourcentage. Je le dis, parce qu'il faut remettre les choses à leur place. Je veux bien que l'on me donne des leçons sur l'engagement, sur la priorisation, sur l'importance du projet, sur la force politique dans laquelle nous sommes, « et on y va. On y va tous ». J'espère bien que vous serez à la hauteur de tout ce que vous êtes en train de nous dire en général.

Deuxièmement, il avait été décidé qu'il était important que ce dossier démarre en deux phases. La première devait aller de Beure jusqu'à Micropolis, et la deuxième phase de Micropolis à la Tour de l'Amitié. Figurez-vous que le Préfet de Région est venu me voir à ce moment-là. Il est venu nous voir — et le Département était présent — pour nous expliquer qu'il était dans leurs priorités de commencer par l'approche de la rivière avec tout ce que cela concerne, les terres agricoles, plutôt que de commencer sur la Tour de l'Amitié, entre la Tour de l'Amitié et Micropolis, comme d'ailleurs nous l'avions aussi suggéré, je le dis. En effet, ce tronçon nous amène, dans son traitement, des questions importantes concernant les échanges en matière justement de pistes cyclables, de voies dédiées aux bus, concernant la sécurisation du branchement entre la RN57 et la route de Dole, etc., mais aussi et surtout le traitement en priorité de ce qui concernait l'environnement de Micropolis. Nous rétablissons donc les choses. Un, l'engagement, nous y sommes, mais pas toujours tous de la même façon. Deux, sur la question de l'inversion des phases tout simplement parce qu'il était urgent de considérer que c'était sur les zones les plus artificialisées qu'il était important de prioriser l'action pour régler un certain nombre de questions qui étaient toutes importantes pour nous, dont les mobilités. C'est le deuxième point.

En troisième point, et vous m'avez tous entendu le dire très fortement et très clairement, ce qui a provoqué des réunions en Préfecture de façon assez régulière, c'est qu'avant d'envisager de commencer les travaux, il nous faut une réponse sur deux points. Comment allons-nous envisager l'avenir du stationnement autour d'un palais des congrès qui, bien sûr, et nous l'espérons, continuera à se développer et nécessite autre chose que les 240 (ou je ne sais plus combien) places qui avaient été envisagées en 2014 ? Nous sommes bien d'accord, en 2014, les élus réunis n'envisagent pas d'imposer plus de 240 à 280 places. Imaginez la dynamique que représente un palais des congrès avec 280 places. J'ai demandé qu'un travail se fasse pour envisager que nous soyons honnêtes et clairs sur le besoin de stationnement sur et autour de Micropolis. Le travail est en train de se faire avec l'État au plus haut sommet, Monsieur FAGAUT.

J'ai demandé aussi d'avoir une assurance sur le Plan des Mobilités qu'il y aura pendant les travaux pour faire en sorte que nous ne soyons pas, pendant pratiquement 10 ans, avec un blocage de l'ensemble de la circulation sur un des verrous de notre territoire, puisque la RN57 à cet endroit, quand elle rejoint aussi la RN83 et la traversée du Doubs, compose une forme de verrou qu'il est absolument obligatoire d'anticiper. Nous devons donc regarder comment répondre à ces questions de flux. J'en profite d'ailleurs pour dire que nous attendons tous, parce que je sais combien, au plus haut sommet, Monsieur BASTILLE travaille pour que nous puissions un jour avoir un arrêté qui obligera les camions en transit à passer sur l'autoroute et pas sur la RN83 et la RN57. Nous savons déjà que c'est un impact extrêmement violent pour notre territoire sur la vie des habitants et nous savons aussi que c'est pour nous une façon d'enlever une part de saturation sur ce secteur, ce qui est important, parce que si nous réglons ce problème de circulation sur l'autoroute, nous aurons aussi à regarder sur

les axes qui shuntent sur le Plateau. En effet, nous avons toute une circulation en transit qui shunte sur le Plateau.

Rassurez-vous, et d'ailleurs, j'y vais avec Monsieur GUYEN, le Vice-Président aux infrastructures du Grand Besançon, nous avons des réunions très précises et très régulières pour répondre à ces questions. Je le dis, parce que nous le faisons bien sûr avec l'ensemble des acteurs dans le département et avec Micropolis, parce qu'encore une fois, nous n'imaginons pas remettre en cause la qualité et le modèle économique d'un site comme Micropolis. Je pense que je vous ai sans doute fortement rassurés sur le travail qui est fait. Sur les autres points, je propose de continuer à donner la parole et nous ferons la synthèse des questions posées. Je donne la parole à Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci, Madame la Maire. Je vous remercie de ces précisions que je n'avais pas encore entendues, mais dont il m'avait été fait l'écho. Je peux vous dire que je suis à la fois surpris et ravi, mais pas dupe de votre nouveau souci pour les automobilistes qui stationnent autour du Palais des Congrès à Micropolis. Je me souviens qu'il y a deux ans, vous aviez envoyé la Police Municipale pour mettre des PV à ceux qui stationnaient pendant la Foire comtoise. À ce moment-là, vous aviez assez peu de souci pour ces automobilistes, mais les choses peuvent changer. Nous sommes donc peu dupes, parce que nous comprenons que toutes les interrogations que vous avez posées ne sont qu'une manœuvre pour, une fois de plus, ralentir ce projet et elles sont une nouvelle tentative pour essayer de le faire capoter. Mais je vous le dis, vous n'y arriverez pas, car la majorité des élus de Grand Besançon Métropole sont favorables à ce projet et personne n'est dupe de vos manœuvres.

Concernant le stationnement, je vous fais une proposition, qui, je le sais, a déjà été posée sur la table. Je pense qu'il est important d'envisager de nouveaux parkings à la place de l'aire de stationnement des gens du voyage en face de la Malcombe. Je pense que le terrain n'est pas propice à l'installation des gens du voyage et qu'il serait particulièrement approprié pour créer de nouveaux stationnements sur le secteur. Mais soyez-en sûre, vous êtes très observée dans vos déclarations par les parlementaires, par les élus de Grand Besançon Métropole et par un certain nombre d'élus municipaux à Besançon.

Mme LA MAIRE : Nous allons être très clairs. Je le dis. Merci de relayer finalement les propos qui sont tenus dans ces réunions en Préfecture, concernant un travail consistant à regarder à quel endroit nous pourrions envisager du stationnement. Monsieur CROIZIER, merci de démontrer qu'il y a un problème de stationnement autour de Micropolis, parce que, je le dis quand je réponds aux sollicitations des gens qui habitent autour de Micropolis ou des gens qui vont à Micropolis, Monsieur le Parlementaire, puisque vous parlez du parlementaire qui regarde attentivement ce que je suis en train de faire, trouvez-vous normal, au moment où il y a des afflux importants autour d'une foire comme la Foire comtoise, que tout le monde soit obligé de circuler sur la route, que l'on soit à pied, en poussette, ou en fauteuil roulant, parce qu'il y a des voitures sur les trottoirs ? Êtes-vous aujourd'hui en train de me dire que vous adhérez à ce principe ? C'est une question. J'espère que j'en aurai la réponse. Je vous le dis, il y a effectivement un certain nombre d'interventions depuis des années, depuis bien longtemps, pas seulement depuis que nous sommes ici, dans cette municipalité. Certes, il y a du stationnement illicite, mais on ne doit pas mettre en danger les personnes. Vous illustrez le fait que lorsqu'il y a plus de 1 000 voitures autour de Micropolis... Imaginez bien comment nous allons gérer cela lorsqu'il n'y aura plus aucun espace disponible. Je vous invite à regarder les cartographies aujourd'hui proposées par l'État pour montrer que ce n'est juste pas possible.

Ensuite, dupe de quoi ? Dupe du fait que je suis en train de vous dire qu'en 2014, les élus n'ont pas su anticiper un aménagement aussi important ? Démontrez-moi qu'avec 280 stationnements, on pouvait répondre à la survie de Micropolis. Démontrez-le-moi ! Par ailleurs, vous avez sans doute la chance d'être directement au courant des discussions que nous avons en réunion en Préfecture en ayant entendu dire que nous avons regardé tous les espaces et la question du stationnement. Comme vous le dites, alors que des familles vivent de façon sédentaire sur ce secteur, qui aujourd'hui, pour les gens du voyage nous interroge, il pourrait constituer, si l'on regarde, du point de vue de Micropolis, une forme de réponse. Mais de là à dire que les gens du voyage ne sont pas au bon endroit, je crois que c'est une terminologie que l'on dit toujours, et je m'offusquerai toujours vis-à-vis des parlementaires qui se permettent de dire que les gens du voyage ne seraient pas au bon endroit alors qu'ils sont le long du tram, à proximité de la ville de Besançon, à proximité de l'école dédiée justement à l'accueil des enfants des gens du voyage, qu'ils sont depuis plus de 20 ans dans ce secteur et qu'ils

souhaitaient que nous réaménagions effectivement ce site pour qu'il soit mieux adapté en particulier aux questions de températures auxquelles ils sont soumis.

Oui, Monsieur CROIZIER, j'ai eu la dignité de ne pas, pour l'instant, en parler en public, parce que je ne concevrais pas d'envisager de dire qu'il suffirait de mettre ailleurs les gens du voyage sans avoir aucune possibilité de les installer dans un endroit digne de l'accueil qu'ils méritent. Je le dis, je le répète. Ce que je viens d'entendre ce soir est même pour moi assez scandaleux !

Je vous propose de donner la parole à Christophe LIME.

M. LIME : C'est étonnant comme à chaque fois que l'on dit quelque chose ou que Madame la Maire dit quelque chose... La dernière fois, c'était sur la sécurité. On avait un débat sur la sécurité et on disait que l'on était des bisounours et qu'on avait pris en compte au dernier moment. Mais lorsque l'on parle de quelque chose, c'est faux et lorsque l'on n'en parle pas, a priori, on ne met pas en œuvre. Je ne sais plus trop ce qu'il faut dire, que ce soit sur la sécurité, sur la RN57, comme sur d'autres sujets. On a du mal à discerner un certain nombre de points. Je pense que vous avez raison, les votes en Conseil Communautaire sont extrêmement clairs. Je crois que l'ensemble des composantes de la majorité se sont exprimées, y compris avec des différences, et, vous le remarquerez, il me semble bien que le vote de Madame la Maire n'est pas obligatoirement celui de sa formation politique. Elle s'est exprimée dès le départ par rapport à cela. Mettre des doutes sur sa volonté ou non de mettre en œuvre prend un aspect personnel assez désagréable. Cela voudrait dire que personnellement, l'approche politique sur certains éléments est désagréable.

Sur le tour de Micropolis, l'information que donne aujourd'hui la Maire Présidente est une information que nous avons donnée, y compris les élus qui sont à l'intérieur du site de Micropolis, depuis plusieurs années. Nous avons attiré l'attention sur l'accès de Micropolis qui n'est pas si simple et qui sera complètement retourné sur la partie de la rue Mouras, c'est-à-dire que demain, l'entrée de Micropolis ne se fera plus sur la partie avant que nous connaissions, mais sur la partie arrière. C'est déjà le premier point. Je tiens à dire que les élus du SYM (Syndicat Mixte de Micropolis) ont anticipé cela depuis 15 ans, puisqu'on a acquis un certain nombre de maisons derrière la rue Mouras, ce qui nous permet d'éviter que l'État préempte, mette des gens dehors et cela nous facilite cet accès, donc la réalisation de la RN57. Aujourd'hui, nous dire que nous n'avons pas mis en œuvre certaines choses... En tout cas, les élus à l'intérieur de Micropolis ont préparé cela depuis environ une quinzaine d'années.

Sur les problématiques de parkings, ils sont déjà conséquents aujourd'hui, tout particulièrement sur la Foire comtoise et Micronora, autre événement important. Nous savons que pour Micronora, nous avons des pistes. Nous allons continuer à y travailler. Pour la Foire comtoise, c'est vrai que lorsque vous accueillez 30 ou 35 000 personnes le jeudi de l'Ascension, je ne suis pas sûr que l'on trouve des solutions miraculeuses, si ce n'est qu'un jour ou l'autre, on puisse faire des accès décentralisés par rapport à des parkings pour pouvoir accéder à l'intérieur de cette organisation, comme le font pratiquement toutes les grosses organisations aujourd'hui en France, en Europe ou partout ailleurs. Lorsque vous allez quelque part, vous accédez de moins en moins au plus près de l'activité. Vous avez un déplacement facilité par des transports urbains avec du cadencement pour pouvoir y accéder. On voit bien que c'est sur cette solution que nous devons travailler.

Je ne reviendrai pas sur les propos d'Anne VIGNOT, parce que je les partage totalement. Oui, un déplacement d'une aire d'accueil des gens du voyage a été évoqué. Faisons-y très attention. Je remarque que vous avez beaucoup d'idées pour pouvoir les enlever, mais je n'ai pas entendu de proposition pour les repositionner ailleurs. Déjà, ce sera aussi compliqué. Néanmoins, il faudra y faire très attention en fonction de l'ensemble des éléments qu'elles peuvent comporter et des discussions que nous pourrions avoir. Cela aurait été peut-être aussi bien que l'on discute déjà avec les gens qui résident sur cette aire, plutôt que cela arrive ici, en Conseil Municipal. Je pense qu'il y aurait pu y avoir un peu de réserve par rapport à ces éléments.

Monsieur, nous savons toute la sensibilité qu'il peut y avoir sur ce type de débat, pour les personnes concernées, avec tout ce que cela peut comporter en termes de respect que l'on peut avoir et d'appréhension sur l'ensemble d'un quelconque nouveau site. Nous le voyons bien chaque fois que nous avons à discuter de ce type de débat qui déborde.

Mme LA MAIRE : Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur BODIN.

M. BODIN : Je voudrais apporter quelques éclairages sur l'aspect économique. Je rappelle que c'est une compétence qui relève totalement de l'Agglomération. C'est vrai qu'il est assez étonnant de regarder cela uniquement par le prisme communal. L'industrie française représente autour de 10 % du PIB (produit intérieur brut) national. C'est une catastrophe. C'est deux fois moins que l'Allemagne, sachant que l'Italie et l'Espagne sont environ à 15 %. Cela veut dire que globalement, entre 1990 et 2010, l'État a accepté que notre pays se désindustrialise. Ce discours fait qu'aujourd'hui, on en paie globalement les conséquences. Monsieur FAGAUT, contrairement à ce que vous dites, il n'y aura pas réindustrialisation. On se rend compte que globalement, on n'y parvient pas. En revanche, il y aura une industrialisation nouvelle qui sera plus technologique, plus verte, qui sera différente, mais il n'y aura pas de réindustrialisation. Ce qui a été exporté ne sera pas réinternalisé en France. Ce débat est désormais dépassé. Même dans le cadre de France 2030, ce débat est désormais derrière nous.

Vous avez pu constater que globalement, le schéma des ZAE (Zones d'Activité Économique) adopté il y a plus de deux ans est, au final, plus ambitieux que ce qu'il était au départ. On a respecté aussi la loi ZAN. Je demande aux parlementaires notamment ceux présents ici à ce que la loi ZAN soit définitivement sanctuarisée et que l'on arrête avec les décrets et les nouveaux projets de loi qui sortent quasiment toutes les semaines, que ce soit à l'Assemblée nationale ou au Sénat, ce qui empêche le fait que l'on ait une politique assez claire d'un point de vue industriel, ce qui est toujours ce que recherchent globalement les industriels.

S'agissant de la simplification, je crois qu'hier encore, a été voté à l'Assemblée nationale un projet de simplification. J'en appelle de mes vœux pour qu'il y ait vraiment une simplification des différentes normes. Une zone comme Marchaux-Chaudefontaine représente 13 études différentes à mener et 3 temps de consultation avec les riverains. Il ne faut pas s'étonner après qu'en termes de compétitivité et de capacité à sortir rapidement des zones d'activités économiques, nous nous pénalisons nous-mêmes par rapport à d'autres pays, et cela va nous poser des problèmes. Vous voyez globalement qu'un secteur comme celui de la défense est en pleine croissance. Comment allons-nous réussir à réarmer notre pays alors même que l'on a des freins continuels pour développer l'industrie de la défense ? Il faut donc vraiment un choc de simplification le plus rapidement possible.

Il faut également que l'on fasse une autre révolution. C'est aussi le regard bienveillant que l'on doit avoir vis-à-vis de l'industrie, parce que si elle uniquement perçue comme étant synonyme de nuisance, de bruit, de consommation de métaux, de consommation énergétique, de consommation de terrains, il est bien évident que personne ne souhaite avoir d'industrie chez lui. D'un côté, on surconsomme, et d'un autre, on a défendu pendant des années une industrie sans usine, ce que l'on paie aujourd'hui. Je demande donc que l'on consomme moins. Il faut arrêter avec la surconsommation. En revanche, on doit consommer français et il faut absolument que l'on fasse tout cela dès que l'on peut, dès qu'on a le choix, et très souvent, on a le choix, parce que le fait de voir des industries disparaître, nous en sommes, nous aussi, les premiers acteurs. Derrière l'industrie, il y a tout ce qui concerne l'emploi. Le fait que localement, on puisse parvenir à former des jeunes avec notre université ou avec les formations en alternance et avoir des emplois, il faut aussi que l'on soit totalement cohérent. C'est pour cela que je me bats pour que le taux d'emploi reste extrêmement élevé sur notre territoire.

En dernier point, nous avons tout de même une chance historique, et cela existe depuis deux siècles : c'est cette compétence que nous avons et qui est unique en France, dans le domaine des microtechniques. C'est cette capacité à faire des objets extrêmement petits, intégrant de plus en plus de fonctions. C'est unique en France et objectivement, c'est l'avenir, puisque tout un chacun souhaite avoir dans ses poches des objets de plus en plus petits, comme les téléphones portables, et qui intègrent de plus en plus de fonctions, et ce quels que soient les domaines, que ce soit la défense, l'aéronautique, le luxe ou bien encore le biomédical. Nous avons donc une vraie compétence dans le domaine des microtechniques. C'est unique en France. Il faut absolument que les Bisontins en soient extrêmement fiers et qu'ils le défendent.

Mme LA MAIRE : Je vais apporter des éléments qui compléteront sans doute ceux de Nicolas BODIN. Je pense qu'il est important de redire la démarche dans laquelle nous nous sommes inscrits, parce que c'est intéressant. Aujourd'hui, en travaillant dans le cadre de Territoires Industrie, dans le travail que je réalise en tant que coprésidente de la Commission Économie de France Urbaine

et à bien d'autres endroits dans lesquels je suis en contact aussi avec les industriels, ce qui m'étonne, c'est la façon dont ce territoire ici, de Grand Besançon, pose la question de l'industrialisation et de la réindustrialisation et de son dynamisme. Je voudrais juste vous signaler une chose. Mardi matin, j'étais à Paris, invitée au titre de France Urbaine dans le groupe Medef, celui qui s'occupe du Comité en relation avec l'ensemble des intercommunalités. J'ai eu à échanger avec l'ensemble des représentants du Medef au niveau national. Nous avons parlé de ces questions de réindustrialisation et la façon dont le ZAN avait été mis en application dans de nombreux territoires. Je tiens d'ailleurs à saluer le fait que de nombreux territoires ont même adopté le PLUi en plein ZAN et qui l'ont fait en toute conscience, c'est-à-dire que l'avantage du ZAN, c'est qu'il a permis à tous les territoires de se poser concrètement la question de leur potentiel, dans quelle mesure ils souhaitent développer ici de l'entreprise, ailleurs du logement, souvent les deux, et aussi leur répartition, l'aménagement du territoire qu'ils souhaitent mettre en place.

Très honnêtement, je trouve que j'ai parfois des débats qui semblent assez finalement anciens ici, alors même que dans de nombreux endroits, je n'ai pas ce genre de discours. Cela m'étonne énormément. Je me demande souvent pourquoi certains élus, la plupart ayant travaillé sur le PLUi et le SCoT et étant très conscients des choix qui sont en train de s'opérer, posent bizarrement la question de l'avenir de notre territoire.

Je vais simplement revenir sur un certain nombre d'éléments qu'il me semble important de dire. À travers un travail mené avec l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), j'ai pu faire découvrir la spécialisation et l'expertise de GBM et de la Ville de Besançon, ce qui a conduit à l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques), à intégrer Besançon dans un réseau mondial de villes championnes en matière de croissance inclusive, parce que l'humain est au cœur de ces questions, y compris aux États-Unis. Je ne reviendrai pas plus longtemps sur les labels « french tech » et autres qui font connaître Besançon au niveau national, que mes prédécesseurs ont promus.

Par ailleurs, il y a deux nouveautés en matière d'expertise et de ressources à Grand Besançon Métropole, même si nous sommes ici la commune de Besançon et que nous sommes en train de parler effectivement de la compétence du Grand Besançon, mais tout de même. Nous avons créé un service Attractivité en 2023, un service Observatoire Économique et d'Innovation en 2024, deux outils qui apparaissent comme essentiels pour permettre une certaine anticipation et des actions en matière de dynamique territoriale. Je tiens aussi à rappeler que le soutien important à l'insertion, qui n'est pas une compétence régaliennne de Grand Besançon, démontre une approche qui, là encore, avait été engagée par mes prédécesseurs, que nous avons maintenue et renforcée, une approche systémique de l'économie à valeur ajoutée pour l'humain. D'ailleurs, j'en profite pour dire que je suis passée aujourd'hui à l'Assemblée Générale de la Boutique de Gestion (BGE) qui fêtait ses 40 ans. La BGE a été saluée dans son action au niveau national, non seulement par le Préfet, mais aussi par la Présidente du Conseil Régional tant ce travail qui est réalisé au départ dans l'accompagnement à l'installation des entreprises est fondamental.

Nous avons mis en place — Nicolas BODIN le représentera sans doute au Grand Besançon, puisque c'est là qu'il a le plus de légitimité — un nouveau dispositif d'aller vers qui vient d'être mis en place pour accompagner les salariés dans une démarche de connaissance du marché de l'emploi, de formation lorsque les entreprises annoncent une fermeture ou une restructuration. Je vois les dernières informations. On entend par exemple qu'une entreprise locale comme Colruyt vient d'être rachetée par Intermarché et va voir, sur un secteur qui nous est proche, se fermer la zone de logistique de Rochefort-sur-Nenon, avec plusieurs centaines de personnes qui vont se retrouver sur le carreau. Oui, j'espère bien que l'ensemble des territoires fera comme nous, comme ce que nous avons fait sur Grand Besançon, c'est-à-dire aller au-devant des salariés pour travailler sur une meilleure connaissance du marché actuel pour essayer de les accompagner, aux côtés bien sûr de France Travail, vers un nouveau travail dans des conditions les plus dignes là encore, parce que dans cette restructuration du commerce, il y a quelque chose d'extrêmement violent. Nous allons nous dire aussi que la volonté politique de ce mandat est de s'assurer que l'ensemble des leviers qui concernent l'écosystème d'entreprises est activé depuis l'incubateur jusqu'à l'installation de l'entreprise.

En ce qui concerne les ZAE, je ne reviendrai pas sur les éléments que je tiens à donner, qui montrent des vagues d'installation dépendantes non seulement de l'avancée des aménagements, mais surtout

de la conjoncture économique. Nous avons parlé d'une entreprise qui souhaitait déménager, pour laquelle, avec Nicolas BODIN, nous avons recherché un certain nombre d'hectares pour qu'elle puisse s'installer. Aujourd'hui, ils ont reporté le projet de déménagement au vu non pas de la situation locale, mais bien de la conjoncture nationale et internationale, ce qu'il faut rappeler.

C'est donc de tout cela qu'il est question et parfois, je me demande s'il y a une bonne compréhension de ce que représentent les compétences de Grand Besançon en matière d'économie, de nos leviers possibles, de ce que nous mettons en place et bien sûr, de ce qui existe en matière de conjoncture. Il faut rappeler que nous sommes dans une conjoncture qui n'est pas celle de Besançon, mais qui est bien celle de la situation nationale. Je n'ose même pas vous dire combien ce qui se passe au niveau international va sans doute avoir des effets redoutables sur notre économie territoriale. La répartition des mètres carrés sur le territoire est différente, ce qui fait notre approche économique, selon le domaine, que ce soit de l'industrie, du tertiaire, du commerce. On va se dire aussi que tous les acteurs du domaine du tertiaire disent qu'aujourd'hui, il n'y a plus besoin de mètres carrés, de production en matière de tertiaire du fait d'une restructuration, d'une réorganisation du monde du travail.

Je suis très heureuse que vous découvriez un certain nombre de choses. J'espère que vous êtes tous très assidus aux réunions du SCoT, du PLUi, à toutes ces réunions qui sont les lieux où vous êtes — j'espère que vous y êtes bien présents — pour pouvoir débattre, discuter et arbitrer sur les orientations que nous sommes en train d'avoir. Je ne vais pas plus loin, parce que ce n'est pas le lieu, mais je reviens sur la dynamique que nous avons mise en place en matière d'accueil des zones d'activités, de stratégie que nous sommes en train de développer, parce qu'aujourd'hui, la stratégie doit se mettre en place dans un contexte extrêmement difficile. Cette stratégie, en réalité, est dans l'obligation d'être très agile, parce que nous avons un contexte qui ne cesse de changer. Je ne reviens pas sur les messages de Monsieur TRUMP en matière d'économie, sur ceux envoyés par la Chine ni sur la situation géopolitique dans laquelle nous sommes. Monsieur FAGAUT, Monsieur CROIZIER, je pense qu'il est temps que nous regardions l'économie en tant que collectivité, notre rôle.

J'ajoute que j'ai eu cet échange mardi matin avec le Medef national, en tant que représentante de France Urbaine, pour aussi rappeler qu'il est urgent que nous nous mettions tous autour de la table pour nous assurer que nous avons bien un certain nombre d'objectifs à partager et à faire en sorte que cette dynamique économique soit emportée par tous et non pas l'un contre l'autre. En effet, il n'y aurait rien de pire que d'avoir des collectivités et des entreprises l'une en face de l'autre. C'est pour cela que je suis rentrée dans une dynamique qui est celle des Territoires d'Industrie, qui nous amène à faire un travail collectif, partagé et — j'en suis sûre — d'une culture qui est en train de se construire, de se reconsolider, parce que trop longtemps, nous sommes restés sans être accompagnés, sans faire un travail commun. C'est ce qui est en train de se construire ici, dans le Doubs, en particulier à Grand Besançon.

Je vous propose de donner la parole à Benoît CYPRIANI.

M. CYPRIANI : Je voulais rassurer Monsieur CROIZIER. Cette année, comme tous les ans, il y a eu des verbalisations à Micropolis pendant la Foire comtoise. Ce n'est pas parce que nous n'aimons pas les voitures, mais parce que nous aimons bien aussi les piétons, les personnes à mobilité réduite et les cyclistes. La consigne est de verbaliser les voitures stationnées sur les trottoirs, sur les voies cyclables et à la place des personnes à mobilité réduite. Ce n'est pas non plus de l'acharnement. Ils n'y passent pas toutes les heures, ils n'y passent pas toutes leurs journées, parce que la moisson serait non négligeable, mais un signal est envoyé. Nous sommes pour la sécurité de tous les modes de déplacement.

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT, vous avez d'autres questions.

M. FAGAUT : Oui, je vous écoute attentivement et je vous sens irritée dès que l'on aborde le projet de la RN57. En fin de compte, vous avez montré au démarrage votre non-maîtrise du sujet. Ce n'est pas pour cette raison que j'ai « rigolé ». J'ai « rigolé », parce que cela me fait peur. Cela me fait peur aujourd'hui de voir une présidente maire de Besançon ne pas maîtriser complètement un sujet majeur qui est celui de la RN57. Je vais vous donner deux ou trois éléments, parce que vous nous faites ici à grand renfort de discours, vous lisez des documents sur un ordinateur portable, nous ne savons pas d'où ils sortent. Vous nous sortez un coup « France Urbaine », un coup « j'étais avec le Medef

national ». Oui, cela ne fait pas la politique de Besançon ni celle de Grand Besançon Métropole. Qui a voté le 24 juin 2021 contre le contournement de la RN57 ? Vous. Au sein de ce Conseil Municipal, le 24 juin 2021, Madame VIGNOT, vous avez voté contre le contournement de la RN57 et le 28 juin 2021, vous vous êtes abstenue au sein de Grand Besançon Métropole.

À un moment donné, vous pouvez nous dire tout ce que vous voulez. Les chiffres sont peut-être têtus. Je peux encore vous accorder que vous ne connaissiez pas complètement l'intitulé des rapports de 2021, mais le 24 juin 2021, vous avez voté contre. Il est donc normal qu'avec Laurent CROIZIER, nous nous questionnions par rapport à la RN57, à son devenir et à son portage, parce qu'en fin de compte, vous n'avez pas répondu à ma question. Je vous demandais quel était votre portage aujourd'hui, au plus haut sommet de l'État, pour faire avancer le dossier. Vous n'avez pas répondu. Vous avez noyé le poisson un peu partout.

Surtout, je peux vous reprocher encore ce soir votre mauvaise foi. Une fois n'est pas coutume, vous abordez le Département. Un coup c'est le Département, un coup c'est l'État. Cela a commencé par le Département et après vous êtes allée sur l'État. Mais aujourd'hui, si le Département ne venait pas en dehors de son champ de compétence à hauteur de 15,5 M€, le plan de financement ne serait pas bouclé. Aujourd'hui, merci le Département. Je vous le dis vraiment en toute sympathie par rapport à cela. Je pense que si vous voulez que la Ville de Besançon et que Grand Besançon Métropole soient fortes, il faut que le Département soit fort, et à l'inverse, si vous voulez que le Département soit fort, il faut que la Ville de Besançon et Grande Besançon Métropole soient fortes à ses côtés. Tout cela réuni fait une synergie. Aujourd'hui, vous ne le travaillez pas, bien au contraire, vous travaillez contre, ce qui est dommageable. C'est ce que nous vous reprochons aujourd'hui. Si vous étiez de bonne foi, vous auriez dit « le Département a apporté 15,5 M€ » et vous n'auriez pas parlé de 12,5 %, donc en pourcentage, et nous le faisons en dehors de notre champ de compétence, comme nous le faisons sur le plan Synergie Campus.

Pour terminer sur la RN57, la RN57 ne s'arrête pas à Besançon. Elle monte aussi jusqu'à la frontière suisse, et les 2,5 M€ que nous mettons sur le secteur sud de Pontarlier, c'est bien aussi le Département qui va les mettre. Vous avez une vision tellement restrictive de faire de la politique et tellement partisane qu'à un moment donné, c'est bloquant. Je vous trouve assez irritée. Je trouve que vous avez manqué complètement de sang-froid dans la réponse que vous avez pu apporter à Laurent CROIZIER.

Par rapport à Christophe LIME, nous nous sommes questionnés ensemble, car nous étions ensemble à Micropolis. Nous étions ensemble et nous nous sommes questionnés sur le devenir de l'accueil des gens du voyage. Ce sont 450 places de stationnement, je crois, si je ne dis pas de bêtise, sur l'aire d'accueil des gens du voyage en contrebas de Micropolis. Faut-il s'interdire de réfléchir à cela ? Non. Il ne faut pas se l'interdire, et je me souviens très bien des propos de Christophe LIME qui a dit à ce moment-là « cela ne va pas être simple d'aller travailler avec les gens du voyage pour leur faire comprendre d'aller sur un autre espace ». Il l'a dit en ces termes, et je le comprends, parce que lorsque vous avez des personnes implantées depuis un certain temps sur cet espace, qui ont pris leurs habitudes, il faut travailler en amont pour leur proposer un autre espace. Mais ce sont tout de même 450 places de stationnement. Nous avons même évoqué le secteur des Vallières — je m'en rappelle très bien, puisque Gabriel BAULIEU était présent à cette réunion — pour voir comment on pouvait faire des parkings provisoires dans le cadre d'événements comme la Foire comtoise pour pouvoir agrandir et aller plus loin sur ces aires de stationnement.

Encore une fois, aujourd'hui, nous n'avons pas nos réponses. Ce n'était pas vos grands discours de Medef national, de France Urbaine que nous voulions, mais nous voulions savoir comment vous portez les choses au niveau de l'État pour faire avancer ce projet incontournable. Je ne vous ai pas senti très sereine. C'est pour cette raison qu'en fin de compte, votre non-maîtrise me fait peur.

Mme LA MAIRE : Vous êtes dans la caricature toute la journée. Je vais tout de même revenir sur les éléments. Franchement, Monsieur FAGAUT, c'est incroyable que vous disiez « je ne comprends pas, vous parlez en pourcentage alors que nous parlons en millions d'euros ». Ce n'est pas la même chose. Quand vous connaissez les dossiers et que vous savez que lorsque l'on s'engage à hauteur de 50 %, de 25 % et de 12,5 %, on s'engage à vraiment consolider l'investissement et l'engagement de nos collectivités pour de vrai, jusqu'au bout, pour aller jusqu'au bout de ce que pourront représenter les engagements nécessaires pour que cette RN57 puisse aller dans la direction qui a été

votée et qui est mise en route aujourd'hui. Je le dis, parce que c'est tout de même incroyable de dire « je ne comprends pas. Vous parlez en pourcentage ». Vous vous rendez compte que si vous prenez la RN57 du côté de Deluz, de quel montant le projet a-t-il dérivé ? Nous avons suivi en pourcentage. Pardon, pas de Deluz, mais de Devecey. Nous sommes aujourd'hui engagés pour que le dossier puisse aller jusqu'au bout avec un engagement en pourcentage, ce qui n'est pas la même chose.

Deuxièmement, les millions d'euros étaient envisagés aussi au regard des obligations du Conseil Départemental, parce qu'ils impactent les infrastructures du Conseil Départemental, par exemple les ronds-points. Reprenons la délibération telle qu'elle a été adoptée à Grand Besançon Métropole. Je vous invite tous à la relire et à voir l'engagement du Département. Je suis très heureuse que vous ayez envie d'investir en dehors de vos compétences, mais nous aussi, nous investissons en dehors de nos compétences quand nous considérons que c'est fondamental. Je vous rappelle qu'au vu finalement de votre volonté politique absolue sur ce dossier, heureusement que vous y participez. Ce serait trop facile de dire « allez-y et nous regardons ».

Troisièmement, Monsieur FAGAUT, vous êtes en retard. Il n'y a plus besoin d'aller au niveau national pour porter ce projet de la RN57, puisque les dossiers sont en cours, à moins que vous vouliez me dire que les réunions avec le Préfet ne serviraient à rien. Si c'est cela, il faut le dire. Si nous nous réunissons aujourd'hui très régulièrement sur le suivi du chantier de la RN57, c'est parce qu'il est en train de se mettre en place, et pour autant, il est urgent et nécessaire de répondre à des questions préalables. Si vous êtes en train de m'expliquer que la situation de Besançon pourrait supporter un engorgement supplémentaire sur la RN57 du fait des travaux, il faut le dire aujourd'hui. Il faut le dire, ce qui n'est pas mon cas, parce que je ne veux pas arrêter l'attractivité du territoire. Je ne veux pas arrêter l'attractivité de Micropolis. J'ai donc alerté et nous y travaillons. Figurez-vous que s'il y avait une réponse simple, nous y serions.

Sur les gens du voyage, tout le monde a désormais trouvé la solution idéale à hauteur de 400 et quelques places. Trouvez-vous que nous sommes toujours à la hauteur d'un grand palais des congrès ? Vous êtes en train de me dire « cette réponse est suffisante ». Bien sûr que non. Nous sommes bien embêtés, pour le dire gentiment, quant à la nécessité de trouver des pistes et des solutions. Oui, Monsieur FAGAUT et Monsieur CROIZIER, oui, nous travaillons à regarder comment nous pourrions faire une proposition digne aux gens du voyage, mais vous n'êtes absolument pas dans une logique de dignité. Vous êtes dans la logique de « ça nous intéresse, on pousse ». Je ne suis pas comme cela. J'ai des gens qui sont installés ici. Pourquoi les gens ne trouvent-ils pas de terrains familiaux pour se sédentariser ailleurs que là où ils sont ? Parce que les autres communes que Besançon, parce que nous y répondons, ont bien du mal à proposer des terrains familiaux. Monsieur FAGAUT, discutez-en avec un certain nombre de vos collègues et persuadez les communes qu'il va falloir répondre dignement à l'installation des familles qui sont dans le secteur, en termes de terrains familiaux pour répondre à leurs besoins. Il faut donc le rappeler, parce qu'on peut toujours tordre les discours, mais reprenez la délibération.

Monsieur FAGAUT, laissez-moi le droit de dire que lorsque je suis maire de Besançon et que j'appartiens à un groupe politique, je puisse exprimer le fait que la RN57 nous posait un certain nombre de questions. Écoutez bien ce qui a été dit à ce moment-là. Admettez que la solution proposée par l'État au plus haut niveau est bien celle de commencer par ce que nous préconisons, c'est-à-dire déjà nous intéresser au croisement de la RN57 avec la route de Dole. C'est cela la cohérence des propos de la maire de Besançon. Comme Anne VIGNOT est aussi présidente du Grand Besançon, oui, à ce moment-là, elle porte le dossier, elle y travaille et elle trouve des solutions et nous sommes en train de chercher et de trouver des solutions. Comme l'a dit Christophe LIME, Micropolis n'avait pas attendu d'être dans une impasse pour envisager d'aménager une nouvelle entrée/sortie. Vous pouvez nier, mais en attendant, regardez bien les débats, les délibérations, ce que nous avons voté. Nous avons voté les engagements financiers et l'ensemble des études, et tout cela est en train de se faire au fur et à mesure. À un moment donné, ce n'est plus le président de la République qui va s'intéresser à la RN57, mais c'est la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) qui est en train d'y travailler.

Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Merci, Madame la Maire. Je suis intervenue de nombreuses années sur le sujet du terrain familial sur lequel il y a peu de voyageurs, parce qu'ils ne veulent pas s'y arrêter. On ne peut pas parler de dignité à propos de ce parking. Je suis désolée.

Mme LA MAIRE : Madame LEMERCIER, ce que vous êtes en train de dire est très simple, parce que vous étiez tous dans une municipalité à ce moment-là. Je vous invite à regarder ce que vous avez accompagné. Je vous invite à le faire. En revanche, une chose est certaine. À Besançon, nous avons ouvert plusieurs terrains familiaux pour les proposer aux personnes qui ne veulent plus rester sur ces terrains. Nous avons décidé qu'il était urgent de repenser la façon dont ce terrain devait être réaménagé. Si finalement les investissements n'ont pas été faits ces derniers mois alors que nous envisagions de le faire assez rapidement, cela nous autorise aujourd'hui à regarder comment nous pourrions imaginer un autre secteur. Mais encore une fois, vous allez sans doute me donner des pistes pour savoir où installer ces personnes que je respecte hautement. Je le dis. La preuve, j'ai encore reçu il n'y a pas si longtemps l'ensemble de la communauté rom, en particulier celle du Kosovo qui a subi un génocide d'une très grande violence, et avec laquelle la Ville de Besançon a les meilleurs rapports.

Je vous propose maintenant de donner la parole à Anthony POULIN pour qu'il vous apporte un certain nombre d'éléments de réponse.

M. POULIN : Merci, Madame la Maire. Nous avons un peu l'habitude. Cela n'a pas duré très longtemps, mais dès le début, vous agitez un certain nombre de fantasmes qui ne correspondent pas à ce qui est écrit dans le document. La réalité dans ce document, on peut le lire, ce sont notamment :

- l'objectif n° 2 « assurer un développement économique attractif, prospère et résilient » ;
- l'objectif n° 3 « développer les filières d'excellence existantes et les activités de demain » ;
- l'objectif n° 5 « renforcer les activités source d'emplois et création de valeurs ».

Nous citons les microtechniques, la santé et les zones de Témis. Vous êtes d'accord. Vous êtes d'accord avec ce que nous proposons. Vous avez raison, l'objectif est d'avoir le document le plus partagé possible. Je suis donc satisfait de savoir que vous êtes d'accord avec cette orientation et que nous la porterons collectivement. Sinon, les faits sont têtus là aussi sur le territoire, le développement économique — je partage les propos de Nicolas BODIN —, sur l'importance de l'emploi et sur l'importance de l'activité économique. Sur le territoire, lorsqu'Antolin a dû se restructurer, nous étions présents, la maire et Nicolas BODIN l'ont portée. Ce sont bien les interventions aussi des collectivités qui permettent à un moment donné ce genre de maintien de l'activité sur le territoire. C'est un fait, c'est très précis. Pouvez-vous me citer des contre-exemples ? Vous n'en avez pas en matière d'industrie ni de microtechnique sur le territoire sur lesquelles nous n'aurions pas été aux rendez-vous. La réalité, c'est que les chiffres là aussi sont têtus. Notre territoire, Besançon et le Grand Besançon, dans un contexte extrêmement compliqué, résiste, et nous avons des acteurs économiques que nous accompagnons. Nous proposons donc de permettre cela dans la durée, et cela est compatible avec une vision du territoire qui prend en compte les enjeux écologiques, puisque l'un des principaux enjeux est aussi de faire ces mutations et les acteurs industriels et économiques y sont prêts.

J'aimerais tout de même dire un mot à Monsieur le Député. Je rencontre aussi régulièrement des acteurs de l'entreprise qui m'expriment une chose : ils veulent de la stabilité réglementaire et législative pour pouvoir se projeter dans l'avenir. Une loi qui change tout le temps n'est pas une bonne loi. Lorsque vous cassez aujourd'hui les lois au niveau de l'Assemblée nationale, vous empêchez des investissements et vous bloquez de la valeur ajoutée. C'est cela la réalité des choses. Vous avez beaucoup de personnes qui sont aujourd'hui sur le frein, parce qu'elles ne savent pas comment demain sera fait. Rassurez plutôt que de toujours souffler sur les braises comme vous le faites dans ce Conseil Municipal.

Ce que je voulais vous dire de manière plus précise pour revenir au document, parce que je suis tout de même surpris que cette vision globale du territoire se résume à la RN57 d'une part et aux solutions de stationnement d'autre part. Il y a bien d'autres sujets et vous m'avez interrogé sur ce qui avait exactement changé entre les deux documents. Je vais vous l'indiquer de manière précise, notamment sur la fusion de plusieurs titres. En effet, des titres étaient relativement proches, et pour plus de cohérence, il a été notamment intégré dans la première orientation le fait de permettre la réalisation des projets structurants du territoire. Concernant le troisième point, nous avons une fusion entre deux orientations, « protéger les réservoirs de biodiversité » et « intégrer la nature en ville » afin là aussi que tout cela soit aussi le plus cohérent possible. Concernant l'orientation n° 11 « développer les activités en milieu agricole », il y a l'ajout d'une nouvelle orientation pour permettre au règlement d'autoriser un certain développement maîtrisé dans ces zones tout en respectant strictement le cadre

réglementaire. Ensuite, nous avons une orientation n° 14 issue de la fusion des deux orientations que je vous ai indiquées précédemment. Voilà de manière précise ce qui avait évolué. Globalement, les grandes orientations restent. Elles étaient partagées, et je pense qu'elles continuent à l'être.

Concernant les permis de construire, vous, comme moi, vous devez être satisfaits de voir que nous préservons notre patrimoine. Oui, avoir un PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) en centre-ville est source aussi de certaines réglementations pour assurer que dans la durée, ce patrimoine soit bel et bien conservé. On peut avoir des discussions. Néanmoins, la logique est celle-là, celle de la conservation du patrimoine. D'ailleurs, je tiens à souligner que les agents qui travaillent sur les permis, et dans un contexte où l'on a de plus en plus de judiciarisation, se retrouvent parfois dans des situations de tension. Je salue donc leur travail, l'enjeu étant de faire en sorte que les règles soient respectées par toutes et tous et qu'il n'y ait pas que des exceptions pour quelques-uns, comme parfois certains pourraient le souhaiter.

Concernant les pistes cyclables, j'ai l'impression là aussi que peu importe le sujet dont on parle, on a cette même rengaine « les pistes cyclables, les pistes cyclables... » Vous nous dites être pour le développement des pistes cyclables, mais à chaque fois qu'une piste cyclable est réalisée dans la ville ou dans la périphérie du Grand Besançon, vous dites qu'elle n'est pas bien, qu'elle n'est pas bien placée, qu'elle n'est pas là où il faudrait. Vous êtes donc en réalité contre le développement des pistes cyclables. Assumez-le ! Nous avons cette différence. Avec cette majorité, nous pensons que le fait d'avoir un cadre de vie apaisé, de réduire les pollutions et d'améliorer le cadre de vie passe aussi par une meilleure mobilité de toutes et tous, des pistes cyclables sécurisées et des trottoirs, également un plan piéton. Cela nécessite donc de rééquilibrer l'espace public. Je crois que c'est aussi une attente forte de nos habitants.

Enfin, je suis toujours un peu embêté par une certaine forme de rhétorique. Vous avez dit tout à l'heure « si vous voulez que Besançon et le Grand Besançon soient forts ». Or Besançon et Grand Besançon sont déjà dans une certaine robustesse et sont déjà forts. L'enjeu, c'est d'améliorer, de faire en sorte que sur nos forces, nous puissions amener vers l'avenir. Cessez d'intégrer le fait que cela n'irait pas. Nous avons bien conscience des problèmes, mais partagez et partagez avec nous le fait de porter positivement ce territoire quelquefois. Ce rapport en était l'occasion. Vous êtes passés à côté.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci, Madame la Maire. Je voulais rebondir sur l'analyse assez juste, même très juste de Monsieur BODIN qui a, de mon point de vue, décrit les sujets fondamentaux. Le premier, c'est le contexte international qui nous amène à devoir bâtir, reconstruire tout un tas de souverainetés, qu'elles soient industrielles, agricoles, de santé ou numériques. Aujourd'hui, malheureusement, la complexité administrative nous empêche de reconstruire ces souverainetés. C'est exactement pour cette raison que nous devons engager un plan massif de simplification. C'est la demande que j'ai entendue de la part de Monsieur BODIN. C'est la demande contraire que j'entends de la part de Monsieur POULIN. Il nous faut simplifier les règles, simplifier les normes sans pour autant tout réguler, parce que toutes les normes ne sont pas inutiles. Oui, les acteurs nous demandent aujourd'hui de la stabilité, mais pas de la stabilité dans les normes ou dans les règles. Ils nous demandent de la stabilité fiscale. Ils nous demandent de ne pas changer les orientations, d'aller à l'inverse. Lorsque l'on simplifie, on ne va pas à l'inverse des orientations, mais on permet d'aller plus vite dans l'installation d'usines industrielles, de bâtiments d'élevage.

Je n'ai plus le chiffre en tête, mais il n'est pas normal qu'aujourd'hui, on importe massivement des poulets, des légumes, des fruits dans notre pays. Je prends encore un exemple qui me vient à l'esprit. À Larnod, un élevage de porcs, avec le souci du bien-être animal, n'a pas pu s'installer. En tout cas, ils nous demandent bien de la stabilité fiscale, mais sur la simplification, ils nous disent tout le contraire. Ils nous disent « allez-y, parce que nous en avons besoin pour porter nos initiatives et pour rebâtir la souveraineté de la France ».

Mme LA MAIRE : Abdel GHEZALI.

M. GHEZALI : Je rebondis sur ce que vous dites, Monsieur CROIZIER. Évidemment, nous répondons aussi à la stabilité fiscale. Cela fait partie aussi de la politique que nous avons menée tout au long de

ces années, même lors des mandats précédents, puisque, vous l'aurez remarqué, ici, à la Ville de Besançon, nous n'avons pas augmenté les impôts depuis plus de 14 ans. Nous sommes bien dans une stabilité fiscale pour pouvoir accompagner ces personnes. Donc, je réponds, puisque vous vous interrogez sur le fait d'avoir une stabilité fiscale. Nous l'avons pleinement ici, à la Ville, et durant tout ce mandat, nous l'avons aussi démontré.

Mme LA MAIRE : Pour rebondir, d'ailleurs, souvent les habitants confondent. Ils considèrent que nous avons opéré une augmentation fiscale, alors que c'est l'État, Monsieur CROIZIER. C'est l'État ! Vous pouvez taper sur la table. C'est effectivement l'État.

Je voudrais revenir sur la question de simplification. Tout le monde rêve de simplifier notre vie et la façon de travailler, mais c'est simplement que nous ne sommes pas toujours d'accord sur la façon d'envisager la simplification qui consisterait à faire disparaître un certain nombre de mesures. C'est de cela qu'il est question. Monsieur CROIZIER, je vous le dis. La ZFE (Zone à Faible Émission) est tombée avec la simplification, nous sommes bien d'accord. Combien de personnes meurent tous les ans de la pollution de l'air ? Comment l'État va-t-il répondre au fait qu'il doit envisager de payer des pénalités sur la question de la politique concernant la pollution ? Je veux bien que l'on dise tout et son contraire dans cette instance, mais tout de même ! C'est tout de même assez dur quand la ZFE concerne la santé publique. Des gens meurent, et surtout des enfants. Mais nous reviendrons sans doute sur ces questions.

Puisque nous avons tous eu à prendre la parole, je vous l'ai dit et je vous le propose maintenant. Il s'agissait de prendre acte. Je crois que nous avons bien pris acte d'un débat qui a eu lieu.

Le Conseil Municipal débat sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et prend acte des débats portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

5 - Plan Local d'urbanisme de la Ville de Besançon - Débat sur le rapport triennal de l'artificialisation des sols

Mme LA MAIRE : Ce débat est effectivement important. Ce rapport triennal concerne un diagnostic. Cela nous permet effectivement de voir la trajectoire dans laquelle nous nous trouvons en matière d'artificialisation. Y a-t-il des votes contre ? Monsieur FAGAUT, vous voulez prendre la parole.

M. FAGAUT : Oui. Concernant ce rapport n° 5 sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme) et le rapport triennal, nous voyons que sur la période 2021-2030, nous avons 50 % de consommation d'espace en moins, ce qui représente 56 ha par rapport à la décennie passée. Je pense qu'il aurait été intéressant dans ce rapport, et j'aimerais que vous m'apportiez des précisions, de compléter ces données avec une projection jusqu'à début 2025 à partir des autorisations de construire délivrées. En fin de compte, aujourd'hui, on ne voit pas, dans ce rapport du PLU, les autorisations de construire délivrées et des surfaces qui sont ou qui vont être imperméabilisées dans les années à venir suite aux autorisations de construire délivrées. J'aimerais bien que vous m'apportiez des éléments sur ce sujet.

Il aurait été aussi intéressant de nous apporter des éléments de projection. On parle souvent de la halte ferroviaire sur le secteur ouest. Il aurait été aussi intéressant que vous apportiez des projections par rapport au projet des Vaîtes. Va-t-il aller à son terme ou non ? C'est autre chose, parce que vous savez que nous sommes sur un projet un peu différent du vôtre, mais en tout cas, dans le cadre de ce PLU et de ce débat quant à ce rapport triennal, il n'est pas projeté. Ce sont beaucoup d'éléments qu'il nous manque aujourd'hui dans ce rapport, au même titre que sur le site vide d'Easydis Casino et les 19 ha dans la reconversion rapide qui aurait pu être engagée. Nous en avons d'ailleurs échangé avec Nicolas BODIN au sein de Grand Besançon Métropole. Je me souviens très bien de la réponse sur l'échange que vous deviez avoir avec les investisseurs étrangers, américains si je ne dis pas de bêtise — je n'ai plus leur nationalité en tête, mais peu importe — de manière à pouvoir développer ensuite quelque chose du type Lafayette à partir d'actions publiques volontaristes. En fin de compte, nous ne le voyons pas, dans ce rapport du PLU, ce qui est dommageable en tant que tel. J'aimerais donc avoir des réponses et savoir pourquoi cela n'a pas été fait.

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT, vous qui connaissez bien la façon dont fonctionnent les instances, ce rapport répond à une demande réglementaire. Il est donc dans un cadre réglementaire. Concernant les questions que vous posez par ailleurs, et c'est pour cette raison que je vous invite à être vraiment dans les réunions PLUi, SCoT, etc., je pense qu'il est nécessaire que vous soyez bien très présents dans l'ensemble de ces commissions. Vous sauriez effectivement que des projections sont faites grâce à un travail qui a été fait avec le ZAN. Je suis sûre que vous vous souvenez bien qu'au départ, il y a un schéma, qui s'appelle le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), qui donne des orientations. Ensuite, vous avez un SCoT qui est travaillé en collectif, qui donne lui aussi des orientations et qui nous permet effectivement de nous projeter. Nous avons un PLUi qui traduit non seulement ce SRADDET et ce SCoT en zonage parcelle par parcelle et qui donne aussi la possibilité de construire la réglementation qui y est associée. Vous connaissez sans doute par cœur l'ensemble du dispositif. C'est donc pour cela que je suis assez surprise des questions que vous posez.

En revanche, Monsieur FAGAUT, vous me donnez une très belle opportunité de dire combien avec Nicolas BODIN, dans une logique de stratégie en matière économique, nous avons décidé de proposer à l'EPF (Établissement Public Foncier), dans la discussion qu'il pourrait y avoir, un portage de l'ensemble du secteur d'Easydis. Cela va passer par l'EPF et cela devrait passer au Conseil d'Administration demain. C'est donc demain que l'EPF va donner son aval sur la sollicitation que nous avons faite pour ce portage de ce secteur d'Easydis. Monsieur FAGAUT, merci de me donner l'occasion de montrer combien nous sommes dynamiques et actifs dans ce domaine sur une telle opportunité. Mais Nicolas BODIN a sans doute de nombreux autres détails à apporter.

M. BODIN : Premièrement, sur l'aspect de l'urbanisme, c'est une vraie différence entre un permis déposé, un permis accordé, et la réalité de la construction. Parfois, il peut se passer plusieurs années. Cela dépend donc à quel moment vous faites le calcul et cela explique un certain nombre de différences par rapport à Easydis. Là, nous calculons l'artificialisation. Supposons que nous soyons propriétaires d'Easydis et que nous décidions de le dédier totalement à l'économie. Cela ne rentrerait aucunement dans le calcul, puisque c'est globalement déjà artificialisé. C'est pour cette raison que le site d'Easydis est stratégique, car globalement, cela représente non pas 15 ha, comme vous l'avez écrit dans la tribune du Grand Besançon, mais 20 ha. Cela veut dire que, même s'il était totalement bâti, totalement urbanisé, ce qu'il l'est déjà, l'impact en termes de loi ZAN, ce serait zéro.

En termes de copropriété, c'est une copropriété entre des Américains et des Chinois, et des groupes qui objectivement sont extrêmement puissants financièrement. Effectivement, il y a déjà une réflexion que nous avons présentée il y a une quinzaine de jours en Bureau de GBM sur le fait de faire travailler SEDIA et l'Établissement Public Foncier sur le devenir de ce site, puisqu'il y a plusieurs solutions : soit le site va être à vendre d'un seul tenant, soit ils vont trouver un autre locataire, soit ils peuvent le vendre à la découpe. Il y a donc une multiplicité de scénarios possibles. C'est à eux de se positionner pour l'instant et nous devons les revoir assez prochainement.

Mme LA MAIRE : Merci, Nicolas, de montrer ta maîtrise non seulement de l'urbanisme, mais aussi de ce qu'est l'accompagnement en matière d'implantation de zone d'activités, parce que la réponse qui a été apportée est très précise. Merci encore. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autre question, je soumetts au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **débat sur le rapport relatif à l'artificialisation des sols joint en annexe,**
- **prend acte des débats portant sur ce rapport,**
- **approuve le présent rapport triennal.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6 - Rapport développement durable 2024

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA MAIRE : Il s'agit de prendre acte de ce rapport qui concerne le développement durable.

M. POULIN : Nous avons à regarder aujourd'hui le rapport développement durable 2024. Vous avez désormais l'habitude de cet exercice, puisque nous le réalisons tous les ans. Nous le réalisons tous les ans en lien avec notre compte administratif, et nous aurons tout à l'heure également avec Sylvie WANLIN l'analyse des besoins sociaux, ce qui donne une photographie d'un an d'activité de l'ensemble de la collectivité. Pour nous, au-delà d'être une obligation légale, ce rapport développement durable est vraiment l'opportunité de montrer l'ensemble des actions que nous rendons. C'est aussi un exercice démocratique presque indispensable pour rendre compte et analyser notre action. Au-delà d'être obligatoire, c'est surtout l'enjeu d'une preuve concrète de notre engagement collectif à transformer Besançon en une ville juste, plus résiliente, et qui assure tous les besoins de la population. Depuis 2020, nous avons même franchi un cap et cela se voit dans les indicateurs. Notre action s'inscrit dans le respect des limites de la planète tout en répondant aux besoins essentiels des Bisontines et des Bisontins. Ici, la santé de chacun est indissociable de celle de son environnement. C'est bien ce que nous allons vous présenter, notamment avec un premier élément issu d'un graphique du Haut Conseil pour le Climat (HCC).

En effet, ce graphique du Haut Conseil pour le Climat nous indique bien que le changement climatique est une réalité physique aux conséquences locales et immédiates. À travers le monde en 2024, les effets du changement climatique se sont vus à travers des phénomènes exceptionnels. Nous avons vu encore récemment dans les Alpes suisses la fonte d'un glacier qui a englouti des villages. Nous voyons donc bien que nous y sommes. Ce graphique démontre que, quelle que soit notre génération, nous sommes concernés et nous terminerons notre vie sous un climat différent de celui que nous avons connu lorsque nous sommes nés, et ce quelle que soit la trajectoire des diminutions des émissions au niveau mondial. Il indique également qu'en fonction des efforts que nous menons collectivement, nous pouvons demain vivre mieux ou avec plus de difficultés et des habitudes à changer profondément. D'ailleurs, nous sommes dans une région et dans une ville qui sera particulièrement impactée par ces évolutions climatiques. Pendant longtemps, on a évoqué le changement climatique à travers des abstractions. Ses conséquences ne concerneraient que l'occident, les générations futures et au niveau mondial, les pays les plus développés, alors que nous voyons que c'est tout le contraire, que cette erreur nous rattrape aujourd'hui et que nous subissons bien ce changement climatique. D'où l'intérêt de faire en sorte que les objectifs de développement durable s'appliquent sur notre territoire. C'est donc une série de 42 objectifs locaux de développement durable que nous appliquons depuis plusieurs années et que nous suivons d'année en année.

Si nous regardons plus finement les choses, nous pouvons voir, en balayant finalité par finalité, que nous avons des séries d'indicateurs qui évoluent positivement, notamment en matière d'amélioration des performances énergétiques ou encore concernant l'accompagnement des ménages dans la rénovation de leur logement, ou encore concernant le nombre de voyages réalisés dans les transports en commun. Ce sont des indicateurs importants qui démontrent que nous multiplions les politiques publiques pour permettre à chacune et à chacun d'avoir des solutions face au changement climatique et de relever ensemble les défis qui sont devant nous afin d'atteindre les objectifs fixés dans notre Plan Climat. Si nous regardons la finalité sur la biodiversité et les ressources naturelles, nous pouvons voir ici — nous avons parlé de consommation d'espaces naturels — qu'il y a encore une consommation d'espaces naturels qui progresse plus vite que sur les années précédentes. Nous sommes donc là sur quelque chose qu'il convient de regarder de manière très précautionneuse, parce que nous savons qu'aujourd'hui, l'impact sur la forêt, sur les terres agricoles ou sur tout espace de nature a des conséquences écosystémiques importantes.

Nous avons également des indicateurs sur l'eau avec l'intégration du taux de charges captées par la station d'épuration de Port-Douvot, taux qui est meilleur en 2024 qu'il ne l'était en 2021, avec une progression constante de cet indicateur. Pour autant, et Christophe LIME l'avait déjà rappelé, malgré parfois les arrêtés concernant la consommation d'eau, la consommation continue à progresser et nous savons à quel point cette ressource se raréfie, et que notamment dans les périodes de sécheresse qui sont amenées à se multiplier, cette eau est particulièrement disputée. Nous avons donc un enjeu commun à préserver la ressource. Comme cela a encore été remarqué dans une discussion que j'avais des élus d'Île-de-France il y a quelques jours sur la réduction annuelle des déchets que nous avons sur la période, constatons tout de même qu'il y a là aussi de gros efforts qui ont été menés et nous rentrons sans doute dans le plus dur, puisque nous avons des progressions de cet indicateur qui montrent qu'on le stabilise.

Ensuite, concernant la cohésion sociale et la solidarité, nous voyons que le nombre de nuitées en abri de nuit a progressé et que le nombre de personnes différentes hébergées a progressé également. Là aussi ce sont des indicateurs qui démontrent — et ce sera rappelé — que la question sociale de la dégradation et de la paupérisation d'une partie de la société touche aussi Besançon malgré tous les efforts que nous menons. C'est une source de mobilisation très importante pour nous. Nous le verrons d'ailleurs dans le compte administratif, puisque nous ne cessons d'accompagner les politiques sociales en augmentant le budget dédié à ce sujet. Nous voyons également qu'entre 2021 et 2024, nous sommes passés de 1 400 à 6 000 personnes participant à une démarche de démocratie participative de la ville, ce qui est assez spectaculaire. Là aussi, nous démontrons à travers cet indicateur que nous intégrons les habitants à la définition des projets qui les concernent. Nous avons là aussi des indicateurs liés à la présence de RH et qui peuvent évoluer d'une année sur l'autre, ce qui est le cas notamment des interventions en actions de promotion santé. Nous avons besoin de financements pour nous permettre de poursuivre ces différents objectifs.

Enfin, je vais presque conclure avec les deux dernières finalités. La première est la finalité « épanouissement des êtres humains », puisque l'on a tendance parfois à réduire le développement durable à sa dimension transition environnementale ou transition énergétique ou mobilité. Mais en réalité, il s'agit bien d'intégrer les dimensions également d'épanouissement, de culture, de sport, et là, nous avons également de très bons résultats, notamment sur le nombre de licenciés dans les clubs sportifs. Je salue d'ailleurs le travail mené par Abdel GHEZALI sur ce sujet dans le lien constant avec le sport, et en matière culturelle, le travail mené également par Aline CHASSAGNE. Nous avons là aussi des indicateurs qui progressent positivement.

Au moment du rapport développement durable, nous avons décidé de faire également la présentation des résultats du SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables). Là aussi, nous avons des résultats qui permettent de dire que nous avons tout de même, depuis le début de ce mandat, permis plus de 20 M€, quasiment 30 M€ (tout dépend du chiffre, puisque là, c'est en cours) de commandes publiques en plus dans les entreprises locales. C'est donc un indicateur extrêmement important qui démontre que lorsque l'on a fait des clauses sociales, lorsque l'on a fait des clauses environnementales dans nos marchés publics, nous contribuons en réalité à encourager l'économie de proximité. C'est une belle démonstration que lorsque nous sommes exigeants dans ces domaines, nous encourageons le développement de l'économie de proximité. Or, parfois, on entend l'inverse. Cela vaut donc le coup de le dire.

Je regarde Claudine CAULET qui est juste à côté de moi. Je voudrais souligner véritablement la proportion de produits bios et sous signe de qualité que nous avons dans nos restaurants scolaires. En effet, ils ont largement progressé au cours de ce mandat et ils nous permettent de respecter la loi EGAlim, ce qui n'est pas le cas de nombreuses collectivités. Il en sera question notamment en fin de Conseil Municipal, puisque nous vous proposerons deux motions, l'une sur le rejet de la loi DUPLOMB et l'autre sur le fait de stopper le Mercosur. Tout est lié pour nous et nous nous inscrivons dans une démarche de cohérence entre ce que nous faisons ici, ce que nous disons au niveau national et international, puisqu'il en va de la qualité de vie des Bisontines et des Bisontins. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions sur ce rapport développement durable ? Monsieur BAILLY.

M. BAILLY : Merci, Madame la Maire. Monsieur POULIN, vous nous avez énuméré un certain nombre d'indicateurs. Nous avons une boussole et un indicateur, c'est la qualité de vie des Bisontins. Dans ce rapport, sur le fond, les finalités du développement durable affichées par l'État vont, je pense, dans le bon sens et font l'unanimité dans cette assemblée ce soir. Pour rappel, c'est le changement climatique, la biodiversité, la cohésion sociale, l'épanouissement des êtres humains que vous avez cité, la consommation et la production dite « responsable ». Là où les choses se compliquent, Monsieur POULIN, c'est la transposition que vous en faites dans votre politique de la ville à Besançon. À la lecture de ce rapport, on s'aperçoit très vite que votre politique en matière de développement durable n'est pas au service des Bisontins, mais bien au service de votre idéologie qui prône une écologie punitive. À ce propos, je vais prendre trois exemples.

Le premier exemple sera celui de l'objectif de réduire l'utilisation de la voiture individuelle. Je me demande à quel moment vous avez réfléchi. Votre seule boussole a été de contraindre les méchants

automobilistes en les opposant aux gentils cyclistes à travers des aménagements de pistes cyclables incohérents, des requalifications de voiries en sens unique ou en sens interdit, en fermant le pont de la République ou encore en installant des bornes escamotables. Quel est le résultat ? Le résultat de votre politique, ce sont des cyclistes en danger sur les voies. Je ne suis pas sûr que cela les encourage à prendre leur vélo. D'ailleurs, cela se voit, je suis désolé, mais c'est un fait persistant, il n'y a personne sur ces pistes cyclables. Et surtout, le résultat, ce sont des centaines de voitures à l'arrêt qui émettent des particules fines. Nous vous avons fait des propositions dans ce sens qui n'opposent pas les différents modes de déplacement, mais en créant des pistes cyclables en site propre, en réutilisant des délaissés et en travaillant sur les anciens chemins de fer. On vous a fait des propositions pour réduire les embouteillages en développant des feux intelligents qui fluidifient la circulation et qui permettent la réduction des émissions de 18 %. Or ces propositions de bon sens, vous les avez balayées.

Le deuxième exemple sera sur le sujet de la biodiversité avec la gestion des espaces verts. « Biodiversité » n'est pas incompatible avec « attractivité ». J'ai comparé ce rapport avec celui de 2019. Pour les espaces verts, nous sommes passés d'une gestion raisonnée à une gestion négligée. Nous sommes d'accord, ce n'est pas le fait des agents qui font de leur mieux, mais là encore, c'est bel et bien le résultat de votre politique. D'ailleurs, nous attendons toujours la présentation de votre politique de fleurissement, comme vous l'avez annoncé en 2021. Où sont passées les fleurs à Besançon ? Nous sommes passés de 250 000 fleurs il y a quelques années à moins de 50 000 aujourd'hui. C'est bien dommage, d'ailleurs, parce que nous avons une vraie opportunité à Besançon de capitaliser sur ces nombreux espaces verts pour en faire un levier d'attractivité, un formidable atout touristique en menant une politique de fleurissement volontariste tout en améliorant la biodiversité. Là où l'on parlait de fleurissement alternatif en 2019, on parle de friche en 2025. Je ne suis pas un expert en abeille, mais j'ai rarement vu les abeilles butiner les chardons.

Réactions de la salle. Visiblement, il y a plein d'apiculteurs dans la salle.

J'en viens au troisième exemple sur l'éclairage. Là encore, il n'y a pas de juste milieu. Vous avez une politique du black-out. Au détriment des Bisontins et au nom de l'environnement, vous plongez des quartiers entiers dans le noir alors qu'il existe là encore des solutions alternatives. Là encore, nous avons fait des propositions dans ce sens en vous proposant des candélabres munis de détecteur ou connectés à une application qui permet d'éclairer à la demande en temps réel, et ainsi réduire le sentiment d'insécurité des Bisontins qui habitent ces quartiers.

En matière de développement durable, nous avons deux approches complètement différentes, nous pouvons le dire. La vôtre est guidée par une idéologie qui aboutit à un rapport de la décroissance durable — on peut l'appeler ainsi — et la nôtre, plus ambitieuse, qui concilie développement durable, attractivité, innovation et qualité de vie. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Je vais apporter quelques éléments de réponse. Monsieur BAILLY, puisque vous parlez de qualité de vie, vous êtes d'accord qu'il était nécessaire de faire en sorte que les ZFE puissent sans doute s'améliorer, en tout cas exister. Le gouvernement souhaitait qu'elles soient maintenues. Nous avons fait constater qu'il a échoué. Finalement, regardez bien. Aujourd'hui, je salue un gouvernement qui était prêt à garder une politique nécessaire en matière de qualité de l'air et qualité de vie. Si vous considérez que la qualité de vie peut se faire à ces températures aujourd'hui, il faudra que vous m'expliquiez de quoi il est question, parce que c'est absolument insoutenable pour les personnes qui habitent dans des logements dont la performance énergétique n'est pas à la hauteur des températures en pleine augmentation. On peut se le dire, on peut s'étonner. D'ailleurs, on constate que les artisans et le monde économique se sont élevés contre la suspension de MaPrimeRenov. Je tiens tout de même à le dire. C'est assez impressionnant d'être dans de telles contradictions extrêmes comme nous sommes en train de le faire. C'est d'incohérence punitive qu'on souffre sur ce territoire et dans ce pays lorsque l'on entend ce que l'on entend ici. Je le dis vraiment.

Par ailleurs, merci pour la question des feux intelligents. Monsieur BAILLY, je vous invite à être à mes côtés physiquement sur la place Leclerc. Vous verrez qu'il y a une différence majeure lorsque les gens respectent les feux, parce que, qu'ils soient intelligents ou non, encore faut-il qu'ils soient respectés. Il y a une différence majeure de la régulation sur cette place quand les gens respectent le cadencement des feux et quand ils ne le respectent pas. La preuve en est faite. Lorsque les policiers

municipaux se posent justement à cet endroit, nous rendons à nouveau une fluidité à cette place, ce qu'il faut dire.

Sur le joli mot que vous aviez déjà utilisé, parce que nous savons bien que nous allons rentrer dans des périodes où il est de bon ton d'avoir des petits mots, de raisonner à négliger, figurez-vous, Monsieur BAILLY, qu'il n'y a plus que vous pour le signaler. Nous n'avons plus du tout, ou de façon tellement exceptionnelle, ce genre de courriers qui remontent. Ensuite, nous avons des visites. Nous avons les visites des services de Monsieur GAGNOUX (Dole), des visites des services de Pontarlier avec l'adjoint de Patrick GENRE qui vient régulièrement. Je peux en citer d'autres. Toutes ces personnes participent d'ailleurs aux Assises des Polinisateurs qui réunissent bon nombre d'experts qui pourraient vous expliquer l'intérêt justement de mettre en place un fleurissement beaucoup plus naturel. Pourquoi ? Parce que lorsque vous parlez de 250 000 fleurs, vous êtes dans un autre monde, Monsieur BAILLY. Vous êtes dans le monde où l'on plantait et on arrachait, on plantait et on arrachait, on plantait et on arrachait. C'est important de redire les choses telles qu'elles existent. Mais de toute façon, je vais vous répondre. De façon massive, les gens sont heureux de voir tous les ans un fleurissement différent, parce que la nature est comme cela. En effet, la nature va avoir plus de fleurissements certaines années et moins d'autres années. C'est ainsi. C'est la vraie vie et nous sommes vraiment attachés, comme vous le disiez, à la qualité de vie.

Je reviens sur la question de la qualité de vie et le parallèle avec la température. Si nous ne menons pas d'actions fortes et importantes dans le domaine de la transition, nous n'arriverons jamais à ne serait-ce qu'atténuer la situation du changement climatique, et vous pouvez regarder. Regardez bien vos téléphones, puisque vous avez tous des téléphones. À chaque fois qu'il fait très chaud, que se passe-t-il ? La qualité de l'air est dégradée. Que faudrait-il faire ? S'assurer que les gaz à effet de serre soient diminués dans ces périodes. D'où émane le plus de gaz à effet de serre ? Du transport terrestre. Ce n'est pas une question de punitif, mais une question de santé publique, d'avenir, de perspective. Je suis vraiment désolée que nous soyons encore en train de discuter, car là où je suis vraiment surprise, c'est que je connais de nombreuses villes qui sont pilotées aussi par des LR, des gens d'autres partis politiques, qui adoptent massivement les pistes sur lesquelles nous avons travaillé depuis des années. Je ne sais pas comment vous faites pour ne pas les rencontrer. C'est tout de même incroyable que nous ayons une espèce de microclimat politique qui développe une résistance à des choix qui sont ceux de la qualité de vie, vous avez raison. Mais c'est ici, dans cette instance, que nous travaillons cette qualité.

M. CYPRIANI : Je ne vais pas revenir sur toutes vos critiques sur les déplacements à vélo, donc les voies cyclables que l'on est en train de créer en déclenchant le bonheur des cyclistes qui restent encore critiques et qui en demandent encore plus. Vous parliez de votre grand projet que vous appelez « ring » cyclable, si je ne m'abuse. Il y a deux ans, j'avais demandé à ma collègue de reporter sur une carte les propositions que vous faites. Je ne sais pas quelle a été votre méthode, mais vous ne vous êtes certainement pas inspirée des demandes des cyclistes recueillies par la Fédération des Usagers de la Bicyclette. Vous avez peut-être demandé à vos adhérents qui ne sont pas si nombreux, visiblement, à pratiquer le vélo. Par conséquent, il y a cinq petits barreaux. Je les montre sur cette carte et je les tiens à disposition de qui le souhaite. Ils sont représentés ici en rouge. Apparemment, il ne manque rien d'autre, tout va bien. Vous espérez peut-être que nous complétions le réseau et qu'après, vous direz qu'il est très bien ainsi. Si vous voulez, c'est sujet à discussion, je vous transmets cette carte. Nous avons peut-être mal lu vos propositions. Merci.

Mme LA MAIRE :- Très bien. Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci, Madame la Maire. Lorsque l'écologie est concrète, qu'elle apporte des solutions, qu'elle est concertée et accessible à tous, elle recueille généralement l'adhésion. Mais lorsque qu'elle n'est qu'idéologie et contraintes, qu'elle va à rebours de ses objectifs, elle suscite alors le rejet. Pourquoi la politique du « toujours plus de contraintes envers les automobilistes » que vous menez ne recueille-t-elle pas l'adhésion des Bisontins ? Tout simplement parce que les « bouchons » et la pollution, c'est tout sauf de l'écologie. Je vais prendre pour exemple la refonte du plan de circulation nord-est qui vous a amenée, par exemple, chemin des Montarmots à faire l'expérimentation de feux tricolores au carrefour de la rue des Feuilles d'Automne et du chemin de la Selle. Après 18 mois d'expérimentation, et je trouve que la méthode était plutôt bonne, vous avez décidé de les rendre permanents.

J'habite le quartier du Vallon du Jour. Je n'ai pas le souvenir, en tant qu'habitant ou en tant qu'élue, d'avoir eu le retour de cette expérimentation. Alors, j'ai questionné les habitants des quartiers Montarmots, Combe Saragosse et Valon du Jour. Une centaine de foyers m'a répondu. Plus de 80 % des foyers m'ont exprimé leur insatisfaction sur le plan de circulation nord-est et près de 90 % leur insatisfaction sur l'installation des feux tricolores. Je vous livre quelques commentaires : « on se retrouve à attendre à un feu où personne ne passe. N'y avait-il pas d'autres projets plus utiles à financer ? », « aucun intérêt à part ralentir inutilement le trafic et augmenter un peu plus la pollution et le bruit », « feux inutiles, énergivores », « les panneaux "stop" fonctionnaient très bien », « les décideurs ne doivent pas vivre dans la même réalité que les habitants de notre ville. » En résumé, des contraintes et des dépenses supplémentaires, de la pollution, du stress et des incivilités. Si leurs voix avaient été mieux prises en compte, nous n'en serions certainement pas à pérenniser un dispositif coûteux, inefficace, mal vécu, qui va à l'inverse des objectifs de développement durable. Vous devriez davantage écouter les Bisontins. Ils sont certes éloignés des dogmes de l'écologie politique, mais ils sont souvent mieux placés pour concilier bon sens et écologie.

Mme LA MAIRE : En fait, je vais être obligée de cumuler les vocables de Monsieur FAGAUT et de Monsieur CROIZIER, parce que vous utilisez exactement les mêmes termes. Je vais pouvoir comptabiliser chaque fois que vous les utiliserez de façon récurrente sur chaque Conseil Municipal. Visiblement, on n'arrive pas à sortir d'une logique qui consiste à redire et redire toujours la même chose. Quand j'entends que l'on en est encore à parler du pont de la République, je pense que dans dix ans, on y sera encore. C'est tout de même impressionnant. Il faut savoir quelque chose. Lorsque l'on met des feux tricolores quelque part, à quoi servent-ils entre autres ? Je l'ai déjà expliqué ici. À quoi servent-ils ? Ils sont une réponse malheureusement à un outil qui n'a comme objectif que de faciliter finalement l'usage de la route et celui de Waze. Vous le savez. Nous l'avons déjà expliqué. L'ensemble des groupes qui sont venus nous voir l'ont entendu. Oui, c'est vrai, ces feux, par leur existence, font en sorte que les automobilistes évitent de shunter sur ces secteurs, parce que dès que vous retirez ces feux, ils shuntent, mais vous le savez. Je sais que vous connaissez les réponses, Monsieur CROIZIER.

Il faudrait non seulement des feux intelligents, mais il faudrait aussi des panneaux intelligents de limitation de vitesse à 30 km/h, intelligents pour regarder combien les gens ne respectent pas la vitesse. Figurez-vous que l'on vient nous voir pour nous demander d'étendre cette limitation de 30 km/h sur de nombreux réseaux. Il y a quand même quelque chose qui m'intrigue de la part d'un parlementaire que vous êtes. Êtes-vous là pour donner la possibilité aux personnes de ne pas respecter le Code de la Route ? Je vous rappelle que normalement, la vitesse limite des véhicules est de 50 km/h, que certains secteurs sont limités à 30 km/h. Je peux vous assurer que la circulation serait autrement plus fluide si tout le monde respectait le Code de la Route.

Je vais vous dire aussi une chose, puisque tout à l'heure, il était question de rendre compatibles les différents modes de déplacement. Figurez-vous que sur certains secteurs, la Ville de Besançon n'a pas été conçue pour donner la place à toutes les mobilités. Aujourd'hui, bien malins ceux qui proposent que chacune des rues puisse donner la possibilité de se déplacer à pied, parce qu'il y a même de nombreux secteurs où il n'y a pas de trottoir. Comme je le dis toujours, que ce soit à pied, à vélo ou en voiture, nous n'opposons pas les modes de déplacement, mais nous leur donnons à chacun leur place. Oui, il pourrait se faire même qu'il y ait parfois des changements de mobilité et de déplacement, parce que si nous voulions mettre dans chacune des rues des trottoirs, des pistes cyclables et des voies pour l'automobile, il faudrait envisager des tours, c'est-à-dire qu'il n'y aurait plus cette possibilité d'aller au plus court d'un point à un autre. Mais il faudrait effectivement qu'il puisse y avoir des circulations qui fassent le tour des quartiers, ce que vous dénoncez, mais c'est très physique comme façon de dire et d'envisager les choses. Vous avez un empâtement de tant de mètres, vous y mettez deux trottoirs, une piste cyclable ou deux et des voies routières, et vous m'expliquerez comme vous organisez cela sur l'ensemble de la ville de Besançon. Mais vous allez sans doute me sortir un magnifique schéma, et très honnêtement, je serais vraiment ravie de pouvoir y travailler avec vous. C'est important.

Je vous propose de donner la parole à Monsieur BAILLY.

M. BAILLY : Merci. Juste quelques éléments de réponse. Comme je l'ai dit au début de mon propos, sur les finalités et la nécessité d'agir, nous sommes d'accord, il n'y a pas de souci. Simplement, là où nous ne sommes pas d'accord, c'est sur la méthode et votre manière de faire les choses. Vous avez

parlé du logement et des conditions de vie décentes dans les logements eu égard à la chaleur qu'il peut faire aujourd'hui, par exemple. Nous avons un outil formidable sur la ville de Besançon, le programme TZEE (Territoires Zéro Exclusion Énergétique). Qu'avez-vous fait ? Vous avez étudié 8 dossiers pour améliorer les conditions de logement des propriétaires les plus modestes. Après, vous venez nous donner des leçons de morale. Commencez par faire ce qu'il est possible de faire et après, vous nous donnerez des leçons de morale. Deuxièmement, vous parlez des visites de Dole et de Pontarlier. Ils viennent peut-être voir ce qu'il ne faut surtout pas faire. C'est possible. Vous leur poserez la question à l'occasion. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : J'aime beaucoup votre trait d'humour, Monsieur BAILLY. C'est vraiment très intéressant. Cela ne fait pas avancer beaucoup, mais en tout cas, c'est intéressant. Cela détend. Je voudrais simplement revenir sur les TZEE. Nous sommes bien d'accord, ce sont des mesures qui sont prises et bien compliquées à mettre en application au vu d'abord des aides qui sont aléatoires, parce que l'on voit que cela vient et cela part. Ensuite, très honnêtement, faites venir massivement des dossiers, nous allons les instruire. Il n'y a aucun problème. Encore faut-il que les gens les portent. Il faut savoir que ce n'est pas simple non plus de le faire lorsque l'on est en pleine crise, comme aujourd'hui, une crise économique que ce soit sur le pouvoir d'achat ou les matériaux et l'avis des artisans. Cela étant, on peut toujours trouver quelque chose qui fait semblant de parler de quelque chose qui va lentement, mais ce qui va lentement, c'est la capacité des gens à investir. Aujourd'hui, c'est extrêmement compliqué. Je ne vous explique pas que dans un secteur préservé comme le nôtre, les solutions sont ultra difficiles. Mais nous reviendrons là-dessus, parce que je vous referai un bilan, puisque vous aimez sans doute les bilans. Je referai un bilan sur toutes les actions menées pour justement porter la transition.

En plus de cela, nous travaillons avec des partenaires que je n'oserais citer, par exemple, le Département qui accompagne aussi l'investissement sur notre territoire. Mais je ne ferais pas cette offense de reparler du Département à ce moment-là.

Je vous propose de donner la parole à Hasni ALEM.

M. ALEM : Merci, Madame la Maire. Dogme, écologie punitive, contraintes... Vous n'avez pas parlé ce soir de « khmers verts ». Vous baissez un peu peut-être dans votre manière de dire les choses. Il n'y a peut-être plus assez d'interventions, possiblement. Mais au-delà de cela, ce discours, qui est le même que celui que l'on entend depuis cinq ans, qui n'a pas évolué en comparaison avec ce qui se passe, en serait presque drôle finalement si la situation n'était pas aussi grave qu'actuellement. Récemment, pour empêcher le 1,5 °C qui correspondait à l'objectif que l'on devait atteindre, c'est bon, c'est fini. Il y aura 1,5 °C de plus à horizon 2050. Voilà le monde que l'on va laisser à nos enfants.

Sur la question de MaPrimeRenov, cela a été dit. Sur la question globalement de l'ensemble des logements, une étude est sortie récemment : 88 % des logements de 2060 sont déjà là actuellement, c'est-à-dire que cette espèce de ping-pong législatif où l'on dit alternativement oui ou non sur ces questions de rénovation fait que l'on n'arrive pas à travailler. Et encore, lorsque l'on voit la manière dont MaPrimeRenov va être mise en place et que l'on voit que l'on va ne pas avoir de rénovation globale, mais simplement des rénovations particulières, cela pose question sur l'ambition que l'on a, parce qu'en fine, qui va payer les pots cassés du changement climatique et du fait qu'un certain nombre de logements, de maisons, d'appartements vont devenir des mouroirs — il faut dire les mots — pour les gens ? Des mouroirs ! Qui seront les premiers à payer les pots cassés ? Les plus fragiles et les plus précaires de notre société. On peut sortir des mots comme « dogme », des grandes phrases, ce qui est très facile. Mais des gens qui meurent, c'est du concret. Par rapport à cela et à ce qui se passe, je m'interroge vraiment sur la manière dont l'écologie est en train de « passer à l'as » au niveau de la société.

Je ne suis pas souvent d'accord avec le président de la République Emmanuel MACRON, mais il y a peu de temps, il a dit qu'on allait beaucoup trop loin dans le fait que le gouvernement allait de moins en moins loin sur les questions écologiques, qu'au contraire, il y avait un recul par rapport à ça. Ne vous inquiétez pas pour les abeilles. Chardon ou pas, avec la loi DUPLOMB, il n'y en aura plus. Vous pouvez regarder de nombreuses autres lois qui ont été faites ces derniers temps, vous pouvez dire n'importe quoi, « les scientifiques disent n'importe quoi », il n'y a pas de souci. Tout le monde a tort, vous êtes les seuls à avoir raison. Vous êtes le bon sens, la réalité incarnée, la vérité incarnée, il n'y a pas de souci. Les scientifiques mentent et vous avez raison. Nous avons l'habitude, ce n'est pas un

souci. Mais les choix faits au niveau national, qui justement représentent un recul sur l'écologie nous impactent directement. Franchement, je vous le dis, lorsque je regarde la manière dont j'entends un certain nombre d'entre vous qui êtes les plus verts des plus verts, lorsque vous êtes à Paris, finalement, vous n'êtes plus verts du tout, vous êtes bleus, orange, cela dépend des couleurs. Bref, chacun ses couleurs.

Intervention en salle : Pas rouges tout de même !

M. ALEM : Non, malheureusement pas rouges, c'est sûr. En tout cas, je me demande vraiment comment on peut avoir une aussi grande dissonance politique entre la position que l'on a à Paris où l'on est ce que l'on est, et celle à Besançon où l'on dit que l'on est « écolo », vert, etc., que l'on va faire plus vert que les verts ou je ne sais quoi. Je me pose vraiment cette question. Franchement, j'en « rigolerais » presque si je ne voyais pas l'état dans lequel c'est et l'état dans lequel je vais laisser le monde à mes deux petits enfants.

Mme LA MAIRE : Aline CHASSAGNE.

Mme CHASSAGNE : Merci, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et tous. C'est vrai que de nombreuses interventions se sont beaucoup focalisées sur les enjeux liés au changement climatique, ce qui est bien normal, à la question de la santé notamment physique. Dans le prolongement de ce que vient de dire Hasni ALEM, je pense qu'il y a aussi tout un enjeu autour de la santé mentale, des problématiques aujourd'hui de trouver un sens et les inquiétudes des jeunes dans notre société par rapport aux enjeux climatiques, inquiétudes qui sont réelles, lucides et conscientes et qui bien souvent empêchent de pouvoir s'inscrire dans des projets de vie plus globaux.

Je propose de faire un focus sur d'autres éléments, mais qui rejoignent cette question de la cohésion sociale, des solidarités et de la santé mentale. C'est lié aux actions culturelles. Dans le livret qui vous a été remis, sur l'item « cohésion sociale et solidarité », il y a tout un focus sur l'éducation artistique et culturelle qui me semble très intéressante. J'en profite pour remercier tous les services qui ont contribué à créer ce livret, parce qu'on voit, pour la plupart des actions, des commentaires et des verbatims des agents. Pour en avoir lus beaucoup, nous voyons aussi que ce projet de qualifier, quantifier l'impact et où nous nous situons dans le développement durable est aussi source de motivation au travail. C'est important pour les agents, je les en remercie.

Un focus sur la bibliothèque. Certains chiffres interpellent et montrent aussi tout le travail qui fait suite à des décisions politiques. On sait que sous l'ancien mandat, le prêt était gratuit. Or là, nous voyons que les chiffres de prêt des différents habitants sont très conséquents (plus de 715 000 documents empruntés sur une année), nous avons 400 000 entrées dans nos différentes médiathèques, le bibliobus parcourt tous les quartiers de la ville et de nombreuses connexions. Je vous renvoie à la page 51 pour ceux qui voudraient en savoir plus. Il y a aussi une action que j'ai trouvée intéressante au niveau du musée de la Résistance : c'est comment à partir d'actions culturelles, on arrive à se questionner avec des jeunes. C'était notamment des jeunes accompagnés par la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) sur le mot « violence », ce que signifie la violence, comment on peut la lire d'un point de vue plus sociohistorique et comment je peux m'interroger sur cette question des violences.

Nous voyons des indicateurs sur les parcours, sur l'éducation artistique et culturelle dans notre ville. Là aussi, je vous donne quelques chiffres assez significatifs : en 2021, il y avait 27 220 parcours à destination des moins de 18 ans et en 2024, nous sommes à 54 357. Cela signifie qu'en trois ans, les parcours à destination des moins de 18 ans ont doublé. Bien sûr, vu le contexte au gouvernement et l'attaque faite notamment sur certains financements par rapport à des soutiens — je pense au pass collectif qui permettait à de nombreux établissements de s'intégrer dans ces parcours éducatifs et culturels —, il y a une remise en question de cette possibilité, ce qui est aussi inquiétant de manière plus large et dans le sens de ce rapport développement durable, des solidarités et de la cohésion sociale.

Un autre exemple concerne l'épanouissement et la question de la qualité de vie et du bien-être. Tout à l'heure, Monsieur BAILLY en parlait sans avoir trop donné d'exemples, semble-t-il. Dans ce rapport, vous avez un ensemble d'éléments sur comment on peut rendre accessible la culture à tous, notamment aux publics éloignés. Là aussi, c'est assez instructif. Nous avons vu que grâce à une offre

à 5 € pour le cinéma en plein air l'été, la Citadelle a permis de faire venir de nombreux publics. Plus de 7 000 personnes sont venues à cette activité. Le Musée comtois a aussi accompagné des personnes du CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile), des personnes en situation de demande d'asile lors de visites et de propositions de parcours. Plus de 200 personnes concernées par cette situation ont pu venir au musée régulièrement. Tout cela construit une ville où l'on se sent mieux, une ville avec une dimension humaniste et cela aussi fait partie du développement durable. Comme nous l'avons vu, notre ville est très bien classée en tant que ville étudiante, ce qui est là aussi lié à tous les efforts consentis à tous les niveaux par notre collectivité sur le développement durable.

Mme LA MAIRE : Merci. François BOUSSO.

M. BOUSSO : Tout à l'heure, mon collègue Hasni ALEM parlait d'incohérence entre les positions à Paris et à Besançon. Je voudrais simplement en citer une autre. Depuis le début du mandat, les équipes de Monsieur FAGAUT ne font que fustiger la piste cyclable sur le pont de la République. J'ai retrouvé un article de presse du 26 février 2020 où justement, le candidat FAGAUT aux élections municipales propose de créer une autoroute cyclable autour de Besançon, cette autoroute cyclable qui vise à proposer et privilégier la création de sites propres voies cyclables. Il propose un anneau cyclable avec des liaisons vers le centre-ville depuis cet anneau par le FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain), la place de la Révolution, Saint-Jacques, Chamars, Gare d'Eau, Tarragnoz et le pont de la République. Le 26 février 2020, vous proposiez de faire une piste cyclable sur ce pont. Comme autre incohérence, il y avait le fait que vous ne proposiez pas à l'époque de feux intelligents, mais vous proposiez purement et simplement une circulation autorégulée sans feu tricolore, dans différents secteurs de la ville de Besançon. L'article se concluait par « aucun élément n'a été communiqué sur l'enveloppe consacrée à ce projet », ce qui est plutôt une habitude. On a souvent beaucoup de projets de votre part, mais ils ne sont jamais financés. En tout cas, sur ce pont de la République, je tiens à signaler ce retournement de veste qui était qu'en 2020, il était intéressant d'y faire une piste cyclable et en 2025, aujourd'hui, c'est une immense erreur.

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Que voulez-vous que je réponde à cela ? Monsieur BOUSSO, je vais vous appeler Monsieur 78 %. Cherchez bien pourquoi. Pourquoi est-ce que je vous appelle Monsieur 78 % ? Parce que c'est votre taux d'absentéisme en commission depuis le début du mandat dans le cadre des projets que vous devez nous présenter ou que vous devez porter, c'est-à-dire qu'à aucun moment, vous n'êtes capable d'être présent en commission pour nous présenter où en sont les services. Attendez ! Parce que là, j'ai une attaque *ad hominem* directement...

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT !

M. FAGAUT : Je voudrais simplement terminer...

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT, je ne vais pas m'amuser à faire un classement...

M. FAGAUT : Je vais le faire, parce que je le fais ! Donc, cela m'interroge tout de même très fortement, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT, je vous invite à être beaucoup plus humble dans ce domaine. Je peux sortir vos présences et absences sur un certain nombre de commissions et sur des dossiers... Monsieur FAGAUT, vous n'aimez pas quand on vous renvoie la balle, parce que dans ces conditions... Monsieur FAGAUT, cela suffit ! Vous avez dit que vous étiez surtout très calme et bien posé.

M. FAGAUT : Je le suis. Je suis très calme dans ce que je dis.

Mme LA MAIRE : Vous prenez la parole quand je vous la donne, évidemment. Et surtout, si l'on va sur ces questions de classement, faites attention, c'est un jeu à mon avis un peu fragile, parce que j'ai les statistiques de tout le mandat.

M. FAGAUT : Là-dessus, il n'y a aucun problème me concernant.

Mme LA MAIRE : Alors, nous pouvons y aller !

M. FAGAUT : Avoir des attaques ad hominem de la part de Monsieur BOUSSO gratuitement sur des lectures très sélectives d'un programme... Mais Monsieur BOUSSO, avant que vous arriviez sur la Ville de Besançon, la piste cyclable du pont de la République existait déjà. À quel moment dans la lecture du programme de 2020 lisez-vous que je fais fermer le pont de la République ? À quel moment ? Vous ne l'avez pas lu. Pourquoi annoncez-vous des choses complètement erronées ?

Mme LA MAIRE : Cela suffit !

M. FAGAUT : Après, c'est très facile de recevoir des leçons de morale par un élu constamment absent...

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT, vous êtes en train de vous énerver, parce qu'il fait chaud. Il faut donc reprendre tout doucement.

M. FAGAUT : Non, je ne m'énerve absolument pas. Je suis d'un zen, vous n'imaginez même pas.

Mme LA MAIRE : Vous êtes en train de décrire un zen, comme tout à l'heure vous décriviez le mien. Nous avons donc chacun notre zen.

M. FAGAUT : C'est très bien. Chacun son zen, sauf que derrière, je prends à témoin Madame WANLIN. Je suis resté une heure hier soir au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), parce qu'après, j'étais attendu par ailleurs. Il manquait la moitié des élus de la majorité. Résultat des courses, il faut reconvoquer le CCAS et le CA du CCAS. Combien de fois est-ce que ce sont les élus de la minorité qui font le quorum ? Combien de fois en commission n° 01, à laquelle je participe constamment, que Monsieur POULIN préside, où les élus de la majorité ne sont pas là ? On cherche Madame GHARET, Monsieur BOUSSO, les services présentent les rapports, et derrière, on reçoit une leçon de morale ! C'est tout de même un peu grotesque !

Mme LA MAIRE : Avez-vous terminé, ou souhaitez-vous dire quelque chose de supplémentaire ? Parce que je vais tout de même vous donner des éléments. Sur le pont de la République, il y avait une piste cyclable sur la route avec les voitures. Tout à l'heure, j'ai bien entendu qu'il y avait bien une question quant à la sécurisation. Effectivement, lorsque l'on commence à sécuriser des espaces, ce que je vous ai expliqué tout à l'heure, il est bien évident qu'à un moment donné, on est amené à faire des choix. La question n'est pas de fermer un pont, mais d'en donner l'accès à un certain nombre de mobilités, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Mais nous allons laisser nos habitants faire le choix. Cela étant, très honnêtement, à quel moment allez-vous accepter l'idée qu'il va falloir changer de vitesse en matière de transition ? Combien de degrés faudra-t-il atteindre pour que vous acceptiez que nous sommes bien aujourd'hui dans une obligation de changer nos mobilités, nos façons de vivre, nos façons de vivre la vie publique et la vie chez soi ? Parce qu'évidemment, on impose à beaucoup, aux plus vulnérables, comme le disait Hasni ALEM, des situations juste intenable.

Je remercie d'ailleurs François BOUSSO d'être là où il devait être, c'est-à-dire engagé avec moi sur le réseau Vauban où il me semble bien qu'il manquait quelques membres représentant un certain nombre de collectivités locales.

La parole est à Monsieur Kevin BERTAGNOLI.

M. BERTAGNOLI : Je pense que ces derniers propos de Madame la Maire sont finalement extrêmement importants et ils sont le fond de tous ces débats de ces dernières années. À partir de combien de degrés collectivement, politiquement, assumerons-nous le fait qu'il faut accélérer sur ces questions, et notamment sur la question de la ville apaisée ? C'est bien dommage d'ailleurs de ne pas être plus zen que cela sur le sujet de la ville apaisée. Bref... Finalement, on en fait le constat, mais depuis cinq ans, votre seul bilan écologique, c'est le fait de recycler vos arguments année après année, Conseil Municipal après Conseil Municipal. Je vais donc devoir ressortir un dossier qui date de 2022 concernant la concertation sur le cadran nord-est apaisé. C'était évident qu'il fallait que je réexplique la démarche qui avait eu lieu pour vous rappeler la situation dans laquelle nous étions depuis une dizaine d'années. Les habitants se plaignaient d'un shunt et les uns vis-à-vis des autres souhaitaient la fermeture de la rue du Voisin. Jusqu'à preuve du contraire, cela ne fait pas une

politique. L'objectif était vraiment de ressortir avec un projet concret pour le quartier. Cette concertation a touché 550 habitants, plus de 3 000 personnes en ligne et elle est née, je le rappelle, d'une demande des habitants et des associations de quartier. On le sait, la plupart des sujets sont complexes et sur les mobilités, c'est encore plus complexe. Mais l'idée est vraiment d'essayer de retrouver un projet collectif, une solution globale pour le quartier.

Il y a eu trois temps à la démarche, dont la visio de lancement et une consultation en ligne qui a été extrêmement suivie. Le résultat est sans appel :

- 83 % considèrent que la vitesse est excessive sur le quartier, ce que nous avons dit, et ce ne sont pas des feux intelligents qui vont permettre de résoudre le problème ;
- 52 % indiquent qu'une circulation est importante sur le secteur, et effectivement, les feux peuvent avoir leur utilité ;
- les deux tiers admettent avoir vécu une situation dangereuse à vélo ou en tant que piétons (effectivement, là aussi, en voiture, il faut être zen dans sa conduite) ;
- 55 % constatent du stationnement gênant dans leur rue.

Le passage de la vitesse à 30 km/h a été validé par l'ensemble des participants présents.

Je ne vais pas vous refaire toute la concertation. Vous pouvez la retrouver sur les ateliers citoyens. Ce sera peut-être la différence avec vous, Monsieur CROIZIER, parce qu'aller au contact de la population, ce que vous avez fait, c'est très bien, mais maintenant, je souhaiterais que les données soient rendues publiques. En effet, vous pouvez retrouver toutes les données de nos concertations, vous pouvez retrouver l'intégralité du détail qui a été fait. Je vous invite donc à le faire également et nous pourrions échanger sur le sujet.

Pour terminer, encore dernièrement, même si le sujet des mobilités est un sujet complexe, nous continuons à associer les habitantes et les habitants aux grands enjeux qui les concernent et c'est notamment ce que nous avons fait avec le Plan Piétons du Grand Besançon Métropole qui a été, là encore, extrêmement suivi. C'est la preuve que finalement, les habitants souhaitent être associés à ces sujets de mobilité même s'ils en connaissent la complexité. Nous avons eu près de 600 contributeurs, 1 500 contributions sur l'ensemble de Grand Besançon Métropole et 1 700 personnes qui ont également participé à l'enquête publique en ligne. Il y a beaucoup de négatif, certes, parce qu'il y a énormément de choses à améliorer sur les questions piétonnes, mais parmi les choses positives, nous voyons que les aménagements que nous avons faits ces dernières années dans l'espace public sont plutôt salués par les habitantes et les habitants qui ont participé à cette concertation, ce qui est plutôt encourageant pour nous. J'ai envie de dire « continuons sur cette lancée ».

Mme LA MAIRE : Y a-t-il d'autres éléments ? S'il n'y a pas d'autres éléments, je donne la parole à Anthony POULIN pour conclure le dossier.

M. POULIN : Merci. Beaucoup de réponses ont déjà été apportées par mes collègues. Mais c'est vrai que parfois, on pourrait jouer au bingo à travers les noms que vous nous attribuez. En tout cas, en matière de fleurs, votre langage est bien assez fleuri et pas forcément toujours si juste que cela. La réalité de ce que nous faisons, c'est qu'en effet, nous appliquons les grands principes mondiaux des EDD au niveau local. Nous les appliquons, c'est-à-dire que nous ne sommes pas simplement d'accord avec l'idée, mais nous sommes d'accord avec les actions qui l'accompagnent. Par conséquent, lorsque l'on dit quelque chose, on le fait. Notamment Monsieur BAILLY. Mais cela s'applique aussi pour vous, Monsieur FAGAUT, lorsque l'on dit ou lorsque l'on écrit quelque chose, je vous invite à l'assumer jusqu'au bout, à dire pourquoi aujourd'hui, alors que nous étions d'accord, alors que nous sommes d'accord sur les grands principes, lorsque l'on réalise ces éléments, cela ne va pas. Si je reprends les différents axes, vous allez me dire « je suis d'accord pour adapter la ville au changement climatique », mais lorsqu'il s'agit de végétaliser les rues « je ne suis pas hyper d'accord, et je n'ai jamais réussi à dire que j'étais pour ». Avec vous, cela ne se serait pas fait rue de Vignier ni place de la Révolution.

M. FAGAUT : Pas comme cela !

M. POULIN.- Pas comme cela ? Mais en réalité, les Bisontins sont-ils satisfaits de la place de la Révolution ? Je crois que pour l'essentiel, d'une place sur laquelle on ne s'arrêtait pas, vous avez une

place sur laquelle on peut s'arrêter. J'étais encore avec des commerçants il y a quelques jours qui me disaient « maintenant, on va pouvoir s'arrêter sur cette place même en été ». Oui, c'est un objectif. Faire de l'adaptation au changement climatique rend plus attractifs nos centres-villes. Vous avez confirmé que si vous aviez été en responsabilité, vous n'auriez pas fait ces réalisations. Vous voulez faire du développement des énergies renouvelables, mais vous trouvez que des travaux pour faire des réseaux de chaleur, c'est vraiment abusif. Oui, nous assumons qu'à un moment donné, pour amener de la chaleur renouvelable aux Bisontines et aux Bisontins, beaucoup plus largement, il faut faire un certain nombre de travaux. Je pourrais multiplier ces exemples. La réalité, c'est que vous êtes d'accord, et encore, vous contestez l'idée de mettre en place des solutions de transition écologique, ce que l'on voit bien dans le sens du vocabulaire que vous utilisez, mais lorsque nous les mettons en place, systématiquement, dans ce Conseil Municipal, vous vous y opposez, ce que je trouve regrettable.

Je voudrais souligner un point. Je ne l'ai pas dit et je remercie Aligne CHASSAGNE de l'avoir signalé. En effet, le rapport développement durable a évolué. Vous avez des témoignages d'agents, puisque souvent, ce sont des changements de pratiques au quotidien, des changements de façon de faire et nous avons ici des agents qui, continuellement, se forment sur ces sujets, deviennent experts et sont reconnus à travers la France pour leur expertise développée en matière de transition écologique, ce qui est très positif. Nous souhaitons également dire que derrière les objectifs politiques se cachent des compétences que nous développons, des femmes et des hommes très engagés. Je voulais également en profiter pour remercier la Mission Développement durable, mais aussi au-delà, l'ensemble des Directions qui concourent à renseigner ces nombreux indicateurs. Vous en aviez demandé. Au dernier Conseil Municipal vous aviez souhaité que nous passions du temps sur ces indicateurs, ce que nous avons fait. Je vous remercie d'ailleurs de la qualité de la commission que nous avons eue. Nous avons débattu plus de 2h30 autour de ces rapports. En matière de transparence de la donnée et des questions posées, nous sommes là aussi au rendez-vous.

Enfin, dans cette affaire, je voulais vous donner également une indication sur le nombre de jours de chaleur. C'est vrai que nous le percevons assez peu, mais 2050, c'est demain. Faites un petit calcul. Quel âge auront vos enfants, vos nièces, vos neveux ou vous-mêmes en 2050 ? Finalement, c'est demain et nous aurons 30 à 60 jours de très fortes chaleurs et de vagues de chaleur contre 13 jours aujourd'hui. Sommes-nous totalement prêts à cela ? Je ne le crois pas. C'est pour cela que nous nous efforcerons d'accélérer les actions de transition écologique, parce que c'est une question de vivre ensemble et de justice sociale. Je vous invite véritablement, au-delà d'être d'accord avec les grands principes, à être désormais d'accord avec les actions qui concourent à l'application de ces principes.

Mme LA MAIRE : Merci. Il s'agit ici de prendre acte du débat. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il y a bien eu un débat. Si tel est le cas, je vous propose de passer au rapport suivant.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel de développement durable 2024 de la Ville de Besançon.

7 - Candidature au label du programme Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE) et au label European Energy Award

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA MAIRE : Ce rapport concerne la candidature au label du programme Territoire Engagé justement qui démontre notre action et la reconnaissance qui en est faite au niveau national, voire international. Je tiens tout de même à souligner que c'est une reconnaissance transpartisane.

Mme CHAUVET : Je vous présente ce rapport à ce moment du Conseil Municipal, car il va vraiment avec le rapport précédent. Il concerne la candidature de la Ville de Besançon au label national « Territoire Engagé pour la Transition Écologique ». D'après le dernier rapport que nous avons d'état des lieux des vulnérabilités de l'AudaB, l'Agence d'Urbanisme de Franche-Comté, parce que, oui, nous sommes désolés, mais nous avons des chiffres, nous ne venons pas annoncer des choses ici sans chiffre ou sans carte, Besançon devrait subir, dans les années à venir, des précipitations un peu plus importantes qu'aujourd'hui, mais de moins en moins bien réparties tout au long de l'année, avec

des étés plus secs et des hivers plus humides. Par ailleurs, l'augmentation de la température sur notre ville se confirme, ce que Monsieur ALEM nous l'a dit tout à l'heure, et des météorologues, associés à des chercheurs du CNRS (Centre National de Recherche Scientifique), prévoient qu'à partir de 2050, on ait des températures extrêmes sur notre région. Monsieur POULIN vient de vous le dire, ce seront entre 30 et 40 jours de grandes chaleurs. Mais d'après les chiffres que j'ai, nous pourrions atteindre des pics de chaleur à plus de 55 °C en 2050. Je vais faire de l'idéologie et je vais croiser les doigts pour que cela n'arrive peut-être qu'une fois pendant l'été.

En revanche, quelque chose me fait vraiment peur. Pour l'instant, la région de France qui affiche actuellement des températures record sur l'Hexagone, c'est le sud de la France, avec 44 °C enregistrés en 2024. Mais à partir de 2050, il faut s'attendre à ce que la région la plus chaude de France soit celle où nous vivons aujourd'hui. Nous sommes loin de la mer. Ce sera la région de France la plus chaude. Heureusement, depuis plus de 20 ans, nous anticipons. La Ville de Besançon est engagée dans une politique de développement durable, avec une politique environnementale et sociale volontairement forte. Les élus, les services de la Ville, de l'Agglomération, au quotidien, mettent en place des actions, des projets d'adaptation au changement climatique pour l'ensemble des citoyens, des citoyennes de notre ville, de notre agglomération, de notre territoire. Il ne s'agit pas d'être à leur service, mais de faire avec eux et pour eux.

Le label Cit'ergie, devenu aujourd'hui le label TETE, est un des outils qui nous permet de mettre en place cette politique environnementale et sociale durable. Ce label est porté au niveau national par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), l'agence de la transition écologique, et son équivalent européen est le label « European Energy Award ». Ces deux labels évaluent les collectivités sur les actions qu'elles conduisent dans le cadre de leurs compétences propres et dans leur sphère d'influence sur l'ensemble de la thématique Climat Air Énergie à travers un référentiel d'analyses déclinées en 6 thématiques qui sont :

- le développement territorial ;
- le patrimoine de la collectivité ;
- l'approvisionnement énergétique, la gestion de l'eau et des espaces verts ;
- la mobilité ;
- l'organisation interne ;
- la communication et la coopération.

Ce sont 368 collectivités françaises engagées dans la démarche. Depuis 2007, la Ville de Besançon est également engagée dans cette démarche, et dès 2012, Besançon a été la première collectivité française à recevoir le niveau 5 étoiles pour la France et le niveau « gold » pour le label European Energy Award, le label européen. Le label a été renouvelé à deux reprises pour notre ville, en 2016 et en 2021, et la labellisation 2025 est en cours de validation, avec un audit qui a eu lieu le 27 mai dernier et des objectifs chiffrés toujours en évolution, bien évidemment. Avec ce rapport, il s'agit aujourd'hui de faire une demande de renouvellement pour la période 2026-2030. Pour obtenir le niveau 5 étoiles et le niveau « gold », il faut avoir un premier score de 75 %. La Ville de Besançon a obtenu un score de 78 % en 2012, et en 2025, nous en sommes à 81,6 % avec une progression continue au travers d'une soixantaine de critères analysés. Les objectifs de la période en cours ont été atteints ou sont en passe de l'être avant l'échéance intermédiaire de 2026.

Les objectifs obligatoires du label TETE visent à ce qu'en 2040, nous ayons une administration neutre en carbone et qu'en 2050, nous ayons un territoire neutre en carbone. Pour que vous ayez des chiffres et pour que vous puissiez bien comprendre, pour notre ville, l'objectif était d'atteindre une diminution de 20 % de nos consommations d'énergie sur nos bâtiments municipaux en 2026 par rapport à 2019, l'année de référence. Nous visions -30 % pour 2030, mais vous verrez que cela va dépasser. Dès 2024, nous avons diminué nos consommations d'énergie de -22 % grâce notamment aux rénovations énergétiques des bâtiments et à la mise en place du plan Sobriété. L'objectif était également d'atteindre -20 % d'émission de gaz à effet de serre pour 2026 et -35 % pour 2030. Nous avons atteint -44 % dès 2023.

Notre consommation électrique est déjà une électricité verte à 100 % depuis le 1^{er} janvier 2021 et depuis 2021, notre production et notre consommation d'énergie renouvelable pour le chauffage font la différence, notamment avec la mise en place de 12 chaudières biomasses supplémentaires, ce qui a permis une augmentation de 15 % de la part chauffage par du bois dans les bâtiments de la ville. Pour finir, la part des énergies renouvelables dans nos consommations énergétiques pour 2026 visait 60 %

et nous avons ciblé 68 % pour l'objectif 2030. La part d'énergie renouvelable atteinte en 2024 était de 59 % et 68 % sont attendus pour 2026 grâce à des actions déjà réalisées ou déjà validées et qui seront engagées prochainement. Vous avez notamment la multiplication par deux de l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de la ville, puisque nous en sommes actuellement à une cinquantaine d'installations. Pour 2030, nous visons plutôt 85 % de la part d'énergie renouvelable dans nos consommations énergétiques.

Le programme d'action à venir pour la période 2025-2030 a été établi à partir d'actions déjà inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et à partir d'actions proposées par les Directions de la Ville que nous savons pouvoir être mises en place techniquement par les services de la Ville. Il a également été établi à partir d'échanges entre élus. En effet, nous avons une volonté commune que les actions puissent être partagées entre les politiques et les domaines qu'elles impliquent au sein des services de la Ville et que les actions puissent passer par la concertation et l'implication des usagers et des citoyens.

Nous vous proposons donc ainsi d'articuler nos actions autour de quatre grandes orientations :

- faire de la Ville un territoire résilient et adapté aux conditions climatiques futures avec la poursuite de la lutte contre les îlots de chaleur par la végétalisation de nos espaces publics, l'intégration des spécificités bisontines dans le PLUi, la poursuite d'opérations d'aménagement engagées ou déjà inscrites ;
- faire des citoyens des acteurs éclairés et qui agissent avec le développement d'épargne citoyenne, par exemple pour développer des projets autour des énergies renouvelables, poursuivre les actions aux enjeux environnementaux ou encore continuer le travail avec les commerces éco-engagés ;
- être une Ville exemplaire et inspirante dans ses pratiques avec la mise en place du budget vert et la poursuite de la rénovation de nos bâtiments ;
- consolider le positionnement de Besançon comme ville innovante sur les enjeux de transition écologique et sociale en donnant la place aux processus de concertation dans les projets municipaux ou encore en renforçant les actions que nous menons déjà pour lutter contre la précarité énergétique (oui, nous poursuivons cette action) avec et pour les Bisontins et les Bisontines.

Je vais passer la parole à Monsieur LAFARGE pour un complément sur les perspectives concernant les énergies renouvelables, puisque cela reste largement ce qui est évalué par le label TETE.

M. LAFARGE : Merci. C'est toujours gratifiant de faire ce que l'on annonce et d'être reconnu pour cela. Je vais vous faire en l'occurrence une petite synthèse assez rapide qui vous permet, avec deux graphes superposés, de retenir ce que nous avons annoncé et fait pendant la durée du mandat et ce que nous projetons de faire dans les années futures. Je vais commencer par les « bâtons » verticaux, dont l'échelle associée est à gauche. Ils correspondent à la consommation d'énergie dans les bâtiments publics. Vous avez en bleu la consommation dans ces bâtiments et en jaune orangé la consommation en termes d'énergie renouvelable dans ces mêmes bâtiments. Nous n'avons pas l'échelle horizontale qui correspond à l'évolution des années de 2019 à 2030. À partir de 2025, vous voyez que les bâtons sont plutôt bleus en pointillés. Vous avez un petit trait vertical qui correspond à la pente nationale imposée par l'État de -3 % de réduction des consommations à l'intérieur des bâtiments.

En revanche, en dessous, les bâtons orange représentent les projections ou les perspectives que nous annonçons dans cette même période. Nous avons deux traits continus qui semblent être parfaitement parallèles, mais qui ne le sont pas tout à fait. Ils sont attachés à l'échelle verticale à droite. Le trait en jaune orangé le plus en haut correspond au pourcentage d'énergie renouvelable par rapport à l'ensemble des énergies consommées dans les bâtiments. En dessous, le trait gris correspond au pourcentage d'énergie renouvelable produit et consommé par la Ville de Besançon dans ses bâtiments. Ils ne sont pas tout à fait parallèles, ce qui est perceptible si nous grossissions l'échelle, et surtout, la tendance que nous essayons de poursuivre pour les années qui vont suivre est de rapprocher progressivement la part d'énergies renouvelables produites par la collectivité et celle consommée réellement. La différence correspond à de l'électricité d'origine contrôlée qui a été achetée, ce qui nous permet d'avoir 100 % d'énergie électrique consommée non nucléaire à partir d'EnR.

M. GHEZALI : Merci. Cela appelle-t-il de votre part des observations ou des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- prend acte du bilan du précédent programme d'action (2021-2025),
- approuve la proposition du programme d'action du label TETE pour les 4 prochaines années (2026-2030),
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à demander le label TETE 5 étoiles, et le label EEA Gold.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8 - Compte de gestion 2024

M. GHEZALI : Nous passons au vote du compte de gestion 2024. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire 2024 au titre des différentes sections budgétaires du budget principal et des budgets annexes (Forêts communales, Archéologie préventive, Zone d'Activités Madeleine Brès et Lotissement Montarmots),
- constate, pour ces mêmes budgets, la stricte concordance des résultats entre le Compte de gestion 2024 et le Compte Administratif 2024 de la collectivité.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9 - Compte Administratif 2024

M. GHEZALI : Conformément à l'article du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal est appelé à débattre du compte administratif afférent à l'exercice précédent, et comme le veut l'article 2121-14 du même Code, l'assemblée doit, pour la circonstance, élire son président. Je vais donc laisser Madame la Maire arriver pour qu'elle puisse le désigner.

Mme LA MAIRE : Merci, Abdel. Conformément à cet article L.1612-12 du CGCT, je vous propose de désigner Monsieur Abdel GHEZALI (1^{er} Adjoint) président pour ce temps concernant le compte administratif de l'exercice 2024.

M. GHEZALI : Monsieur POULIN, je vous laisse la parole pour présenter ce compte administratif.

M. POULIN : Merci. On dit souvent dans un dicton populaire « les promesses n'engagent que ceux qui les croient ». Chez nous, c'est l'inverse. Les promesses engagent ceux qui les font. Nous tenons nos promesses, nous réalisons nos engagements. D'ailleurs, 99 % des sommes inscrites au budget ont été engagées en 2024. La parole donnée n'est pas une figure de style, mais une boussole. Si certains y voient de l'écologie punitive, nous y voyons un programme d'action cohérent pour la transition écologique. C'est d'ailleurs une source de fierté, puisque, rappelons-le, au final, ce sont l'absence d'écologie et l'immobilisme climatique et social qui sont punitifs. Le compte administratif 2024 le prouve, chiffres à l'appui. Besançon bouge, Besançon change, Besançon prépare l'avenir. Dans la rue, dans les équipements, dans la vie de tous les jours, nos habitants constatent des changements positifs. Le budget 2024 a été construit autour de deux axes forts : la robustesse et l'accompagnement social et humain. Comme le rappelle l'Observatoire des Inégalités, les écarts se creusent, le climat se dérègle et ce sont les plus fragiles qui en paient le prix le plus fort. Alors que d'autres sacrifient le lien social au nom de prétendues économies — mais d'ailleurs à quel coût ? —, nous choisissons l'engagement, la fidélité à nos valeurs sans jamais perdre de vue la

prudence budgétaire. Notre ambition : que la ville reste un repère, une force, un lieu de proximité et de dialogue dans un monde où tant de repères vacillent.

Je vais vous donner cinq chiffres clés pour 2024, cinq preuves concrètes, cinq illustrations qu'ici, nous ne faisons pas de la gestion, mais de la transformation. C'est aussi, à travers ces chiffres, un élément où nous verrons la référence et la solidité de notre budget dans un moment où tant de choses et tant de financeurs font défaut. Examinons donc ces cinq chiffres clés pour 2024.

Le premier, c'est celui de 215 M€, près de 590 000 € par jour, une évolution contenue dans un contexte d'inflation important, une responsabilité et une exigence, celle que chaque euro soit utile, bien orienté pour faire avancer le programme.

Le deuxième, c'est celui de 47,6 M€ d'investissement. Un record ! Cela représente une hausse de près de 3 M€ par rapport à 2023 et près de 9 M€ par rapport à 2022. Ce montant est également supérieur de plus de 12 M€ à la moyenne des réalisations du mandat précédent. Cela ne représente pas moins de 10 M€ d'investissement en plus par an si nous nous comparons aux villes de la même strate. Sur les cinq dernières années, ce sont plus de 200 M€ que la Ville aura investis, soit 25 M€ de plus que les cinq années précédentes, et lorsque l'on parle d'économie, d'économie concrète, ces 25 M€ ont été investis de manière concrète dans les carnets de commandes des entreprises du territoire.

Cela m'amène à mon troisième chiffre : -9 M€ de dettes. Oui, vous avez bien entendu. Nous investissons plus tout en nous endettant. Faire plus aujourd'hui, sans hypothéquer demain. Cette année, la Ville gagne en solvabilité, car faire plus aujourd'hui doit nécessiter la capacité à pouvoir faire plus demain, et c'est là l'équation essentielle de ce budget. Cela a été permis grâce à la recherche de financements et la maîtrise que nous avons su mener de notre fonctionnement, par la mise en œuvre d'un plan de sobriété et par le respect de l'argent public. Nous avons dégagé plus d'autofinancement pour mieux financer nos investissements et nous avons consolidé notre épargne brute qui progresse de 7 % à périmètre constant. En parallèle, nous activons les recherches de financements externes et déployons progressivement notre schéma immobilier qui a permis, en 2024, des cessions importantes de patrimoine.

Le quatrième chiffre qui illustre notre engagement est une hausse de plus de 13 % pour le CCAS depuis 2019, passant de 9,5 M€ de subvention à 10,7 M€ en 2024, hausse qui se poursuit d'ailleurs en 2025. Ce chiffre illustre une ambition plus globale, celle du soutien sans faille au fonctionnement et à la qualité des services publics.

Par ailleurs, Les subventions aux associations ont représenté près de 9 M€, en hausse de 2,4 %, c'est-à-dire plus que l'inflation, ce qui est particulièrement volontariste dans la période budgétaire contrainte. Les dépenses de personnel évoluent de 3,9 % en 2024, prenant en compte la revalorisation exceptionnelle des salaires via l'harmonisation des régimes indemnitaires de nos agents et la création de nouvelles places en restauration scolaire. Ces évolutions étaient à la fois souhaitables, utiles et soutenables financièrement. Cela s'est inscrit dans un cadre toujours maîtrisé, avec, hors inflation, des dépenses de fonctionnement qui ont évolué de 1,4 %. En parallèle, les recettes de fonctionnement ont évolué de 2,2 %. Nous avons donc maîtrisé l'effet ciseau, risque principal en termes de pilotage financier tout en maîtrisant, comme l'a rappelé Abdel GHEZALI tout à l'heure, les taux de fiscalité en ne les augmentant pas. Nous voyons donc que les nouvelles dépenses correspondaient à de nouvelles recettes et que nous avons même réussi à équilibrer davantage le budget en finançant mieux nos investissements. Mener une politique humaine et sociale forte, c'est investir pour l'avenir, construire une ville qui accompagne, qui apaise, qui attire, une ville adaptée aux défis du monde aujourd'hui et pour demain. Pour cela, il faut des finances saines et solides. Tout au long de ce mandat, cela a été notre engagement, et aujourd'hui, nos finances sont particulièrement saines et solides.

Comme le funambule de Jean GENET, nous avançons sans faillir, en gardant l'équilibre entre ambition et maîtrise, parce qu'à Besançon, on ne se contente pas de gérer, et le meilleur reste à venir.

M. GHEZALI : Merci, Anthony. Je regarde s'il y a des demandes de prise de parole. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci, Monsieur le Premier Adjoint. En ce qui concerne ce compte administratif, les années se suivent et se ressemblent sans que vous ayez pris en compte les mesures et nos interventions du passé. Monsieur POULIN, tout d'abord, sur le fond, votre manque d'humilité et de mesure dans vos propos sont encore une fois manifestes. Une phrase résume votre état d'esprit suffisant : le budget 2024 était placé sous le signe de la robustesse, de la fiabilité, aux valeurs du collectif. Rien que cela suffit à démontrer cette vanité. Robuste ? Quand les taux de réalisation sont depuis le début du mandat à une moyenne de 64 % des investissements annoncés, ce qui représente environ entre 80 et 100 M€ non réalisés, ce n'est pas ce que j'appelle robuste. Fiable ? Lorsque nous découvrons les mesures dans la presse locale ou encore lorsque des décisions sont prises dans des attributions de commandes publiques avant que cela ne soit présenté en Conseil Municipal, cela ne s'appelle pas la fiabilité. Aux valeurs collectives ? Quand nous voyons la colère des Bisontines et des Bisontins sur des décisions idéologiques que vous prenez, qui vont à l'encontre du bien commun et de l'intérêt collectif, il suffit d'échanger avec les habitants que nous rencontrons pour voir l'impopularité de votre politique, ce n'est pas ce que l'on appelle valeurs collectives.

Sans rentrer dans le détail des mesures que vous évoquez, notre ville, depuis votre arrivée, compte deux quartiers prioritaires de plus, soit au total 43 % de nos quartiers qui sont des quartiers prioritaires, et vous vantez les actions du Contrat de Ville. Alors, certes, ces actions sont utiles aujourd'hui, mais elles sont bien plus importantes, car nos quartiers en souffrance sont bien plus nombreux. Vous parlez du projet d'apaisement de Battant, là où Battant n'a jamais été autant en tension et en crise, avec vos bornes, avec le laisser-faire ambiant en matière de sécurité. Vous parlez de vitalité à l'heure où les commerces sont en grande difficulté et là où vous mettez des taxes supplémentaires, par exemple les nouvelles taxes sur les enseignes en ayant abaissé la surface payable par les commerces et les entreprises et à l'heure où les zones d'activité ne se développent pas. Vous parlez d'équipements là où les clubs n'ont jamais autant souffert de n'avoir pas assez d'installations sportives ou associatives. Vous parlez de sécurité là où nos quartiers sont gangrénés et là où vous refusez nos propositions pour protéger les Bisontins et d'accompagner les policiers municipaux. Vous parlez du projet de Saint-Jacques où vous cessez de refuser le débat de fond ici, en assemblée, pour confronter nos points de vue.

Bref, à part l'engagement pris sur la rénovation des écoles, là où avec votre inaction du passé, vous aviez pris un retard considérable, pour tout le reste, nous n'aurions pas agi de la sorte et nous aurions agi de façon à ne pas opposer les Bisontins et à leur faciliter leur quotidien tout en redonnant de la vie de la ville, en les protégeant socialement, économiquement et d'un point de vue sécuritaire.

Vous dites également que la Ville a fait le choix de la transformation, ce qui m'amène à aborder votre conférence de presse sur « la ville se métamorphose », que vous osiez dire en conférence de presse que l'opposition était informée de cela. J'aimerais que vous démontriez en quoi nous étions informés. À part un mail écrit par votre Directrice de Cabinet comme quoi il y avait un nouveau site Internet sur « la ville se métamorphose » et où l'opposition pouvait publier, comme nous publions dans Besançon Votre Ville, je ne vois pas où est l'information dans tout cela. Cela confirme bien que depuis octobre 2024, soit un an et demi avant l'échéance des municipales, ce n'est plus Madame la Maire, mais Madame la Candidate, ce qui matérialise un immobilisme d'engagement opérationnel pour la ville au profit d'une communication de candidate, et tout cela est néfaste à notre ville. D'ailleurs, sur ce sujet, puisque vous utilisez les fichiers des adresses mails renseignées par les Bisontins, ces fichiers ne vous appartiennent pas et ne nous appartiennent pas. Je vous demande donc, en termes d'équité et d'équilibre de traitement entre les différents groupes présents ici, dans cette assemblée, que vous mettiez à disposition également l'ensemble de ces fichiers pour que nous aussi, nous puissions faire le bilan de notre action.

M. GHEZALI : Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci, Monsieur le Premier Adjoint. Ce qu'il y a d'intéressant dans l'examen du compte administratif, c'est qu'il permet de lire la réalité de vos actions, ou plutôt devrais-je dire « mettre en évidence le décalage entre vos promesses et la réalité de vos actions ». En 2024, vous aviez annoncé pour les équipements 62 M€ de dépenses d'investissement ; dans la réalité, 36 M€ auront effectivement été réalisés, soit 59 % de vos engagements d'investissement qui ont été tenus. Les Bisontins doivent savoir qu'en 2024, ce sont plus de 25 M€ de reste à réaliser, soit quasiment 20 % de plus qu'en 2018 et 40 % de plus qu'en 2019 sous les mandats de Jean-Louis FOUSSERET. Durant six ans, vous aurez annoncé des niveaux d'investissement record tout en sachant que vous

n'étiez pas en mesure de les réaliser, ce qui est une technique budgétaire contestable que nous dénonçons depuis cinq ans, contestée également par la Chambre Régionale des Comptes qui pointe, comme nous, des faibles taux d'exécution budgétaire conduisant à des niveaux de reste à réaliser conséquent. C'est une technique budgétaire trompeuse qui vise à leurrer les Bisontins sur la réalité de votre action.

Alors, dans votre propagande de fin de mandat, vous écrivez « protéger les habitantes et les habitants ». La lecture du compte administratif démontre à quel point, en réalité, vous vous désintéressez des sujets de sécurité. Je me demande d'ailleurs si nous vivons dans la même ville. Je vous rappelle les coups de feu ce lundi place du 8 septembre, l'agression violente d'un homme âgé de 101 ans en plein centre-ville le mois dernier, l'insécurité et les appels à l'aide des habitants de Battant, le retrait des enseignants après l'introduction d'arme blanche dans un collège de Planoise et les 8 kg de drogue et l'argent du trafic saisi à Montrapon. Et je pourrais encore poursuivre. Entre 2019 et 2024, un policier municipal sur cinq a disparu des effectifs de notre Police Municipale. En cinq ans, le budget consacré à la sécurité a reculé de près de 11 %. Chaque jour, les Bisontins nous expriment avec force et insistance leur désir de vivre en sécurité. Mesurez les conséquences de votre inaction !

Enfin, pour terminer, vous persistez à vous défausser de vos responsabilités sur l'État que vous accusez de tous les maux. Or, en 2024, un tiers de subventions d'investissement proviennent de l'État, l'État contribue à hauteur de 22 % de nos recettes de fonctionnement toutes dotations confondues. Autrement dit, nous lui devons plus de 1 € sur 5 pour financer notre fonctionnement. Vos bilans successifs ne sont en réalité qu'une longue litanie de promesses non tenues et de responsabilités sans cesse rejetées sur autrui. Assurément, Besançon mérite mieux. Vous devrez assumer dans quelques mois votre gestion et votre bilan politique catastrophique.

M. GHEZALI : Merci, Monsieur CROIZIER. Y a-t-il d'autres interventions ? Hasni ALEM.

M. ALEM : Merci beaucoup. Plusieurs éléments. Déjà, je pense qu'Anthony POULIN va l'aborder, mais sur cette sempiternelle accusation comme quoi la Ville de Besançon ne respecterait pas ses promesses en termes d'investissement et comme quoi chaque année, on mentirait aux Bisontins en leur disant qu'on leur promet un certain niveau d'investissement et qu'en fait, on ne le fait pas, je vais poser une question. Parmi les différents projets mis en avant en termes d'investissement, quels sont ceux qui n'ont pas été réalisés ? In fine, on est tout de même dans cette situation où vous pouvez dire ce que vous voulez. On pourrait rentrer dans les aspects techniques, on pourrait parler des crédits d'engagement où l'on est quasiment à 100 %, ou le fait que l'ensemble des projets soient menés sur 18 ou 24 mois, il n'y a pas de souci par rapport à cela. C'est donc un tour de passe-passe que parfois, d'ailleurs, certaines personnes à gauche peuvent utiliser lorsqu'elles sont dans l'opposition, ce qui est habituel, mais à la fin des fins, les projets sont menés à bien dans l'intérêt des Bisontines et des Bisontins. C'est ce qui compte. Cela fait cinq ans que vous le dites, que c'est la même chose. C'est toujours le même débat, mais à la fin, ce qui compte, c'est que les Bisontines et les Bisontins ont des projets qui émergent.

Je voudrais surtout intervenir sur un autre élément sur la question que vous venez d'aborder concernant l'insécurité. Nous vivons à Besançon, sauf peut-être pour certains dont ce n'est pas le cas, mais nous vivons à Besançon, nous voyons ce qui se passe et nous savons ce qui s'y passe. Je le dis souvent, j'habite actuellement dans le quartier de Montrapon. Il y a peu de temps, lorsque deux personnes se sont fait tuer dans la rue, j'ai entendu les tirs, j'étais à 50 m. Je sais donc ce qui se passe dans ma ville. Je sais très bien ce qui s'y passe. Lorsqu'il y a eu ce que vous citez concernant les kilos de drogue saisis à Montrapon, oui, j'ai vu les policiers le faire, j'y étais, nous savons ce qui s'y passe. La vraie question qu'il faut se poser n'est pas celle-ci, il ne s'agit pas de faire le constat, mais il faut se demander quelles solutions apporter. C'est là où le débat ne va pas jusqu'au bout avec l'opposition sur ce sujet.

On peut résumer en deux mots les propositions que vous faites. C'est : plus de vidéoprotections et l'armement des policiers municipaux. En quoi ces éléments permettent-ils de réduire le trafic de drogue ? Si vous réussissez à me montrer que c'est le cas et que c'était le cas ailleurs, OK, nous pouvons en débattre, sauf que ce n'est pas le cas. Comment réduit-on le trafic de drogue ? Comment réduit-on les incivilités et les problématiques de tranquillité publique ? Voilà les vraies questions qu'il faut se poser. Je le dis, ce n'est pas en réduisant, par exemple, la prévention spécialisée comme aux Clairs-Soleils où il n'y en aura plus. Il n'y a plus de prévention spécialisée aux Clairs-Soleils. On ne

peut pas dire « ce n'est pas grave ». Non ! Clairement, je trouve que cette manière d'aborder le problème et cette question de la sécurité en prenant simplement la question de la Police Municipale, de son armement, de la vidéoprotection et de la vidéosurveillance me pose vraiment souci. Encore une fois, on est sur des débats « démagos » et populistes où l'on ne regarde pas la réalité des choses en face, ce qui me pose souci. Je pense que tout cela est un peu trop bruyant pour moi. Merci beaucoup.

M. GHEZALI : Merci. Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Je vais donner simplement un élément. Monsieur CROIZIER...

M. GHEZALI : *S'adressant à un membre de l'opposition qui tente d'intervenir.* Si, elle peut !

Mme LA MAIRE : Je ne vais pas participer au vote, mais je peux répondre aux questions.

Monsieur CROIZIER, je m'adresse à vous, parce qu'en 2022, je proposais avec la Police Nationale et la Préfecture, que l'on mette du foncier à disposition à Planoise pour accueillir un commissariat. Depuis, nous avons travaillé, nous avons évalué les coûts, nous avons même programmé le commissariat. Nous faisons un travail qui consiste à regarder les besoins, comment cela peut se traduire d'un point de vue architectural, etc. Tout ce travail est fait et depuis maintenant des semaines et des mois, nous n'avons plus aucun retour de la part des ministères. Plus rien ! Visiblement, les caisses ont été vidées. Ensuite, je tiens à dire que nous avons eu une annonce, là encore à l'époque de Madame BORNE, sur la question de la FAR, cette Force Active Républicaine, qui venait juste après les émeutes. Il a fallu que nous travaillions avec le procureur, donc la justice, la police, l'Éducation Nationale, la Préfecture, avec l'ensemble des acteurs. Nous avons même réuni les associations. Nous avons mis en place des objectifs, ces objectifs ont été envoyés aux ministères qui devait travailler normalement en interministériel et nous n'avons vu aucun résultat sur un travail qui nous a tous mobilisés.

Je veux bien que nous continuions à faire des annonces, mais c'est sérieux. Je ne peux pas continuer à mobiliser tous les acteurs de la sécurité et les habitants si c'est finalement pour leur dire « vous ajoutez des éléments qui n'ont rien à voir avec la lutte contre le narcotrafic ». Il y a donc tout de même quelque chose de pas très clair à mon sens vis-à-vis de nos habitants, et je rejoins Hasni ALEM lorsqu'il dit qu'il y a beaucoup de démagogie dans le fait de crier haut et fort « nous sommes les hommes de la sécurité ». Je vous le dis, nous sommes à travailler très concrètement avec l'ensemble des acteurs qui concernent la question de la sécurité, et en particulier le narcotrafic. Je vous invite d'ailleurs à écouter les derniers rapports qui sont sortis sur le mal-être d'un certain nombre d'acteurs principaux de nos territoires, non pas celui de Besançon en particulier, mais nos territoires. Malheureusement, qui consomme ? Je vous invite à regarder les derniers rapports qui sont tout à fait éclairants. Il me semble important de le rappeler. Je peux entendre « il suffit », « il n'y a qu'à », « faut qu'on », mais là, nous sommes dans le régalien. Si Monsieur CROIZIER, vous êtes en train de me dire que l'État est endetté et au regard des 8 Md€ annoncés de réduction de moyens qui pourraient s'opérer, expliquez-moi comment l'État continuera à jouer ce rôle régalien qui est celui de protéger les habitants, en particulier dans le domaine du narcotrafic. Rappelez-moi cela, parce que j'aimerais bien que l'on se dise les choses très clairement.

Je vais revenir sur la notion de candidate. L'avantage, c'est que c'est très clair. Les habitants m'ont posé régulièrement la question et j'ai répondu « oui, je continuerai à porter haut et fort les objectifs que nous nous sommes donnés ici, dans cette municipalité », parce que nous savons bien qu'il est nécessaire d'avoir un temps relativement long pour mener à bien les changements d'orientation dont nous avons parlé tout à l'heure. Oui, et c'est tout à fait légitime. Mais je le dis. Je suis aujourd'hui maire de Besançon et présidente du Grand Besançon, et les délibérations qui sont soumises n'ont rien à voir avec ce que vous décrivez. Quant à un bilan, rappelez-vous 2019. Il y avait déjà un bilan ici. D'ailleurs, vous allez voir qu'un autre se fera au niveau du Grand Besançon. C'est normal, cela s'appelle un « rendu compte ». Nous sommes à l'exécutif et il est normal que l'argent public mobilisé puisse être visible et concret. Nous sommes ici aujourd'hui dans un « rendu compte ». Que cela vous déplaît, c'est une chose, mais c'est une réalité dans tous les territoires. Cela s'appelle effectivement un bilan et cela donne au moins une idée pour les habitants pour savoir ce que nous avons fait, et vous y avez participé. Monsieur FAGAUT, Monsieur CROIZIER, combien de délibérations avez-vous

votées ? Combien avez-vous accepté de mener les politiques que nous menions ? Nous rendons donc compte de ces activités.

Quant au fait de vous avoir informés, c'est vrai que ce travail a été mené très rapidement avec l'ensemble de nos équipes. Nous vous avons invités à venir à une présentation spéciale pour que vous puissiez découvrir l'outil qui est, je le répète, un outil de « rendu compte ». Or vous n'avez même pas daigné envoyer votre attaché à cette réunion. Je conçois que vous puissiez avoir des activités professionnelles, mais tout de même, je constate que vous n'êtes pas venus.

M. GHEZALI : Merci, Madame la Maire. Christophe LIME.

M. LIME : D'habitude, la droite dit « la gauche ne sait pas gérer et dépense trop ». Je suis satisfait, parce que depuis le début du mandat, on nous dit que l'on gère trop bien et que l'on ne dépense pas suffisamment. Anthony POULIN est peut-être passé à droite, parce qu'il nous a tout de même annoncé ce soir qu'il avait baissé l'endettement, qu'il avait augmenté l'investissement tout en maintenant le fonctionnement. Tu es donc devenu quelqu'un de droite. Au moins, de ce côté, en termes d'idéologie, ce n'est pas mal. Je plaisante, mais ce n'est pas qu'une plaisanterie. Vous avez raison, nous ferons le bilan dans quelques mois, et ce sera le bilan de tout cela. Cela veut dire que nous allons regarder, sur l'intégralité du mandat, ce sur quoi nous nous sommes engagés et ce que nous avons réalisé. Que ce soit fait à une année, une année et demie ou deux années de plus, nous savons bien qu'un certain nombre de projets dérapent pour des raisons d'organisation, mais ce ne sont pas obligatoirement des raisons financières. En effet, ils peuvent être compliqués à mettre en œuvre et sur certains dispositifs, de la concertation peut être nécessaire. Le bilan sera celui-là et nous serons fiers de ce bilan, parce que ce qui est intéressant, c'est que nous nous sommes engagés sur des projets que nous étions en mesure de réaliser.

Quand j'entends la droite qui, à chaque Conseil Municipal, nous dit « il faudrait faire cela en plus » et qui en début d'année nous dit qu'il ne faut pas augmenter les impôts, je vous ai déjà demandé comment vous faites. Lorsque l'on a 10 M€ de plus et que l'on nous annonce des projets régulièrement à 10 M€ de plus, je me demande comment on peut mettre en place un certain nombre de dispositifs, et c'est le cas tout particulièrement de ceux qui gèrent au niveau national. Monsieur CROIZIER, vous êtes au niveau national et vous nous dites qu'on dépense trop. Or en ce moment, toutes les semaines, vous êtes en train de nous annoncer des mesures pour pouvoir dépenser moins, parce qu'il y a des dérapages sur certains dispositifs. Ici, vous nous critiquez en disant que l'on ne dépense pas bien et qu'on le ferait d'une façon trop rigoureuse, parce que votre discours, c'est « vous avez une gestion trop rigoureuse, vous ne dépensez pas suffisamment ». Pour ma part, je suis assez fier d'avoir une gestion rigoureuse, parce que, oui, chaque fois qu'un élu dépense 1 €, ce n'est pas son euro, mais celui de la collectivité.

Concernant le taux de réalisation, ce que vous dites est faux. Je vous entends dire « sous Jean-Louis FOUSSERET, c'était parfait ; sous Anne VIGNOT, c'est le "bordel" ». L'avantage, c'est que j'ai vécu les deux. Depuis 25 ans, j'entends le même discours, c'est toujours le « bordel ». On va rappeler Jean-Louis FOUSSERET pour qu'il vienne nous expliquer. Je peux vous donner quelques propos de l'opposition à l'époque, y compris ceux de personnes qui étaient dans notre majorité, qui sont passées dans l'opposition et qui tiennent des discours différents, ce qu'il est intéressant à regarder. Les taux de réalisation sont toujours les mêmes à 2 ou 3 % près depuis 25 ans ! Vous regarderez ! Monsieur CROIZIER, regardez ! Je vous dis que vos propos sont faux ! Les taux de réalisation à 2 ou 3 % près depuis 25 ans sont les mêmes ! Nous vous donnerons les chiffres. Comme cela, nous aurons les éléments. Ensuite, ces taux de réalisation dans les grandes collectivités sont à peu près similaires, parce que lorsqu'on gère une collectivité ou une grande ville, un certain nombre de contraintes sont liées aux grandes villes. Les contraintes liées aux Départements sont quelquefois différentes, de même que celles liées aux régions.

À la veille de la fin d'une clôture, on peut annuler des dépenses pour pouvoir augmenter le taux de réalisation. Nous aussi, nous pouvons faire de l'arbitrage budgétaire à la veille de la fin pour pouvoir faire un certain nombre de choses. Nous savons le faire, mais nous ne voulons pas le faire. Nous ne voulons pas le faire, parce que nous voulons avoir une vraie honnêteté envers l'ensemble de nos usagers. Je répète que ce qui est intéressant, ce n'est pas ce que nous avons fait chaque année, mais ce que nous aurons fait au bout de six ans. Nous aurons peut-être dérapé de quelques mois, nous n'aurons peut-être pas évolué aussi vite, et j'espère que pour les prochaines élections

municipales, tous ceux qui viendront avec un programme sauront au moins le réaliser, donner des moyens financiers et l'appliquer à Grand Besançon Métropole. Je ne vais pas vous rappeler votre dernier vote sur l'évolution des tarifications entre ce que vous aviez engagé dans vos programmes et ce que vous avez voté. Il serait bon de faire ce que l'on dit et de dire ce que l'on fait. Mettez-le déjà en application pour vous. Lorsque vous êtes dans l'opposition, vous ne savez déjà pas appliquer ce sur quoi vous vous êtes engagés.

M. GHEZALI : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je donne la parole à Anthony POULIN.

M. POULIN : Nous avons l'impression d'avoir déjà entendu cela, mais les éléments de réponse apportés par mes collègues sont tout à fait justes. Si je regarde sur le temps long, en effet, les taux de réalisation de la Ville de Besançon restent stables, ils évoluent à peine plus que ce que dit Christophe LIME, mais je vais donner un chiffre. Par exemple, sur 2019, dernière année du mandat précédent, nous avions 63 % de taux de réalisation. L'année dernière, nous étions à 64 %. Quand j'ai commencé à retravailler sur le budget, il y avait 20 M€ de report. Ces 20 M€ avaient été engagés, le devis avait été signé, mais comme tous les travaux n'avaient pas été terminés, cela n'avait pas été payé. Que faites-vous dans la vie quotidienne ? Lorsque vous vous engagez à faire des travaux, payez-vous avant que les travaux soient finis, ou respectez-vous le devis que vous avez signé ? Nous respectons nos engagements, nous respectons le devis que nous signons et nous ne faisons pas, comme à d'autres endroits où l'on supprime purement et simplement les crédits en mettant en instabilité, y compris les services et un certain nombre de visibilités sur des engagements. La réalité est que nous faisons nos investissements. S'il y avait besoin d'une autre preuve à cela, c'est que vous ne cessez de dire que nous les réalisons, puisque pour une partie, ils vous dérangent, parce qu'ils génèrent des travaux et parce qu'ils ne correspondent pas exactement à ce que vous feriez. C'est donc bien la preuve que cela bouge et cela transforme. Sinon, vous ne parleriez pas si fort sur notre bilan.

Oui, nous avons réussi à concilier une hausse exceptionnelle de l'investissement tout en maintenant une stabilité stricte d'un point de vue financier. Je ne sais pas si je vais pouvoir rentrer dans ma famille politique après ce que Christophe LIME vient de dire, mais globalement, je pense qu'en réalité, la vraie différence entre vous et nous, c'est que parfois, comme sur le développement durable, vous parlez de grands principes, et lorsque vous êtes devant les actes, vous ne les portez pas. De notre côté, nous assumons que pour voir demain, il faut bien gérer aujourd'hui. Nous sommes donc dans cet aspect. En effet, nos investissements sont bel et bien engagés. Je voulais également signaler que dans ce budget, nous avons une annexe budget vert qui représente un gros travail de la part des collectivités, et qui était imposé par l'État avec une méthodologie que nous avons dû adapter. Ce budget vert permet d'illustrer cette année, sur le premier axe et globalement, sur l'ensemble des autres axes ensuite, notre engagement financier dans les domaines de l'atténuation au changement climatique.

Je voudrais dire aussi une chose en matière de sécurité. Tout à l'heure, j'entendais « on est en dehors de nos compétences ». Qui est le premier garant de la sécurité en France ? C'est l'État. De quel parti politique le Premier ministre est-il ? Depuis huit ans, nous avons la même présidence de la République. Quel est le bilan en matière de sécurité ? C'est ce que j'interroge en premier lieu lorsque je vois la situation dans laquelle nous sommes ici, ailleurs, en matière de sécurité. Il ne faut pas se défaire trop facilement de ses propres responsabilités. Oui, il y a besoin de moyens et j'espère que dans les débats qui se déroulent à l'Assemblée nationale notamment, mais aussi au Sénat, tout le monde est à la hauteur. Je suis vraiment en colère lorsque je vois qu'il y avait la possibilité d'aller chercher des milliards d'euros sur les 1 600 ménages les plus riches avec la taxe Zucman et qu'au final, certains ne la votent pas. Pour moi, c'est une erreur politique dans une période d'extrême tension. Nous avons besoin de cet argent, y compris dans les collectivités.

Monsieur FAGAUT, je voulais finir sur l'histoire du bilan. J'ai l'avantage d'avoir une voisine qui m'a distribué une invitation de « Besançon Maintenant ». Quand je regarde l'enveloppe, il y a bien le cachet de la ville de Besançon et le fait que c'est bien la Ville de Besançon qui a distribué ce document. Que faites-vous ? Vous allez parler de votre bilan en utilisant l'argent de la Ville, en faisant votre bilan. Nous ne vous en voulons pas, mais vous utilisez les moyens de la collectivité pour inviter à une réunion à votre bilan. Nous avons chacun vécu le mandat différemment. Vous invitez un certain

nombre de personnes en envoyant les courriers. De notre côté, nous faisons savoir ce que nous avons fait là aussi en toute transparence.

Pour finir, lorsqu'il y a des temps de réunion et de travail, je regrette que vous ne soyez pas là. Tout à l'heure, vous avez parlé de présence. Oui, vous êtes présents en commission. Combien de fois avez-vous pris la parole en commission ? Vous avez dit même une fois « Monsieur POULIN, je réserve mes interventions pour le Conseil Municipal ». Excusez-moi, mais je n'appelle pas cela bien travailler les dossiers. Je pense que nous pourrions trouver d'autres chemins pour mieux travailler ensemble notamment par l'engagement que vous pouvez avoir dans les questionnements dans les commissions.

Madame VIGNOT quitte la séance le temps du vote du compte administratif.

M. GHEZALI : Merci, Monsieur POULIN. Il n'y a plus d'intervention. Nous pouvons donc clôturer le débat. Conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, je n'ai pas eu le temps de le dire, mais Madame la Maire s'est retirée. Nous allons passer au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je vous remercie.

Madame VIGNOT rejoint la séance.

Mme GHEZALI : Le compte administratif a été voté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE :- Merci beaucoup pour ce vote. Je vous propose de poursuivre notre conseil avec le rapport n° 10.

Conformément à l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit M. Abdel GHEZALI comme Président de séance.

Mme Anne VIGNOT, Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal et des budgets annexes Forêts, Archéologie Préventive, Zones d'activités Madeleine Brès, Lotissement des Montarmots, tel que présenté dans ce rapport, dans l'annexe brève et synthétique retraçant les principales informations financières de la Ville de Besançon (annexe 1) et dans le document comptable joint en annexe, et prend acte de la reprise au Budget 2025 des reports de crédits détaillés dans les états joints en annexe 2 (états des dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 38

Nombre de procurations de vote : 16

Nombre de suffrages exprimés : 53

Date de la convocation : 12 juin 2024

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

10 - Affectation des résultats 2024 pour le budget principal et les budgets annexes

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je sou mets au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **confirme les affectations reprises au Budget Primitif 2025 au titre du budget principal et des budgets annexes Archéologie préventive, Zone d'Activités Madeleine Brès et Lotissement Montarmots,**

- approuve les différentes propositions d'affectation et l'inscription des crédits mentionnés au Budget Supplémentaire 2025 (valant Décision modificative) du budget annexe Forêts communales.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

11 - Budget Supplémentaire 2025 - Décision Modificative n°1 2025

Mme LA MAIRE : Nous avons une présentation par Anthony POULIN.

M. POULIN : Je vous promets, c'est ma dernière présentation. Nous étions sur l'exercice budgétaire 2024. Nous revenons sur l'exercice de l'année, donc sur le budget actuellement en exécution pour la décision modificative n° 1 qui a des volumes importants, de l'ordre de 5,2 M€, avec une articulation de nouvelles politiques autour de la politique humaine et sociale et sur la question de l'attractivité et du rayonnement du territoire. Tout d'abord, je voulais souligner le travail que nous menons en commun avec mes collègues, qui en parleront peut-être, sur le suivi très précis que nous faisons de l'ensemble des structures associatives. Dès les premiers signes de fragilité, nous sommes à leurs côtés pour identifier, travailler avec eux sur la situation financière, travailler toutes les solutions possibles, et lorsque cela est nécessaire, aller sur une aide financière, ce que nous faisons ici avec 68 000 € pour accompagner certaines structures fragiles, notamment le Racing Besançon, Alliance Natation Besançon et Olympique de Besançon, et l'association Passe Muraille à hauteur de 18 000 €. Cela me semble être là aussi extrêmement construit avec les structures, et dans un dialogue collectif et partagé. D'ailleurs, j'ai des craintes concernant les baisses de financement majeures qui pourraient arriver dans une ville comme la nôtre qui a de nombreux emplois associatifs. J'espère que nous ne vivrons pas sous le coup des désengagements d'autres collectivités ou de l'État à un plan social associatif.

Sur les autres sujets, je peux indiquer 68 000 € d'abondement à la subvention du CCAS justement pour accompagner l'harmonisation des régimes indemnitaires, les crédits de la dotation politique de la Ville à hauteur de 60 000 € en fonctionnement et 795 000 € en investissement, avec des premières inscriptions budgétaires pour l'extension de la restauration scolaire à Île-de-France, le petit terrain synthétique de Saint-Claude ou encore l'installation du cirque Pagnozoo à Planoise. Nous avons également des crédits que nous mettons sur nos véhicules, car, dans la mesure où nous faisons durer nos véhicules, nous avons besoin d'un certain nombre de pièces de rechange, ou encore pour l'acquisition d'une balayeuse. Après, nous avons d'autres éléments de moindre ordre que vous avez dans le rapport, mais qui sont nécessaires dans chacune des Directions. L'équilibre de la DM est permis notamment par des allocations compensatrices de fiscalité, de nouvelles subventions et l'intégration d'un certain nombre de mécénats, notamment à la Citadelle. Il y a également un ajustement aux budgets annexes de 11 000 €.

Mme LA MAIRE : Aline CHASSAGNE.

Mme CHASSAGNE : Merci, Madame la Maire. Sur cette décision modificative, comme Anthony POULIN en parlait à l'instant, il y a deux soutiens apportés au monde du cirque bisontin. Le premier soutien est fait à Passe Muraille, association située dans le quartier des Orchamps, pour pouvoir poursuivre son activité (ils en ont plusieurs), pour que les emplois puissent être maintenus et pour leur action culturelle et leurs actions de formation également. Le deuxième est fait à Pagnozoo qui, ne pouvant plus aller au haras, a pu être installé rue de Dole. Ils sont actuellement installés au Prés-de-Vaux. Un nouveau travail se construit pour qu'ils puissent également eux aussi être accessibles au plus grand nombre possible de publics et se situer dans un autre quartier populaire de notre ville. Nous voyons donc une cohérence avec une histoire sur notre territoire, avec le cirque Plume, avec un héritage que nous portons dans notre ville et dont nous sommes fiers. Il y a beaucoup de cohérence avec ces projets à la fois urbains et sociaux, d'inscrire durablement dans notre ville ce lien avec le monde du cirque de manière globale. C'est cohérent.

Mais nous voyons qu'aujourd'hui, tout n'est pas cohérent dans le monde de la culture. Nous observons plusieurs incohérences, notamment sur notre territoire dans les politiques culturelles. Une grande incohérence a beaucoup surpris une grande partie du monde de la culture aujourd'hui. C'est la

proposition de la Saline royale d'Arc-et-Senans d'organiser des concerts de musique actuelle. Cette proposition arrive de manière un peu brutale. C'est même plus que cela, puisque ce ne sont pas quelques concerts, mais une programmation de musique actuelle. On pourrait croire que cela s'inscrit dans les missions qu'ont aujourd'hui d'autres établissements appelés SMAC (Scènes de Musiques Actuelles) et qui ont un cahier des charges correspondant à des missions sur un territoire à valoriser les artistes, à accueillir des propositions culturelles pour les publics. C'était donc un grand étonnement d'apprendre par voie de presse cette programmation. On parle tout de même de plus de 10 concerts sur quelques mois en fin d'année, ce qui n'est pas rien, et je ne suis pas la seule à être étonnée, comme je l'ai dit. Ce qui est encore plus étonnant, c'est que nous sommes dans un contexte de diminution d'un certain nombre de budgets culturels, comme nous l'avons vu avec l'État, comme nous le voyons aussi dans les politiques du Département et dans certaines régions de France.

Cette annonce par rapport au maillage de notre territoire, à tout ce qui s'est construit depuis plusieurs décennies pour accompagner cette filière, pour accompagner le monde de la musique actuelle, le valoriser et le soutenir, se retrouve mise en difficulté. La Saline lance un nouveau projet. Elle investit, elle met de l'argent public là où les politiques de l'État ont établi un cahier des charges précis. Donc qui vient financer ce projet ? Aujourd'hui, les établissements publics tentent de se coordonner, de faire ensemble, de mettre leurs forces ensemble et d'être solidaires. Par conséquent, cela va complètement en opposition avec l'élan sur notre territoire dans le champ des musiques actuelles. Il faut aussi avoir conscience que cela s'est fait sans concertation et que cela fragilise encore plus les structures qui le sont actuellement et qui rencontrent des difficultés du fait de l'inflation et de différents facteurs que nous connaissons et que nous avons déjà discutés ici, à tourner et à pouvoir s'inscrire avec leur fonctionnement classique, dans les activités qu'elles avaient mises en place.

Vous voyez bien que ce projet met en difficulté, voire en danger certaines structures qui sont inquiètes et qui l'ont manifesté, comme La Rodia, Le Moloco, le Moulin de Brainans et qui ont manifesté des inquiétudes. Pourquoi ? Parce qu'elles ont mis en place un outil qui fonctionne et la peur que cet outil soit cassé face à ce projet est présente et légitime. Franchement, sommes-nous dans une époque où l'on fait des projets démesurés, où l'on fait jouer la concurrence entre les voisins ? C'est complètement incohérent, sans consulter le monde de la culture, sans partir des besoins d'un territoire, sans partir des besoins des habitants. Est-ce cela la politique culturelle du Département ? Est-ce donner tout le budget à une structure et saupoudrer les autres ? Pourtant, beaucoup d'acteurs culturels s'engagent sur tout le territoire, notamment sur le territoire départemental, et c'est bien dommage de ne pas les reconnaître et de ne pas répartir les richesses de manière plus juste et plus cohérente.

Mme LA MAIRE : Merci. Abdel GHEZALI.

M. GHEZALI : Je vais intervenir très rapidement, parce qu'Anthony POULIN en a parlé, sur ces budgets supplémentaires. Comme Anthony POULIN l'a précisé, nous avons trois clubs, trois grosses associations sportives, dont Alliance de Natation Besançon, ou encore le Racing Besançon sur lequel je voudrais m'arrêter deux minutes. Ce sont 30 000 € de budget supplémentaire que nous attribuons au Racing Besançon. Or, lorsque l'on regarde le budget du Racing Besançon, on pourrait se dire qu'il dépasse 1,2 M€. Mais je voulais saluer aussi le travail des deux coprésidents qui, il y a un an ou deux, ont permis à ce club de football, au club historique de la ville, de continuer à évoluer. Ils ont loupé la montée d'un point, ils ont perdu deux ou trois partenaires privés en sachant qu'ils font un gros travail sur le partenariat privé. Il nous paraissait essentiel d'aller accompagner ce club qui travaille fortement sur du partenariat privé, mais qui, comme toute association sportive, peut être amené à perdre ici ou là des partenaires privés. Je rappelle que ses deux coprésidents ont mis de l'argent personnel pour accompagner ce club et lui permettre de poursuivre son ascension. La Ville de Besançon est à ses côtés et elle permettra une rallonge supplémentaire. Nous présenterons tout à l'heure les subventions pour l'accompagnement des clubs de haut niveau. Mais nous accordons une subvention supplémentaire de 30 000 € au Racing Besançon pour lui permettre de continuer à grandir, à évoluer et à bien travailler au niveau de la formation. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres commentaires ? Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Je vais en faire un tout de même. Madame CHASSAGNE, je pense que vous devriez mettre votre énergie à critiquer les autres vraiment dans le portage des politiques publiques de la Ville

de Besançon et de vous soucier de la mission qui vous a été confiée depuis 2020. Vous enfoncez des portes ouvertes de mensonge à longueur de conseils municipaux.

Mme LA MAIRE : Quand on parle de mensonge, il faut apporter des éléments. Je le signale simplement.

M. FAGAUT : Oui, je vais vous en apporter. Ne soyez pas impatiente. Arrêtez de couper la parole !

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT, je ne coupe pas la parole, mais je rappelle les règles.

M. FAGAUT : D'accord. Madame CHASSAGNE, vous enfoncez des portes ouvertes de mensonge à chaque fois que vous vous exprimez. Mettez cette énergie à porter la mission qui est la vôtre avant de critiquer les autres collectivités, parce que lorsque l'on critique les autres collectivités, auxquelles vous n'appartenez pas, vous oubliez et on oublierait presque de parler de votre errance aujourd'hui en matière de politique culturelle. Je vais vous donner des éléments. Vous parlez de la compagnie Pagnozoo qui était sur les haras et à laquelle le Département a multiplié les baux précaires pour, in fine, récupérer le site, parce qu'un projet départemental était engagé, auquel d'ailleurs la Ville de Besançon souscrit et qu'elle accompagne dans le cadre des maisons pour SOS Village d'Enfants. Vous mentez en disant que nous les avons mis dehors, parce que c'est ce qu'il faut lire entre les lignes. J'ai rencontré la compagnie Pagnozoo. Ils se demandent ce qu'ils vont faire aux Époisses. Leur crainte aujourd'hui est d'aller sur Planoise, parce que la finalité est celle-là. Ils craignent de perdre le sens de leur engagement de création artistique et culturelle. Certes, ils ont une vocation sociale, mais ils sont en train de perdre le sens et vous êtes en train de dénaturer ce qu'est la compagnie Pagnozoo aujourd'hui.

Ensuite, vous parlez de l'EPCC (Établissement Public de Coopération Culturelle) qu'est la Saline royale d'Arc-et-Senans. Depuis quand avez-vous légitimité pour critiquer la programmation d'un établissement public culturel ? Pourtant vous siégez, je ne sais donc pas si vous participez aux différents Conseils d'Administration de l'EPCC, mais il ne me semble pas avoir vu beaucoup la présence de la Ville de Besançon dans les comptes rendus. Depuis quand Hubert TASSY, Directeur de l'EPCC, critique-t-il la politique culturelle de La Rodia, du Bastion, ou du théâtre Ledoux ? Jamais ! Jamais vous n'entendrez un élu de la majorité départementale critiquer en assemblée départementale ce que fait la Ville de Besançon. Jamais ! Vous feriez donc bien de vous inspirer de tout cela aujourd'hui et c'est tout de même dommageable, parce que vous dites à longueur de temps « le Département se désengage sur les arts vivants, la culture, etc. » Mais donnez-moi des chiffres. Je les connais certainement mieux que vous, Madame CHASSAGNE. Vous dites des erreurs et — je vous le redis — des mensonges, parce que le Département du Doubs a sanctuarisé son accompagnement aux structures culturelles. Ce n'est pas en répétant 200 fois une ânerie qu'elle devient une vérité.

Mme LA MAIRE : Pardon ! Comment parlez-vous à mon adjointe ? Ce n'est pas à la hauteur d'un élu de la République. Excusez-moi, Monsieur FAGAUT, il y a des choses que je ne comprends pas chez vous, mais il y a toujours un moment où vous dérapez.
Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci, Madame la Maire. Je suis choqué par le propos de Madame CHASSAGNE. Madame CHASSAGNE, parlez de vos dossiers, mais ne parlez pas de ceux des autres. Pendant cinq ans, voire six, parce que je peux inclure l'année qui vient, vous n'aurez pas réussi à faire la différence entre vos positions de militante politique qui sont légitimes, ce sont les vôtres et nous devons les respecter, et vos postes d'élue, d'adjointe ou de maire. Quand vous êtes dans votre posture d'élue politique, faites de la politique et vous en avez tout à fait le droit, mais lorsque vous êtes dans votre posture d'adjointe ou de maire, vous ne pouvez pas parler de cette manière, parce que vous devez parler au nom de tous les Bisontins. Vous rendez-vous compte des conséquences de vos propos sur les structures dont vous parlez ? Quand avez-vous pris rendez-vous avec le Vice-Président à la Culture du Département pour lui exprimer vos inquiétudes ? L'avez-vous fait sur le sujet ? Je pense qu'il vaut mieux lui en parler en tête-à-tête que de faire une tirade de 15 minutes en Conseil Municipal.

Madame la Maire, vous m'avez parlé tout à l'heure du commissariat de police. Vous m'avez proposé de cosigner un courrier en direction de Monsieur RETAILLEAU. Avez-vous lu ce que vous avez écrit ? Si vous voulez que le commissariat ne se fasse pas, il faut envoyer ce courrier. Bien sûr que je ne vais pas signer un courrier qui parle de l'État de cette façon. Vous ne vous rendez pas compte des

postures qui sont les vôtres et vous ne vous rendez pas compte des conséquences que cela peut avoir sur le territoire, parce qu'à un moment donné, je pense que vos partenaires en auront un peu « marre » de se faire insulter et je pense qu'ils en ont déjà un peu « marre ».

Mme LA MAIRE : Si vous me voyez un jour insulter qui que ce soit, je vous demande de le dire et de l'écrire. Si dire à Monsieur RETAILLEAU « vous vous êtes engagé, et on ne voit toujours rien » est une insulte, dites-moi où vont se trouver les propos les plus difficiles ! Je ne comprends pas Monsieur CROIZIER.

Je voudrais juste revenir sur les propos d'Aligne CHASSAGNE qui répondra sans doute. Mais je tiens tout de même à intervenir. Nous avons aujourd'hui un gouvernement qui fait entendre qu'il va falloir baisser les dépenses publiques. Comme le disait tout à l'heure Christophe LIME, nous avons toujours eu de grandes leçons pour savoir comment bien ou mal dépenser, comment bien ou mal gérer. Sur notre territoire, nous avons Les 2 Scènes, un CDN (Centre Dramatique National), une SMAC (Scène de Musiques Actuelles). Nous sommes très contents d'avoir une scène nationale de musiques actuelles. Nous avons bien sûr un magnifique site, celui d'Arc-et-Senans, je ne vous parle pas de la Citadelle. Qu'est-ce que je constate ? Que vous transformez — et tant mieux, finalement — et que vous investissez très lourdement avec beaucoup d'argent public sur Arc-et-Senans pour en faire un haut lieu en matière de musique, en particulier de la musique classique.

Un jour, au regard d'un bilan, vous décidez qu'il faut peut-être lancer la programmation. Alors même que l'on pourrait imaginer que nous sommes dans une répartition des rôles de chacun, une répartition pour que l'argent public soit bien géré, d'un seul coup, il y a une programmation que nous découvrons et cette programmation vient justement en confrontation avec la scène nationale de musiques actuelles. Comment peut-on imaginer qu'un tel acte puisse révéler une bonne gestion de l'argent public ? Ce qui est intéressant, c'est que ce n'est pas nous qui nous intéressons et qui proposons la programmation, mais c'est nous, en tant que responsables de l'argent public, qui interpellons nos collègues responsables de l'argent public pour savoir s'ils sont bien aujourd'hui en train d'envisager une politique de la concurrence entre équipements publics. C'est juste une aberration, vous en êtes d'accord. Comment peut-on supporter une telle aberration ? C'est parce que nous sommes interpellés par le monde de la culture sur l'incompréhension dans laquelle ils sont lorsqu'il est question de voir des choix comme ceux-là, que nous vous interpellons et que nous vous rappelons, s'il était nécessaire, qu'il faut que vous soyez revenu à la raison.

Monsieur GRIMAITRE.

M. GRIMAITRE : Merci, Madame la Maire. Je voulais ajouter quelques éléments suite à votre prise de parole et à celle de l'adjointe à la culture. Monsieur FAGAUT, vous n'êtes pas sans savoir que La Rodia a connu un déficit cette année, qu'elle était en déficit également l'an passé, certains élus de votre groupe siégeant au Conseil d'Administration. Alors que la Ville, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et GBM ont augmenté leur soutien financier à la SMAC, que la Région a maintenu le sien, seul le Département a annoncé une baisse de sa subvention de 10 % sur une enveloppe de 44 000 €. Il faut savoir aussi que l'an dernier, La Rodia, sur un projet concernant la saison numérique, avait touché 10 000 €. Mais je crois savoir que la saison numérique n'aura plus lieu. Il n'y aura donc pas davantage de projets et de moyens alloués à La Rodia.

Lorsque nous avons appris qu'il y avait une réorientation de la programmation de la Saline d'Arc-et-Senans, nous avons été surpris, d'autant plus qu'il n'y a eu aucune concertation en amont suite à la décision de la Saline. Donc, lorsque les crédits viennent à manquer, on pourrait penser, comme l'a souligné Madame la Maire, qu'il y ait une coordination entre les structures culturelles, les SMAC, la Saline pour que chacun puisse s'y retrouver. On aurait pu imaginer une programmation légèrement différente de ce qu'elle est aujourd'hui sur une thématique jazz et musiques du monde qui ne venait pas en concurrence immédiate de La Rodia, mais aussi d'autres SMAC comme Le Moloco ou le Moulin de Brainans. Je pense qu'aujourd'hui, alors que les moyens viennent à manquer, il serait intéressant que tous les financeurs et toutes les structures se coordonnent davantage. J'en veux pour preuve que La Rodia organise chaque année un Comité de Suivi où elle convie tous les financeurs. Il y en a eu un le 21 mars dernier. À ces Comités de Suivi, le Département n'envoie que ses services. Il serait peut-être intéressant aussi que les élus en charge de ces thématiques se déplacent et qu'il puisse y avoir un échange fructueux sur l'avenir de La Rodia, comme sur l'avenir d'autres structures. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Merci. Il y a tout de même quelque chose que je ne comprends pas dans tous ces discours. Où place-t-on le public ? Le public est-il captif ? Toutes les personnes du Doubs doivent-elles venir à Besançon écouter une musique qui leur plaît ? Si la programmation leur plaît dans les différentes salles, ils viennent. Cela ne les gêne pas. J'ai des filles, elles vont à Paris, à Dijon, à La Rodia. Ce n'est pas parce qu'il y aura une programmation aux Salines qu'elles n'iront pas à La Rodia. De temps en temps, pourriez-vous penser aux gens, à la population ?

Mme LA MAIRE : Vous avez raison. Pensons à la population. Mais au vu de la trajectoire budgétaire dans laquelle nous sommes, je pense qu'il y a de nombreux élus, au niveau du gouvernement qui est soutenu par certains membres de ce Conseil Municipal, qui tournent le dos au soutien à la culture, mais pas seulement. Je vous entends et je pense que l'on attend avec impatience de voir quels choix seront faits bientôt. Anthony POULIN vous le disait tout à l'heure. Lorsque nous maintenons nos enveloppes et que tout le monde par ailleurs est en train de les réduire, comment maintient-on les actions et les activités, même si nous portons un certain nombre d'actions à hauteur de 50 % et que tous les autres disent « on ne sait pas » ? Figurez-vous que nous en avons déjà discuté ici et Marie ÉTÉVENARD l'a déjà souligné pour d'autres actions. Nous avançons très souvent les subventions pour que les associations, que ce soit les clubs sportifs, culturels ou autres, puissent avoir des trésoreries. Oui, cette convention est faite lorsqu'ils ont des questions de trésorerie. C'est une question de caractère, Madame LEMERCIER. Bien sûr que si !

Je vais vous dire autre chose. Lorsqu'aujourd'hui, vous êtes en train de nous expliquer que vous maintenez les trajectoires, je suis désolée, mais nous ferons le bilan. Savez-vous ce que c'est qu'un maire à la Ville de Besançon ? C'est quelqu'un vers qui on se tourne lorsque l'on est désespéré, lorsque l'on n'a plus rien. Aujourd'hui, les habitants qui sont dans des associations viennent taper à ma porte pour dire « il y a des engagements. Allez-vous nous compenser les engagements des autres ? » Telle est la réalité à laquelle nous sommes confrontés. Niez cela et vous verrez. Nous aurons les budgets les uns derrière les autres et nous verrons les actions qui vont tomber.

Mme CHASSAGNE : Merci de vos réactions. Je pense que nous ne sommes pas tout à fait dans le débat de fond. Monsieur CROIZIER, je vous remercie, j'apprécie le fait que vous essayiez de me coacher en politique. OK, le côté militant. Je pense que j'ai endossé le rôle d'élue au cours de ces années. J'entends ce que vous dites. Vous essayez de me donner des conseils, très bien.

Monsieur FAGAUT, vous noyez un peu le poisson avec l'accusation. De toute façon, c'est votre mode de fonctionnement et sur des propos qui ne sont pas le propos de fond, puisque je ne pense pas avoir dit à aucun moment que ce qui avait été programmé d'un point de vue artistique n'était pas bien. Ce n'était pas du tout mon propos. Ce n'est pas ce qui est dans la programmation, mais le fait de générer une nouvelle programmation à l'échelle d'un territoire qui vient directement faire concurrence à d'autres lieux qui le font déjà et qui sont payés pour cela par différentes collectivités publiques. C'est cela la question de fond. Après, vous pouvez essayer de noyer le poisson, de me donner des conseils, parce que je suis jeune en politique. Oui, d'accord, j'accepte, je suis toujours dans le dialogue. Mais le problème de fond n'est absolument pas celui-là. C'est comment on arrive à construire des politiques culturelles qui ne seraient pas uniquement restreintes sur la ville, mais bien à différentes échelles et comment on arrive à dialoguer.

Monsieur FAGAUT, vous m'avez interpellée sur le fait que je rencontre mon collègue à la culture au Département. Cela a été fait. C'est rigolo, parce que c'était il y a peu de temps, et l'enjeu justement de la rencontre concernait la musique classique et symphonique, et le fait de soutenir l'orchestre Victor Hugo pour qu'il puisse se produire plus et être plus diffusé à la Saline d'Arc-et-Senans. J'y suis allée, j'ai demandé le rendez-vous et je veux travailler avec mon collègue du Département sur cette thématique, puisque c'est le programme. Le programme que vous avez fait voter en janvier au Conseil d'Administration, ce sont les concerts symphoniques. C'est cela l'ADN et la nature du projet culturel de la Saline. Bref, les choses changent, les gens ont le droit de changer d'avis dans la vie. Il n'y a pas de problème non plus, mais on en discute et on voit de quelle façon cela peut être utile le plus possible à la population, comme le dit Madame LEMERCIER. Oui. Où est la concertation des publics ? Après, nous réfléchissons ensemble, je suis d'accord avec vous, il n'y a pas de problème. Mais là, les choses se sont faites de manière un peu précipitée sans doute et ils auraient dû certainement plus être concertés à différents niveaux.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour ces différents éléments. Je pense que nous pouvons clore ce dossier et le soumettre au vote. Y a-t-il des votes contre ? 10 oppositions. Y a-t-il des abstentions ? 2 abstentions. Très bien.

A la majorité des suffrages exprimés, 10 contre et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- approuve la Décision modificative n° 1 de l'exercice 2025 pour le budget principal, par chapitre et de manière globale conformément aux balances et document budgétaire joint au rapport,
- approuve le Budget Supplémentaire pour le budget annexe Forêts par chapitre, reprenant les résultats de l'exercice précédent affectés, conformément à la délibération spécifique adoptée au cours de cette même séance,
- autorise le versement d'une subvention complémentaire de 68 000 € au CCAS de la Ville de Besançon.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 39

Nombre de procurations de vote : 16

Nombre de suffrages exprimés : 53

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 43

Contre : 10

Abstentions : 2

Conseiller intéressé : 0

Les rapports n°12 et 13 sont présentés conjointement.

12 - Analyse des besoins sociaux 2024

Le Conseil Municipal prend acte de l'Analyse des Besoins Sociaux 2024.

13 - Rapport annuel d'activité du Centre Communal d'Action Sociale - Année 2024

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA MAIRE : Je propose de donner la parole à Sylvie WANLIN pour la présentation de ce dossier sur lequel il faudra prendre acte.

Mme WANLIN : Exactement. Madame la Maire, chers collègues, j'en viens maintenant à la présentation annuelle de l'analyse des besoins sociaux (ABS) qui vise à approfondir la compréhension des enjeux sociaux du territoire pour mieux orienter les actions et les politiques publiques. Je rappelle et je souligne que le CCAS se distingue par une rédaction et une présentation annuelle de l'ABS qui permet de détailler son projet social, de donner les objectifs et d'être en phase avec les besoins de la population. La structuration de l'ABS 2024 s'inscrit dans la continuité des précédentes éditions avec 5 thématiques que je rappelle :

- le contexte socio-économique ;
- la démographie et la population ;
- les revenus et niveaux de vie ;
- l'habitat et le cadre de vie ;
- la santé et la prévention.

Comme chaque année, il y a un focus, et cette année, le focus choisi concerne le thème du vieillissement. Je fais juste un retour sur les focus des années précédentes. Cela a commencé par celui de 2019, mais nous avons un décalage d'un an, puisque nous présentons toujours l'analyse de l'année précédente. En 2020, nous avons présenté 2019. Ne soyez donc pas étonnés par rapport au fait que l'analyse de 2019 ait été présentée. L'ABS 2024 met en lumière le vieillissement de la population comme enjeu majeur des politiques publiques. Vous avez d'ailleurs des repères sur les différentes lois et les rapports. Je précise que tout comme l'ensemble des partenaires, nous sommes toujours en attente sur la loi Grand Âge promise depuis longtemps par le président de la République. Ce phénomène du vieillissement, qui n'est pas nouveau, prend de l'ampleur avec l'augmentation de

l'espérance de vie, avec l'arrivée à la retraite des générations du baby-boom, mais aussi avec la baisse de la natalité, comme cela ressort d'ailleurs dans l'analyse de la thématique démographique que je présenterai.

En France, le nombre de seniors a presque doublé tous les 50 ans depuis 1920, et cette tendance devrait se poursuivre. En effet, ce nombre est passé de 9 % en 1920 à 20 % en 2018. En 2015, en France hors Mayotte, selon une définition large englobant domiciles et établissements, 2,5 millions de seniors sont en perte d'autonomie, soit 15,3 % des 60 ans ou plus. Parmi eux, 700 000 peuvent être considérés en perte d'autonomie sévère. Parmi les seniors de 75 ans ou plus, 8,8 % vivent en institution. Si les tendances démographiques et l'amélioration de l'état de santé se poursuivaient, la France hors Mayotte compterait 4 millions de seniors en perte d'autonomie en 2050, soit 16,4 % des seniors. Les défis liés au vieillissement sont nombreux. Ils incluent la baisse du nombre d'actifs, le maintien du niveau de vie, l'adaptation de l'habitat et du cadre de vie ainsi que l'accès aux soins. Pour maintenir constant le pourcentage de personnes en établissement par département, sexe, tranche d'âge et degré de perte d'autonomie, il faudrait que le nombre de places en hébergement permanent, en établissement pour personnes âgées augmente de 20 % d'ici à 2030 et de plus de 50 % à l'horizon 2050. Les seniors préfèrent vieillir chez eux, ce qui nécessite une politique domiciliaire et, bien sûr, des services adaptés. Or ce constat doit être fait à ce jour qu'ils ne sont pas encore suffisamment développés et financés.

Selon une étude de l'INSEE, à l'avenir, en considérant que la répartition de la prise en charge entre domicile et établissement resterait la même pour un âge et un degré de perte d'autonomie donnés dans les départements, le nombre de personnes hébergées de façon permanente en établissement, qui est d'environ 600 000 en 2015, s'accroîtrait de 0,8 % par an en moyenne jusqu'à 2021, puis entre 1,5 % et 2 % par an de 2023 à 2040, pour dépasser les 700 000 en 2030, soit +20 %/ Il s'élèverait à 900 000 en 2045, soit une augmentation de plus de 50 % entre 2015 et 2045. Fondée sur une hypothèse, une telle projection ne détermine pas le scénario le plus probable, mais elle vise à illustrer que dans les prochaines années, la France devra choisir entre ouvrir massivement des places en EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) et modifier le partage de la prise en charge entre domicile et établissement, évolution qui rejoindrait l'objectif affiché des politiques publiques de favoriser le maintien à domicile. L'ABS souligne l'importance d'une approche intégrée et transversale pour répondre aux besoins des seniors en intégrant des domaines variés comme l'urbanisme, les transports et les services sociaux. Une prise en compte insuffisante des besoins liés au vieillissement pourrait entraîner des coûts humains et sociétaux conséquents, comme des impacts systémiques sur le secteur médico-social et la sphère sanitaire.

J'en viens à la première thématique, le contexte socio-économique. L'ABS 2024 met en lumière un contexte socio-économique marqué par une croissance économique fragile, avec des incertitudes géopolitiques et des tensions commerciales. En France, bien que la croissance ait résisté en 2024, les perspectives pour 2025 restent incertaines. Besançon se distingue par un bassin d'emploi dynamique et une population active relativement jeune par rapport à la moyenne régionale. Le taux de chômage reste stable, à 5,9 %, même stagnation, voire une contraction du marché du travail est probable. Le diaporama qui vous est projeté permet de situer Besançon par rapport à la région Bourgogne-Franche-Comté. À noter que 66 % des projets d'embauche concernent le secteur des services. L'industrie représente 17 % des projets, le commerce 10 % et la construction 5 %. La santé humaine et l'action sociale est le secteur qui embauche le plus. L'aide à domicile/auxiliaire de vie est en tête des intentions d'embauche, suivie des emplois d'infirmiers et de sage-femmes, et des professionnels de l'animation socioculturelle.

Par ailleurs, en rapport avec le focus sur le vieillissement, l'ABS met en avant le fait que sur le marché du travail, les seniors représentent plus de 8 personnes sur 10 en emploi à 55 ans en 2023, avec une part qui baisse à 5 sur 10 à 61 ans. À noter également que le taux d'emploi des 55-64 ans en France en 2023 est de 57 % et qu'il est bien en dessous de la moyenne européenne de 62 %. L'ABS évoque également le levier socio-économique du bénévolat associatif des seniors pour souligner que 41 % de bénévoles sont âgés de plus de 60 ans, 42 % des présidents d'association sont âgés de 62 ans et plus.

Concernant la deuxième thématique, la démographie, comme je l'évoquais en préambule, la démographie de Besançon et de sa région est marquée par un vieillissement progressif de la population, avec une proportion croissante de personnes âgées significative dans les tranches d'âge

de 60-74 ans et de 75 ans et plus. La pyramide des âges révèle que 19 % des habitants de GBM ont 65 ans ou plus, soit une augmentation de 6 points en 20 ans. Une personne sur 4 a déjà 60 ans et plus. Les projections indiquent une stabilisation de la population d'ici 2040, mais avec une augmentation notable des personnes âgées de 85 ans et plus, soit l'âge moyen de l'entrée dans la dépendance, ce qui pose des défis en termes de services et d'infrastructures adaptés. À noter tout de même que la tranche d'âge des 15-29 ans représente 28,9 % de la population bisontine et constitue la tranche d'âge la plus importante.

Concernant la troisième thématique, les revenus et niveaux de vie, les inégalités de niveau de vie en France restent stables. Le niveau de vie médian en 2022 est de 24 330 €. Les retraités ont un niveau de vie médian proche (23 930 €) de celui des salariés, mais c'est grâce à des revenus du patrimoine qui compensent des retraites plus faibles. Cependant, si la pauvreté affecte particulièrement les jeunes, une détérioration notable de la situation de certains seniors de 65 ans et plus est à relever. Ainsi, en France et à Besançon, il est noté que le recours de l'Aide Alimentaire des seniors augmente. En effet, 17 % des bénéficiaires sont retraités. En 2022 en France, 9,1 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté monétaire et les retraités représentent une part croissante de cette population. En outre, le handicap accroît le risque de pauvreté. En effet, en 2021, près de 20 % des personnes handicapées vivent sous le seuil de pauvreté. À Besançon, 29 % des revenus des habitants sont constitués de pension et de retraite, contre 61 % des salariés et 3 % des indemnités chômage, soulignant ainsi l'importance des revenus des seniors dans l'économie locale. À noter également en France l'existence des inégalités persistantes entre les hommes et les femmes. Les femmes perçoivent en moyenne 1 268 € par mois tandis que les hommes perçoivent en moyenne 2 050 € par mois, soit 38 % de moins, écart qui se réduit lorsqu'il y a les pensions de réversion versées aux femmes.

Concernant la quatrième thématique, habitat et cadre de vie, 56 % des ménages bisontins sont constitués d'une personne seule, dont 57 % sont des femmes seules. Ce sont 530 000 personnes âgées de 60 ans et plus en situation de grand isolement en 2021 contre 300 000 en 2017. Le désir de mobilité résidentielle diminuant avec l'âge, seulement 3,3 % des ménages, dont la personne de référence a plus de 75 ans, souhaitent déménager. Les seniors préfèrent rester dans leur logement, souvent d'ailleurs mal adapté à la perte d'autonomie, puisque ce sont seulement 6 % des logements qui sont adaptés, et les propriétaires âgés éprouvent des difficultés à assumer le coût des travaux. Seul un retraité sur 5 a adapté son logement, améliorant ainsi son confort et son autonomie. À 80 ans, presque tous les seniors vivent à domicile. La vie en institution ne devient plus fréquente que la vie à domicile qu'à partir de 100 ans. L'ABS révèle que pour les personnes âgées, la proximité des services essentiels tels que les commerces et les espaces de convivialité correspond à un rayon de 300 m autour des lieux de résidence. Cette proximité incite les seniors à sortir régulièrement, maintenant ainsi leur autonomie et leur santé. J'indique que l'objectif de la politique domiciliaire de l'État privilégiant le maintien à domicile des personnes âgées est de réduire de 4 à 5 points la part des bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) vivant en établissement d'ici 2030.

À Besançon, le constat du vieillissement des personnes en grande précarité est fait par les services accompagnant la grande précarité, comme le SAS (Service d'Accès aux Soins), les antennes sociales de quartier et le service Hébergement & Logement accompagné pour les personnes de plus de 60 ans qui cumulent à la fois précarité et perte d'autonomie. C'est une problématique spécifique que les services ne sont pas en mesure de prendre en charge. En outre, près de la moitié des publics des antennes sociales de quartier ont plus de 60 ans. Vous avez d'ailleurs dans le diaporama la cartographie de l'habitat dédié aux seniors sur Besançon et le Grand Besançon.

Concernant la dernière thématique, la santé et la prévention, 70 % de l'état de santé dépend de l'environnement physique et social, de nos habitudes et de nos conditions de vie. Dans son rapport 2025, l'Observatoire des Inégalités souligne que les plus pauvres ne sont pas forcément plus exposés à la pollution de l'air, mais qu'ils subissent de plein fouet ses conséquences sur la santé et qu'ils doivent faire plus d'effort pour s'adapter au changement climatique. En se basant sur une étude de la Direction de la Recherche des ministères sociaux, le rapport montre en effet que l'exposition à la pollution de l'air touche à la fois les plus pauvres et les plus riches, les classes moyennes étant relativement épargnées. L'Observatoire des Inégalités explique cette différence par le fait que les zones polluées sont aussi celles qui concentrent les inégalités de revenus. Ainsi, les plus riches habitent souvent les centres-villes des grandes métropoles, exposant plus les enfants à la pollution, tandis que les classes moyennes se concentrent plutôt dans les zones périurbaines où l'air est

relativement plus pur. Quant aux plus pauvres, ils sont moins présents dans les centres urbains, ils se concentrent toutefois dans les quartiers les plus pollués. Ce sont près de 33 000 décès attribuables à la chaleur entre le 1^{er} juin et le 15 septembre, dont 23 000 personnes de plus de 75 ans.

En matière de santé, différents indicateurs relèvent des inégalités d'accès aux soins ou à la prévention, corrélées aux inégalités territoriales ou de revenus. La perte d'autonomie liée à l'âge et aux pathologies chroniques nécessite une prise en charge interdisciplinaire qui mobilise de nombreux acteurs sur le territoire. Les taux de vaccination antigrippale et de dépistage des cancers restent en deçà des objectifs nationaux. Le programme ICOPE (Integrated Care for Older People) visant à prévenir la dépendance est renforcé, mais les défis liés à la démographie médicale et paramédicale persistent. Ce sont 71 % des personnes vaccinées en 2024 par le service Vaccinations de la Direction Santé Publique de la Ville de Besançon qui étaient bénéficiaires de la CSS (Complémentaire Solidaire Santé), de l'AME (Aide Médicale d'État) ou non-détentrices de complémentaire santé. Enfin, en France, une personne sur 5 est aidante, un aidant sur 2 s'ignore et aux alentours de 60 ans, une personne sur 4 est aidante.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur l'ABS. Je ne sais pas si on couple cette présentation avec celle du rapport d'activité.

Mme LA MAIRE : Madame LEMERCIER voulait poser une question.

Mme WANLIN : Bien sûr. Allez-y.

Mme LEMERCIER : Merci, Madame la Maire. Déjà, comme chaque année, ce document est un travail remarquable et nous félicitons les services. Outre le focus sur le vieillissement, je me suis arrêtée sur les pages concernant les demandeurs d'emploi à Besançon et les bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active), et j'ai comparé avec les chiffres que nous avons eus durant certaines réunions de quartier. En 2022, Saint-Ferjeux-Rosemont avait un indicateur de pauvreté en hausse qui n'a pas baissé. À Montrapon-Montboucons, c'est une concentration des ménages les plus en difficulté sociale de la ville. À Saint-Claude-Torcols, c'est une fragilité sociale stable en 2022, aujourd'hui très dégradée le quartier étant en QPV (quartier prioritaire de la politique de la Ville). À Palente-Orchamps, le revenu médian est inférieur à la moyenne bisontine, le taux d'emploi est le plus bas et les ménages sont à bas revenu. Il n'y a donc pas de changement. Pour les Vaîtes-Clairs-Soleils, c'est une grande fragilité sociale. Le quartier de Viotte s'est dégradé. À Battant, le signe de fragilité sociale est en hausse avec un taux de pauvreté à 31 %, contre 22 % pour Besançon, et trois ans plus tard, c'est un QPV. Chaprais-Cras, quartier le plus peuplé, montre toujours des signes de fragilité. Enfin, pour Planoise-Chateaufarine, les indicateurs de précarité continuent à s'intensifier. Le revenu médian y est inférieur à la moyenne bisontine, le taux d'emploi le plus bas. La situation ne s'est donc pas améliorée malgré les déconstructions et les déménagements imposés. Il faut ajouter à cela qu'un tiers des revenus bisontins sont représentés par des pensions de retraite qui représentent moins de 23 % de la population. En termes de revenu d'activité, il y a donc une faiblesse qui pose là aussi question.

Bref, Besançon ne cesse de s'appauvrir depuis le début du mandat, entraînant le CCAS dans sa chute et il y a un réel fossé entre vos discours à travers les rapports précédents et la réalité que vivent les Bisontins et les Bisontines. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Madame LEMERCIER, vous avez tout de même conscience que vous venez de faire la démonstration que les seniors ne sont en réalité absolument pas ceux dont on parle au haut niveau national, c'est-à-dire bien dans des situations de précarité de plus en plus importantes, dans une situation structurelle liée à de nombreux facteurs pilotés par l'État, mais aussi d'autres collectivités qui les mettent en grande difficulté. Je tiens à le dire, parce que lorsque l'on pointe du doigt en permanence les seniors comme étant finalement une classe d'âge qui serait plutôt bien dotée, on constate que finalement, vous voyez de la même façon que nous, que cette politique sociale est une vraie catastrophe. De plus, son appréhension est une vraie catastrophe. Lorsque l'on voit ce qui vient d'être démontré, c'est qu'il va falloir à un moment donné répondre aux besoins de ces personnes qui vieillissent. Lorsque l'on voit l'investissement qu'il n'y a pas en matière de logement social, d'accompagnement, d'EHPAD, puisqu'on entend dire que l'État se retirerait aussi de la question des EHPAD, on entend dire aussi qu'il faudrait des résidences autonomie et d'autres politiques. Mais qui porte ces politiques ? Vous allez sans doute m'expliquer qui doit porter ces politiques. En tout cas, vu la trajectoire dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui et la façon dont

on appréhende cette question, je pense que l'on va se retrouver avec des situations d'une très grande gravité.

Je tenais tout de même à le dire, car c'est assez impressionnant. C'est comme si vous étiez en train de me dire « vous avez vu, la situation géopolitique est en train de se dégrader. Madame VIGNOT, que faites-vous ? »

Mme LEMERCIER : Oui !

Mme LA MAIRE : Exactement. Vous êtes à ce niveau d'analyse, ce qui est tout de même assez incroyable. Excusez-moi, il va falloir lire d'autres « bouquins » que ceux que vous êtes en train de lire pour comprendre ce que nous sommes en train de vivre dans ce pays. C'est insupportable. De plus, faire un constat incroyable en disant que finalement, Planoise subit des déconstructions et que la situation ne se règle pas, mais dans la déconstruction, il n'a jamais été question de régler la question de la précarité. Je vous invite comme moi à rappeler que tous les services publics ou privés ne pensent qu'à sortir des quartiers prioritaires. Excusez-moi, mais il va falloir que tout le monde interpelle les uns et les autres pour que Planoise puisse se renouveler. À un moment donné, il faut absolument que chacun regarde bien les chiffres qu'il manipule pour savoir aussi de quoi il parle. Je le dis, parce que je salue le travail réalisé par Loge.GBM sur Planoise, le fait de s'assurer d'être en présence. Aujourd'hui, nous avons Neolia qui a décidé de sortir de Planoise. Je ne vous parle pas du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) qui a souhaité partir aussi de Planoise. Excusez-moi, nous sommes allés au niveau national dire que c'était un scandale. Le CNFPT forme des fonctionnaires toute la journée. Les forme-t-il à faire du service public, mais en étant bien loin de là où il faut être ? Il y a quelque chose d'incroyable.

Je rappelle par exemple que lorsque nous sommes face à des situations de non-recours de la population, car pour de nombreuses raisons, ils ne pousseront pas les bonnes portes pour aller chercher de l'aide, quelque chose a été inventé par l'État consistant à faire des économies de personnel et de locaux et il a monté les Espaces France Service. Que se passe-t-il aujourd'hui ? Qui porte le budget des Espaces France Service ? C'est bien à notre niveau, avec le CCAS. Ce sont 80 % du financement de l'Espace France Service pour accéder à des services qui ne sont pas liés au CCAS ni à la commune majoritairement, supportés par notre collectivité. Si à un moment donné, vous acceptez bien de regarder la façon dont est géré l'argent public pour répondre à ces problèmes sociaux, si vraiment personne ne veut regarder les choses en face, vous comprendrez que nous n'allons pas réussir à trouver la bonne trajectoire pour sortir les personnes de cette situation.

Le vieillissement est une cause nationale. Je constate que pour l'instant, j'entends simplement dire que les seniors ont beaucoup trop d'argent. C'est tout ce que j'entends.

Madame BILLEREY.

Mme BILLEREY : Je n'avais pas spécialement l'intention d'intervenir, mais par rapport aux propos de Madame LEMERCIER, il m'est venu tout de suite l'idée de lui proposer de participer à toutes les manifestations qui existent depuis des années pour les revalorisations salariales, pour combattre la pauvreté auprès des retraités qui ont des retraites de misère. *S'adressant à Madame LEMERCIER.* Combien de fois êtes-vous venue manifester pour soutenir leur droit à une retraite de qualité ? Lorsque je vous ai entendue, j'avais envie de vous inviter à participer à ces manifestations. Il est insupportable aussi de penser toujours que les retraités sont des personnes favorisées. Quand on connaît leur degré de pension, je peux vous faire croiser mes voisines pour qu'elles vous expliquent comment elles vivent leur retraite, parce que ce serait aussi intéressant. Que tout vient de la Ville de Besançon par rapport à cela, cela fait longtemps que l'on sait que des combats sociaux existent pour défendre les droits des personnes les plus fragiles. Heureusement, il y a encore des villes qui existent.

Mme LEMERCIER : Je voudrais reprendre la parole.

Mme LA MAIRE : Oui, Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER.- Ai-je dit à un moment donné que les retraités ou les seniors avaient trop d'argent ? Jamais ! Si vous ne me voyez pas dans les manifestations qui sont nombreuses, je pourrais vous montrer des photos de manifestations auxquelles j'ai participé avec mes filles sur les

épaules ! Ce sont encore des attaques personnelles incessantes dans cette assemblée. Je mène des projets dans les EHPAD, dans les résidences autonomie. Je pourrai aussi vous montrer les résultats. Je n'ai vraiment pas de leçon à recevoir de votre part ! Par ailleurs, vous savez très bien pourquoi le CNFPT a déménagé et vous n'avez pas voulu agir, Madame la Maire. Ensuite, France Service se trouve habituellement à la campagne. Il n'y en a pas en ville. Ce type de maison n'existe pas dans les villes. Oui, je connais quelqu'un qui travaille au niveau de l'État, qui était surpris qu'il y ait cette maison à Besançon. Il y en a dans certains QPV, et maintenant, c'est un choix politique. Assumez vos choix politiques plutôt que de toujours cogner sur les autres !

Mme LA MAIRE : Nous allons être très clairs. Quand vous vous permettez de dire qu'il y a des situations qui ne cessent de s'aggraver, vous êtes bien d'accord qu'il va falloir absolument apporter de l'aide à ces personnes. C'est bien ce que je suis en train d'entendre. Il va falloir que vous trouviez un financement pour les accompagner. C'est ce que Sylvie WANLIN est en train de vous faire entendre. Il va falloir absolument que l'État et les collectivités mettent de l'argent pour accompagner des situations qui sont d'une très grande gravité. C'est vraiment ce que je suis en train d'entendre. Quant à votre première vie politique, ce n'est pas la question. C'est aujourd'hui. Aujourd'hui, quels sont les choix politiques que vous espérez et que vous pensez soutenir ? C'est ce qui nous intéresse, car nous sommes aujourd'hui, le 19 juin 2025. C'est de cela que nous parlons.

Monsieur Hasni ALEM.

M. ALEM : Merci beaucoup, Madame la Maire. C'est bien que certains se souviennent qu'à une époque, ils étaient de gauche. Il faudrait peut-être parfois continuer. Je voudrais surtout revenir sur un élément concernant cette question de la problématique sociale, parce que cela a été dit. Je veux parler du non-recours au droit. Cela a été dit, mais en particulier dans les quartiers populaires, il y a un non-recours au droit extrêmement fort. Comme toute statistique, c'est parfois compliqué. On le voit dans l'ABS, mais environ un tiers des personnes qui pourraient avoir recours au droit n'y ont justement pas recours, ce qui est un des éléments qui expliquent en partie cette précarité et le fait qu'une partie de la population est totalement invisibilisée, effacée d'un certain nombre de dispositifs. Il me semble important de préciser que l'on travaille véritablement sur ce non-recours au droit.

Il est parti, mais je vais le dire tout de même. J'ai été choqué lorsque j'ai entendu Monsieur Ludovic FAGAUT en charge d'une politique en lien avec l'insertion déclarer que ce n'était pas le rôle du Département d'aller chercher les personnes qui n'avaient pas recours à leur droit et qu'il fallait au contraire se lever de son canapé et aller chercher du travail. Je trouve que cette manière de penser, de déclarer les choses, d'être aussi méprisant envers les gens, considérant que s'il y a autant de non-recours au droit, s'il y a autant de personnes qui sont au RSA, c'est de leur faute, parce qu'elles n'ont qu'à se bouger ce que vous voulez pour aller bosser, c'est d'un mépris phénoménal. Surtout, cela maintient encore plus fortement des gens dans la pauvreté. Ce discours, qui a été dit dans un article de journal de manière publique et assumée, est un discours extrêmement violent pour une partie de la population bisontine. C'est extrêmement violent de se prendre ces propos au visage. J'habite à Besançon, dans un quartier populaire, je vois les gens qui travaillent, ceux qui ont des difficultés à travailler, ceux qui vivent en partie des aides. Se prendre ce discours et ce mépris en pleine figure, je vous assure qu'en termes de mépris de classe et de mépris social, c'est phénoménal ! Après, à la cour de récréation, qu'est-ce que les enfants de parents chômeurs ou au RSA vont-ils se prendre au visage ?

Cette manière dont la droite dans sa globalité s'en prend aux plus précaires, aux plus fragiles, même au niveau local, refuse de travailler à leur émancipation et considère que le plus important est de les maintenir là où ils sont et de dire « on s'en fiche de ce qui se passe » est un des éléments qui explique en partie l'espèce de plongée dans la pauvreté d'une partie de notre population. En effet, les chiffres décrits dans le travail réalisé par le CCAS et l'ABS peuvent être répliqués dans de nombreuses autres villes, dans toute la France. Tant que l'on ne mettra pas en place une politique qui a véritablement à cœur les intérêts des classes populaires, de ceux qui travaillent, de ceux qui veulent travailler, on ne parviendra pas à changer la situation et on restera toujours dans une situation où les gens viendront se plaindre en pleurant des larmes de crocodile, à cause de l'huile que l'on a répandue soi-même sur le feu. Il me semble que c'est problématique. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Très bien. Y a-t-il d'autres questions ou commentaires ?

M. SPICHER : Merci, Madame la Maire. Je voudrais m'associer également aux remerciements pour la présentation qui vient d'être faite. Ces remerciements s'adressent également à l'ensemble des équipes du CCAS pour la réalisation de ce rapport. Effectivement, nous ne devons pas fermer les yeux sur certains aspects cruciaux de l'état de notre société. Mais il s'agit bien d'un problème de société qui concerne l'ensemble des politiques publiques. Madame LEMERCIER, excusez-moi, mais je trouve que la façon dont vous avez présenté les choses est démagogique. La situation que vous avez décrite n'est pas de la responsabilité de la Ville de Besançon, mais elle est le résultat de l'ensemble des politiques aujourd'hui, et c'est tous ensemble qu'il faudra trouver les remèdes pour améliorer la situation.

À travers ce rapport, nous voyons que la Ville de Besançon reste fidèle à sa tradition de solidarité à travers l'ensemble des dispositifs que la Ville et le CCAS mettent en place. C'est effectivement un formidable défi auquel nous avons affaire et ce défi concerne aussi notre territoire. La présentation de Sylvie WANLIN ayant été assez complète, je vais simplement mettre l'accent sur certains aspects. Comme cela a été dit, un quart de la population de notre collectivité a plus de 60 ans. Cette ABS met également en lumière la situation inquiétante quant au vieillissement des personnes en situation de handicap, que ce soit des handicaps physiques ou psychologiques. Les inégalités entre les femmes et les hommes persistent, puisque les pensions des femmes sont 38 % moins élevées que celles des hommes. La question de l'illectronisme est également un facteur d'inégalité et l'âge en est la principale cause. Au niveau de l'Aide Alimentaire bisontine, 17 % des personnes qui l'utilisent sont des retraités. Bien sûr, ce sont les chiffres, mais ce qui est peut-être le plus terrible et sensible, c'est le sentiment d'exclusion, d'isolement, de solitude que vivent un certain nombre de nos concitoyens âgés.

Je voudrais également remercier la Direction Santé Publique pour le focus mis sur les questions de santé. Je ne reprends pas les éléments, mais ce rapport justifie la nécessité d'une politique de prévention, parce que je pense que si l'on veut vieillir bien, il faut agir bien en amont à travers une politique de prévention. Bien entendu, cela justifie également de poursuivre notre collaboration avec les autres acteurs pour améliorer l'offre de soins sur notre territoire, que ce soit l'ARS, la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) pour contribuer à une meilleure offre de soins, puisque le rapport souligne une fois de plus que 10 % de nos concitoyens n'ont pas accès à un médecin traitant.

Je voudrais également profiter de cette intervention pour vous inviter, si ce n'est peut-être déjà fait, à vous arrêter en bas, dans le hall, pour voir cette très belle exposition montée par l'association des Petits Frères des Pauvres et, si vous en avez l'occasion, à consulter le rapport de cette même association qui s'intitule « Vivre sous le seuil de pauvreté quand on a plus de 65 ans ». Dans cette exposition, ce qui est frappant, comme vous le verrez, c'est la dignité des personnes présentées. Il s'avère qu'en France, aujourd'hui — ce n'est pas la faute de la maire de Besançon —, 2 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté et ce chiffre est en augmentation. Bien sûr, leur préoccupation se concentre sur l'alimentation, l'habitat au détriment des soins (on retrouve là la question qui vient d'être évoquée du non-recours), des vacances et des loisirs.

En conclusion, au moment où l'on parle encore de toucher au pouvoir d'achat des retraités notamment par la suppression de l'abattement de 10 %, il s'avère aujourd'hui que l'urgence est de trouver dans une meilleure justice sociale et fiscale, des sources de financement pour notre protection sociale, ce qui est un vrai problème auquel nous devons répondre. En termes de justice, je fais juste une petite parenthèse. Je trouve que le rejet par le Sénat de l'amendement Zucman est un vrai scandale moral. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup de cette présentation. Monsieur BAILLY.

M. BAILLY : Merci. Je voulais simplement réagir aux propos de Monsieur ALEM, mais malheureusement, il a quitté l'assemblée.

Mme LA MAIRE : Oui, il a dû partir pour une urgence.

M. BAILLY : Il n'y a pas de jugement dans ma prise de parole.

Mme LA MAIRE : Oui, mais je préfère le dire.

M. BAILLY : Merci. Je voudrais préciser que le Département pratique le recours au droit et qu'il serait bien avisé d'en parler à Madame Carine MICHEL qui connaît bien le sujet. C'est simplement cela.

Mme LA MAIRE : Madame WANLIN.

Mme WANLIN : Madame LEMERCIER, vous qui êtes très présente au Conseil d'Administration du CCAS, ce que je peux certifier, vous savez tout ce qui est réalisé et mis en place. D'ailleurs, je vais présenter le rapport d'activité et il est à votre disposition sur les bureaux. Vous ne pouvez pas accuser le CCAS et la Ville d'être responsables de toute la précarité. Ce n'est pas possible. C'est un peu ce que vous avez dit. C'est ce que vous avez dit en félicitant les services et après, en leur mettant la tête sous l'eau. C'est vous qui êtes responsable. Je vais donc présenter le rapport d'activité, je vous invite à le lire et vous verrez. Pourtant, étant très présente au Conseil d'Administration, vous auriez dû ne pas avoir cette intervention. L'Espace France Service existe en milieu urbain, c'est une spécificité de Besançon et il est porté par le CCAS. Il est en bas. Il n'est pas qu'en milieu rural.

Je passe à la présentation du rapport annuel d'activité du CCAS qui est un instrument de communication interne et externe. Il constitue un outil de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du projet social du CCAS 2022-2026 et de sa feuille de route politique. À cette fin, il décrit et explicite le travail effectué par l'ensemble des services du CCAS en lien avec les 6 axes prioritaires qui ont été définis de façon participative et avec les élus du Conseil d'Administration. C'est en effet un outil de communication et d'évaluation qui offre une vision transversale de l'activité réalisée durant l'année. Il est communiqué aux administrateurs et agents du CCAS, tout comme aux partenaires, tutelles et financeurs de l'établissement public. Il sera d'ailleurs, suite à cette présentation, en libre accès sur le site « Besancon.fr ». Avec l'ABS, il constitue un support essentiel du dialogue entre la Ville et son CCAS. Il permet de suivre la mise en œuvre du projet social sur le terrain.

L'édition 2024 reprend les éléments clés de l'ABS, et notamment le focus sur le vieillissement. Le rapport relève le vieillissement de différents publics et ses conséquences sur les modalités et les capacités d'accompagnement par les services, en particulier au sein de la Direction des Solidarités. Cette problématique apparaît dans le cadre de l'Aide Alimentaire, de l'accompagnement au sein des antennes sociales de quartier, mais aussi dans les prises en charge effectuées par le service d'Accueil et d'Accompagnement social, et par le service Hébergement & Logement Accompagné. Le travail de mutation des services liés à l'autonomie à domicile engagé au plan national, départemental comme local, est abordé, ainsi que le contexte d'activité et les actions correctives en cours de réflexion. Les liens entre action sociale et santé, notamment santé mentale, sont réaffirmés, tout comme l'importance du travail partenarial engagé par de nombreux services.

Le rapport fait le point sur la volonté confirmée du taux d'occupation des résidences autonomie, ainsi que sur l'avancement de la réflexion sur le projet d'une future résidence autonomie dans le quartier Grette-Brulard. Il met l'accent sur les efforts engagés dans la rénovation du parc de résidence existant, l'achèvement des travaux de la rénovation du siège rue Picasso essentiellement financés par le CCAS qui contribue à l'optimisation des ressources en patrimoine. Enfin, la stratégie de communication et de valorisation des actions, des métiers et des partenariats est illustrée par l'exemple du forum L'Indissociable, des rencontres associatives, ou encore de l'activité soutenue, de publications sur les réseaux sociaux qui constituent en soi une forme d'aller vers.

Le rapport d'activité permet de mettre en lumière l'action du CCAS à l'échelle du mandat. En effet, le document compare ou totalise de nombreux indicateurs dans une perspective dynamique allant de 2019 à 2024. À noter toutefois que la référence 2020 ou 2021 n'a pas systématiquement été retenue comme point de départ, car la crise sanitaire a fortement impacté l'activité des services et fausse les points de comparaison. L'exercice de comparaison révèle une augmentation sensible des sollicitations et de l'activité des services sur les dernières années. La progression en matière de soutien financier et d'engagement du CCAS est également symptomatique des besoins des publics, mais aussi de la pression exercée sur les services. On peut citer :

- une revalorisation de +16,6 % entre 2022 et 2024 du soutien financier apporté aux associations, de l'Aide Alimentaire calculée par passage de bénéficiaires ;
- 1 038 000 € en montant cumulé accordés par la Commission des Aides facultatives entre 2020 et 2024 ;
- une progression de près de 20 % de l'activité du service de soins à domicile depuis 2019 ;
- +57 % d'entretiens individuels assurés par le SAS entre 2019 et 2024 ;

- +14,9 % de nuitées à l'abri de nuit entre 2019 et 2024, +64 % de domiciliation sur la même période et 10 000 accueils physiques en plus sur l'année ;
- +57 % d'entretiens individuels dans les antennes sociales de quartier.

Vous voyez qu'il y a eu une forte augmentation de l'intervention des services due à l'augmentation de la précarité. Les services ont accompagné et les chiffres le montrent.

S'agissant de la rédaction et de la structuration du rapport d'activité, ce rapport est rédigé en interne, en lien avec les différentes Directions et les services. Seule la composition graphique est effectuée dans le cadre d'un marché. La rédaction prend en compte les objectifs du FALC (Facile à Lire et à Comprendre) en disposant une partie constituée d'articles rédigés, mais aussi de nombreux encarts qui reprennent des indicateurs clés et des définitions. Depuis l'édition 2022, une version intégralement FACL est proposée et diffusée durant le second semestre. Ce rapport d'activité témoigne du travail important réalisé au quotidien par les agents du CCAS, travail que je voudrais saluer en votre nom à tous, j'en suis sûre. C'est pourquoi je souhaiterais terminer mon intervention en vous indiquant qu'après la mobilisation des CCAS sur la proposition du Roquelaure de la Simplification des normes d'avril 2025 qui proposait de rendre facultatifs les CCAS aujourd'hui obligatoires dans toutes les communes de plus de 1 500 habitants, donc de créer les conditions d'un renoncement progressif à la solidarité locale au détriment des plus vulnérables, de fragiliser les CCAS et de déstabiliser toute la solidarité de proximité, le ministre François REBSAMEN a finalement décidé de renoncer. Ainsi, le gouvernement annonce qu'il ne déposera aucun amendement à ce sujet dans le cadre de l'examen en cours des différentes propositions de loi de simplification.

C'est non seulement grâce à la mobilisation du réseau des CCAS, mais aussi à la mobilisation du réseau des élus de la Ville de Besançon, dont je vous indique que la motion présentée a été dupliquée au niveau du réseau de l'UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale). Toutefois, puisque cela a été une alerte pour cette fois-ci, je vous indique que le réseau demeurera vigilant. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE : Merci. Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Merci. Je ne vais pas vous laisser dire que je dis que le personnel du CCAS n'est pas formidable. Ils font ce qu'ils peuvent, ils travaillent beaucoup et leur budget est très contraint. La preuve, il a fallu qu'on se désengage auprès de certaines associations. Par ailleurs, depuis le début du mandat, vous dites que le CCAS est la politique sociale de la Ville de Besançon. Or il a fallu attendre la fin du mandat pour que la somme de 1 M€, je crois, soit attribuée au CCAS par la Ville de Besançon.

Mme WANLIN : Oui, nous sommes passés de 9 M€ à 11 M€. Vous assistez au Conseil d'Administration, mais vous oubliez qu'à chaque fois, j'explique, comme je le fais en Conseil Municipal, qu'il y a une aide importante de la Ville. Pourquoi ? Parce qu'il y a eu les revalorisations salariales, vous le savez, en suite de Ségur et des revalorisations salariales locales. La Ville a donc contribué, elle nous a aidés, et heureusement, parce que le CCAS ne pouvait pas assumer seul. Par ailleurs, concernant le désengagement au niveau des associations, vous oubliez de dire que c'est au niveau de l'Aide Alimentaire dont vous parlez. Le CCAS couvre ce besoin, c'est sa priorité de couvrir les besoins essentiels de l'Aide Alimentaire et c'est l'enveloppe de l'association à hauteur de 450 000 € et dirigée à 87 % sur l'Aide Alimentaire. Plus la précarité augmente, plus nous accompagnons cette précarité. Nous ne la créons pas, nous accompagnons, nous aidons à faire en sorte que les personnes puissent manger, mais c'est un bien grand mot, puisque c'est un substitut. Vous oubliez de dire tout cela. Nous ne nous désengageons pas des associations, mais nous avons choisi de couvrir les besoins essentiels de la population au niveau de l'Aide Alimentaire. Vous n'avez jamais rien dit contre ce choix, puisque vous êtes au Conseil d'Administration du CCAS.

Mme LA MAIRE : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Madame MARTIN.

Mme MARTIN : Merci, Madame la Maire. Je souhaite tout d'abord saluer le travail mené par le CCAS. La tâche est complexe et considérable, puisqu'il doit répondre aux besoins des publics les plus divers et c'est bien là aussi sa richesse. Nous en prenons davantage la mesure de jour en jour, face à une société de plus en plus violente qui se fracture, qui perd ses repères dans un monde numérisé, individualisé et virtuel. Le rôle des CCAS est plus que jamais essentiel et indispensable. La Ville y

contribue d'ailleurs à hauteur de 39,60 % du total des recettes, soit 10,75 M€ pour l'année 2024, somme en augmentation pour faire face à ce défi.

Faire un focus sur le vieillissement est plus que nécessaire, voire urgent, en vue de l'évolution démographique à laquelle la ville de Besançon n'échappe pas. Les baby-boomers représentent un quart de la population bisontine alors que le taux de natalité est au plus bas. Les projections d'ici 2040 montrent une forte augmentation du nombre de personnes âgées de 85 ans et plus, avec un taux de pauvreté élevé, principalement chez les femmes seules, une population en perte d'autonomie, des maintiens à domicile de plus en plus nombreux. Les défis sont énormes en termes de logement, d'accessibilité, de soins médicaux et paramédicaux, de santé mentale, d'accompagnement social afin de lutter contre l'isolement. Le CCAS aura à relever ce défi au service des Bisontines et des Bisontins les plus vulnérables. Les profils des seniors allant de 60 à 90 ans et plus sont nombreux et variés. Changer le regard sur le vieillissement, permettre à chacune et chacun de poursuivre une vie d'engagement et épanouissante le plus longtemps possible est la clé d'une société plus humaine. Les préoccupations légitimes du vieillissement de la population ne doivent pas pour autant minimiser les attentes d'une jeunesse en construction, en perte de repères, soucieuse de son avenir, qui a besoin d'être entourée d'adultes responsables et disponibles. Les personnes vieillissantes comme personnes-ressources, riches de mémoire, d'expérience pour redonner la stabilité, l'équilibre, la fiabilité d'un environnement plus humain, c'est à cet endroit que l'intergénérationnel prend tout son sens.

Ce rapport d'activité prouve une fois de plus que le CCAS met en place de nombreuses actions et projets en direction des publics les plus précaires et vulnérables pour être au plus près des besoins des bénéficiaires. La richesse des projets proposés montre la mise en relation et la coordination avec de nombreux talents (associations, artistes, sportifs, etc.), dont notre ville regorge. Les solliciter afin d'enrichir les événements est une voie à explorer toujours et encore afin de tricoter ce maillon territorial. Je veux saluer ici tout particulièrement et avec force l'engagement sans faille des professionnels du CCAS sans qui rien ne serait possible. C'est ce travail quotidien nécessite en permanence des réajustements, des remises en question. Il permet de maintenir ce lien humain de proximité au plus juste des besoins des personnes accompagnées. En complément des événements exceptionnels marquants qui remportent toujours un vif succès (le Rendez-vous de l'Âge, l'Indissociable), le travail de fond de continuité, de régularité auprès des personnes permet de créer ces liens « sécurisés » de confiance tellement porteurs, mais forcément beaucoup moins spectaculaires, et il doit être valorisé. Il doit prendre toute sa place, être au cœur de chaque action envers les bénéficiaires. Mettre de l'humain d'abord, prendre le temps de la rencontre, c'est répondre à un besoin fondamental. Merci de votre attention.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Y aurait-il d'autres commentaires ? Madame ÉTÉVENARD.

Mme ÉTÉVENARD : Je voulais parler du changement qui a eu lieu au 1^{er} janvier 2025 dans le versement du RSA. Depuis le début de l'année, pour pouvoir avoir leur RSA, les personnes doivent justifier de 20 h hebdomadaires d'activité. Ceci participe à l'augmentation de la pauvreté. Vous parliez des familles monoparentales. Au niveau national, parmi les ménages surendettés, 29 % sont des familles monoparentales, dont les femmes sont les cheffes. Nous avons bien là des facteurs nationaux qui augmentent la paupérisation. Vous parliez de familles monoparentales. Le taux de familles monoparentales à Montrapon atteint les 50 % aujourd'hui. Vous voyez donc qu'avec les personnes âgées, les jeunes et les familles monoparentales, nous sommes bien là sur des populations les plus touchées par la pauvreté.

Mme LA MAIRE : Merci. Anthony POULIN.

M. POULIN : En complément de l'intervention de Sylvie WANLIN, pour bien préciser les choses, depuis le début du mandat, nous avons chaque année augmenté notre subvention au CCAS. Elle est passée de 9,5 M€ en 2019 à 11 M€ votés en crédit dans le BP. S'ajoutent également les compensations des mesures locales que nous avons portées. C'est extrêmement significatif, puisque nous sommes sur un rythme de 12 ou 13 % d'augmentation depuis le début du mandat, ce qui est une hausse qui n'était pas arrivée depuis très longtemps. Cela illustre donc bien le fait que sur ce mandat, nous avons mis les moyens sur le CCAS. Deuxièmement, la part de la Ville de Besançon dans le budget du CCAS tourne autour de 40 %. Ensuite, cela se répartit sur d'autres financeurs. Il est vrai que ma crainte est que la ville de Besançon devienne de plus en plus financeur et que les autres, en

pourcentage, financent moins les actions. C'est tout de même ce qui joue, y compris dans le chef de file de l'action sociale qu'est le Département, sur des actions comme l'aide à domicile ou autres. Nous sommes donc particulièrement vigilants sur le fait d'être toujours aux côtés du CCAS et de maintenir un modèle soutenable pour aujourd'hui et pour demain.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup de donner les vrais chiffres, car c'est toujours mieux lorsque l'on est dans des données objectives. Il s'agit là de prendre acte des deux rapports, et je vous propose de passer au rapport suivant.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activité du Centre Communal d'Action Sociale.

14 - Aide exceptionnelle en faveur des Restaurants du Cœur du Doubs pour le financement des travaux du centre d'accueil de Besançon

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. C'est tout de même l'occasion de rappeler combien nous avons besoin de ces structures pour répondre à des problématiques sociales de plus en plus aiguës. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue une aide de 15 000 € aux Restaurants du Cœur du Doubs pour le financement des travaux du centre d'accueil de Besançon,
- signe la convention correspondante avec l'association Les Restaurants du Cœur du Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

15 - Renouvellement des agréments « Centre social » des Maisons de quartier municipales Bains-Douches Battant et Montrapon / Fontaine-Ecu et « Espace de vie sociale » de Saint-Claude

Mme MICHEL : Je profite de ce rapport pour saluer l'engagement continu des équipes des maisons de quartier municipales et des bénévoles nombreux aux côtés de nos agents. Je rappelle que nous avons fait le choix de maintenir l'ensemble des subventions aux associations, ce qui n'est pas le cas de l'ensemble des collectivités ni de l'État. Pour notre équipe, j'aime toujours rappeler que nous sommes convaincus que le dynamisme associatif est le meilleur rempart contre l'isolement et la meilleure solution pour maintenir le lien social dans une crise sociale inédite.

Mme LA MAIRE : Merci. Monsieur GRIMAITRE.

M. GRIMAITRE : Je voudrais m'exprimer en complément de ce que vient de dire ma collègue Carine MICHEL. J'aurais pu m'exprimer sur l'analyse des besoins sociaux 2024, mais je voulais profiter de ce rapport pour souligner notre action volontariste sur les quartiers pour améliorer la qualité de vie des Bisontines et des Bisontins à travers nos différentes délégations.

Les centres sociaux des maisons de quartier municipales que nous soutenons ont vocation à maintenir, développer et enrichir le lien social afin de lutter contre la précarité et l'exclusion. Ils ont aussi pour mission d'assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés. De plus, ils doivent organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire. Or sur ce dernier point, les centres sociaux de nos quartiers, qu'ils soient d'ailleurs municipaux ou associatifs, devront se passer, pour la plupart, d'éducateur de prévention avec qui ils avaient l'habitude de travailler au service des jeunes et de leurs familles. Lorsque Monsieur FAGAUT, qui est parti, mais il doit avoir sans doute de bonnes raisons de s'absenter, insiste et dénonce notre soi-disant inaction sur les quartiers, je voulais à mon tour insister et dénoncer à nouveau le désengagement du Département sur la question de la prévention spécialisée et des chantiers d'insertion par les baisses de subventions qui, elles, ont bien été votées. Comme sur la culture, notre collectivité maintient ou augmente ses soutiens financiers avec les

structures municipales ou associatives sur les quartiers quand d'autres collectivités les baissent. Nous n'avons donc pas de leçon à recevoir de l'opposition bisontine qui soutient collectivement, par ailleurs, au niveau national, la baisse désastreuse des dotations publiques de l'État aux collectivités locales. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci. S'il n'y a pas de commentaire ni de question, je propose de soumettre au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci encore. Nous poursuivons avec le rapport suivant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter auprès de la CAF du Doubs le renouvellement des agréments « Centre social » des Maisons de quartier municipales Bains-Douches Battant et Montrapon / Fontaine-Ecu et « Espace de vie sociale » de Saint-Claude pour la période 2026-2029.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

16 - Aide au sport de haut niveau

M. GHEZALI : Merci, Madame la Maire. Nous présentons ce soir les propositions de soutien aux clubs de haut niveau à la fois en sport collectif, mais aussi en sport individuel dans le cadre des Contrats de Développement Sportif (CDS). Ce dispositif et les Comités Locaux de Gestion qu'il a instaurés en 2005 nous ont permis de nouer des relations de transparence et de confiance avec des clubs de haut niveau grâce à des échanges réguliers appuyés sur un travail budgétaire sérieux des clubs sportifs. Je voudrais dès le départ saluer aussi l'engagement d'André TERZO à mes côtés dans ce gros travail qui est fait avec ces clubs.

Au cours de ce mandat marqué par des épisodes d'incertitude et de crise, la Ville de Besançon a choisi de maintenir son accompagnement financier à l'ensemble des clubs sportifs pour leur permettre de passer les périodes difficiles et de continuer à proposer leurs activités de haut niveau. Ce sont donc plus de 2,4 M€ de subventions attribuées chaque année à nos associations sportives. La Ville a également poursuivi son accompagnement en améliorant les conditions d'accueil des partenaires privés, dont le nombre et la contribution financière n'ont cessé de croître ces dernières années. Ils sont un maillon essentiel du fonctionnement des clubs, et je les remercie de leur engagement dans la vie de la cité. Globalement, les clubs sportifs se portent plutôt bien, avec des effectifs qui dépassent désormais les niveaux d'avant-Covid. Les efforts de l'Office Municipal des Sports, conjugués à ceux de la Ville de Besançon et des JO auront permis une augmentation de près de 20 % des effectifs licenciés depuis 2019. Dans cet élan, comme cela a été rappelé par Anthony POULIN, la pratique sportive féminine a fortement augmenté, avec un taux de féminisation de 41,3 % sur la ville alors qu'au niveau national, la moyenne se situe à 38,2 %.

Les clubs sportifs ont fait preuve tout au long des crises que nous avons traversées, encore dans la démarche récente engagée sur le sport de demain, de propositions opérationnelles et innovantes. L'adaptation et l'anticipation pour ne pas subir nous auront permis de travailler ensemble sur des sujets improbables comme celui de la distance à respecter dans les vestiaires au moment du Covid, ou, à plus long terme, celui des économies d'énergie et d'adaptation au changement climatique. Je tiens à saluer l'ouverture d'esprit et la force de proposition des dirigeants qui nous permettent aujourd'hui d'observer les effets positifs sur la vie des clubs et la pratique sportive du plus grand nombre. Car nous sommes tous convaincus que le sport est un formidable outil pédagogique et de cohésion sociale à chaque action construite par la Ville, l'OMS ou directement par les clubs sportifs, ce qui est levier du vivre ensemble, que ce soit à travers les parcours sportifs, le Raid Handi Fort, les diverses actions d'animation portées à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques, ou Vital été, les valeurs, l'engagement des clubs et leurs éducateurs sportifs nous permettent d'être une clé importante du sport et du sport santé à Besançon.

La Ville de Besançon a également fait le choix d'accompagner les associations en décidant des réalisations de nombreux équipements sportifs (la base Grandes Heures Nature, le complexe sportif Diderot, l'espace sportif de Planoise, le terrain de football synthétique de Velotte) et de nombreuses réhabilitations avec les quatre gymnases, dont le confort thermique a été amélioré (le terrain de rugby

des Orchamps, le pôle sportif des Montboucons, la piscine Lafayette et le gymnase de la Malcombe). Ils sont l'outil de travail des clubs sportifs et notre attention se porte au quotidien sur leur bon fonctionnement, que ce soit pour l'accueil des entraînements et des rencontres habituelles des clubs ou pour des manifestations internationales. Là aussi, cela dénote la dynamique très positive des clubs (championnat d'Europe de BMX, championnat de France de lutte, coupe du monde de cyclocross, championnat d'Europe de paratriathlon, matchs internationaux de handball féminin ou de futsal féminin). Le savoir-faire des clubs est bien présent autant dans la formation, le haut niveau, l'événementiel, où encore une fois, la Ville de Besançon est fière de cette qualité et de ces valeurs portées par ces clubs.

Merci à tous ces clubs, à tous ces éducateurs, aux parents, parce qu'il est important aussi d'avoir des parents qui accompagnent tout au long de ces saisons sportives, aux services de la Ville dans leur ensemble, bien évidemment au service des Sports qui ne compte pas ses semaines ou ses weekends très chargés, jusqu'au weekend dernier, à l'ensemble aussi de mes collègues élus, parce qu'évidemment, il y a l'adjoint en charge des sports que je suis, mais je suis aussi accompagné par d'autres élus en termes de transversalité, et je pense par exemple à la vie des quartiers, à la culture et à d'autres où nous travaillons avec eux par exemple sur les cultures urbaines. Merci à l'ensemble des élus. Merci à vous.

Mme LA MAIRE : Merci. C'est vrai qu'on ne le fait jamais assez. Nous sommes très heureux que cette ville foisonne. C'est d'ailleurs ce qui ressort aussi à travers son classement comme 2^e ville en matière d'accueil des étudiants au niveau national. Elle foisonne, mais tout cela dépend évidemment très largement des clubs, comme de l'ensemble de nos services. Tous les services sont concernés lorsqu'il est question d'un événement, que ce soit des services thématiques comme la question de l'eau, des déchets. Il faut des barrières, un matériel extrêmement important. Tout le monde est mobilisé, y compris les policiers municipaux. Chaque événement est un événement de toute une société, celle de nos collectivités et celle de nos agents. Il faut les remercier, parce que ce n'est pas simple. En plus de cela, lorsque vous avez des aléas climatiques qui font que vous avez tout installé et qu'à un moment donné, il faut tout démonter en quelques heures, parce que la météo nous annonce des orages importants, c'est la question de la mise en sécurité en permanence. Merci à eux. Merci, parce qu'aucun événement ne pourrait avoir lieu si l'on n'avait pas toutes ces énergies de la part de nos agents, que ce soit dans les équipements ou à l'extérieur. Ils sont très généreux et c'est ce que j'entends toujours de la part des acteurs qui viennent sur notre territoire. Ils participent à l'attractivité du territoire, parce que lorsqu'il y a un bel accueil, les grandes compétitions reviennent volontiers sur Besançon et sur le Grand Besançon. Un grand merci à eux.
Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue les subventions aux associations mentionnées dans le présent rapport au titre du programme « Haut Niveau »,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les différents contrats de développement sportif pour la saison 2025-2026 et les avenants aux contrats de développement sportif pour la saison 2024-2025

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

17 - Aide aux associations sportives - Quatrième attribution 2025

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

M. Abdel GHEZALI (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue les subventions suivantes :
 - o Manifestations sportives et subventions exceptionnelles :

▪ Besançon BMX	10 000 €
▪ Besançon Football	1 000 €
▪ Besançon Vol Libre	500 €

▪ Olympique de Besançon	1 000 €
-------------------------	---------

○ Animations

▪ ACB	600 €
▪ BAPA	700 €
▪ BVB	800 €
▪ CPB	1 500 €
▪ DSA	800 €
▪ Besançon BMX	1 000 €
▪ OB	1 400 €
▪ La Saint Claude	800 €
▪ BGR	700 €
▪ Dojo Franc Comtois	800 €
▪ Entre-Temps escalade	900 €
▪ BDHC	1 080 €
▪ Besançon Roche Tennis de table	800 €
▪ Volant Bisontin	700 €
▪ ASBP	700 €
▪ Orchamps Palente	800 €
▪ Challenger	700 €
▪ Indépendante Comtoise	800 €
▪ Besançon Floorball	700 €
▪ Comité Régional Handisport	4 500 €
▪ Balise 25	500 €
▪ Club alpin Français	500 €
▪ ASCBB	300 €
▪ Soleil Brille Pour Tout le Monde	300 €
▪ Hand Ensemble	500 €
▪ ASPTT	300 €
▪ Décoche Bisontine	500 €
▪ Entre Temps Escalade	300 €
▪ STB	500 €
▪ Groupe PSL	300 €
▪ Tennis de table Roche Besançon	300 €
▪ La Française	500 €
▪ BRC escrime	500 €
▪ CPB lutte	300 €
▪ BAPA	300 €

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

18 - Vital été 2025

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

M. Damien HUGUET (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le principe de la mise en œuvre de Vital'été 2025,
- approuve le règlement de Vital'Été 2025, annexé à la présente délibération,
- attribue les subventions aux associations mobilisées dans la mise en œuvre d'actions dans le cadre de Vital'été 2025, pour un montant total de 28 850 € réparti comme suit :

• ASEP	13 000 €
• Olympique de Besançon	1 100 €
• Amicale Cycliste Bisontine	1 300 €
• Sporting Futsal Besançon	1 700 €
• Besançon Volley Ball	800 €
• BMX Besançon	1 250 €

• Indépendante Comtoise	550 €
• SNB Canoë-Kayak	2 800 €
• Tour, prends garde	1 500 €
• Pétanque Franc-comtoise	550 €
• BRC Escrime	200 €
• Local Boxe Club	1 300 €
• Besançon Floorball	650 €
• O'Team Besançon	900 €
• Le soleil brille pour tout le monde	450 €

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

19 - Gestion matérielle des Points d'Eau Incendie et des Points d'Eau Naturels ou Artificiels privés concourant à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Etablissement d'une convention de mise à disposition

Mme LA MAIRE : J'espère que nous n'en aurons pas besoin, mais en tout cas, la prévention est là. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions de mise à disposition des Points d'Eau Incendie (PEI) et des Points d'Eau Naturels et Artificiels (PENA) privés qui concourent à la DECI avec les propriétaires (un modèle type annexé au rapport).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

20 - SEDIA - Opération en bail réel solidaire 8 rue Bersot à Besançon - Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 100 % d'un emprunt d'un montant de 211 120 € auprès d'Action Logement

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

Mmes Marie ETEVENARD (1), Nadia GARNIER (1), Myriam LEMERCIER (2), Anne VIGNOT (1) et Sylvie WANLIN (1) et MM. Nicolas BODIN (1), Jamal-Eddine LOUKHIAR (1), Anthony POULIN (2), Gilles SPICHER (2) et André TERZO (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la demande de garantie d'emprunt déposée par Sedia pour un montant de 211 120 €,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la garantie d'emprunt, y compris la convention de garantie à intervenir avec Sedia (annexée au rapport).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 14

21 - Poursuite de l'expérimentation de la Pive, comme mode de paiement au sein de certaines régies de recette de la Ville de Besançon

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? 8 abstentions.

Mme LEMERCIER : Excusez-moi, j'avais une question. Puis-je encore la poser ou est-ce terminé ?

Mme LA MAIRE : Oui, vous pouvez la poser.

Mme LEMERCIER : À un moment donné, vous incitez les élus à recevoir leurs indemnités en Pive. Je me souviens que nous avons eu un rapport et qu'ils étaient trois ou quatre. Le nombre d'élus indemnisés avec la Pive a-t-il augmenté ?

Mme LA MAIRE : Je ne sais pas. Je ne m'intéresse pas du tout à la façon dont les élus gèrent leur compte personnel. Je ne saurais donc pas vous répondre. On me dit qu'il y a six élus.

Mmes Anne BENEDETTO (1), Annaïck CHAUVET (1) et Lorine GAGLIOLO (1) et MM. Anthony POULIN (2) et Kévin BERTAGNOLI (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 8 abstentions, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 la convention de partenariat entre la Ville de Besançon et l'association La Pive, prolongeant l'adhésion de la Ville et le dispositif de paiement dans certaines régies municipales, jusqu'au 30 juin 2026.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 38

Contre : 0

Abstentions : 8

Conseillers intéressés : 6

22 - Convention tripartite de partenariat actif dans le cadre du congrès Timeworld (3,4 et 5 décembre 2025) - Soutien en nature de la Ville

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la mise à disposition du Kursaal à Innovaxiom en tant qu'organisatrice du Ville Congrès Timeworld
- approuve la convention correspondante jointe en annexe,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention tripartite exposant les apports et obligations des différentes parties prenantes.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

23 - Aide aux congrès - 5ème répartition de l'année 2025

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions, des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1), Julie CHETTOUH (1) et Marie ETEVENARD (1) et MM. Damien HUGUET (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

- 4 500 € pour l'Université Marie et Louis Pasteur,
- 1 200 € pour l'Institut FEMTO-ST –Université Marie et Louis Pasteur,
- 2 000 € pour la Boutique de Gestion des Entreprises,
- 800 € pour la Société de Biologie Bisontine,
- 1 000 € pour le Pôle Mère Enfant du CHU Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 7

24 - Convention de partenariat avec le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne-Franche-Comté (CRIJ BFC) - Accueil des jeunes en Service Civique

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions, des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

M. Nathan SOURISSEAU (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de partenariat entre le CRIJ BFC et la Ville de Besançon couvrant la période 2025-2027, avec tacite reconduction et autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

25 - Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) : Autorisation de recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération (contrat de projet)

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions, des votes contre ou des abstentions ? 8 abstentions.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 8 abstentions, le Conseil Municipal :

- **approuve le renouvellement du contrat d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Chargé de mission Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.**

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 8

Conseiller intéressé : 0

26 - Inclusion des agents en situation de handicap : renouvellement de la convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour la période 2025-2028

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions, des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée, ainsi que tous documents s'y afférant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

27 - Actualisation de la liste des emplois permanents suite au recalibrage d'un emploi d'adjoint du patrimoine en assistant de conservation au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie – Ville de Besançon

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions ? Madame WERTHE.

Mme WERTHE : Merci, Madame la Maire. Je souhaite profiter de l'examen de ce rapport sur les ressources humaines pour évoquer la situation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon. Ce musée, comme celui du Temps, est une belle institution, emblématique de notre patrimoine culturel. Il est doté de collections remarquables reconnues bien au-delà de notre ville et joue un rôle important dans le rayonnement culturel de Besançon. Or, depuis près d'un an, il est sans Direction. Cette vacance prolongée suscite légitimement des interrogations, d'autant que le 10 janvier 2025, dans la presse quotidienne régionale, vous avez indiqué, Madame la Maire, je vous cite : « nous sommes en train de voir comment les choses se mettent en place ». Nous sommes aujourd'hui à la mi-juin et aucune information publique n'a, à ma connaissance, été communiquée sur l'état d'avancement du processus de recrutement. Je souhaiterais donc poser les questions suivantes : où en est-on aujourd'hui de la procédure de recrutement d'un nouveau Directeur ou d'une nouvelle Directrice pour le Musée des Beaux-Arts ? Un calendrier a-t-il été défini ? Des candidatures

ont-elles été examinées ? Plus largement, quelle orientation entendez-vous donner à cet établissement pour les mois à venir ? Je vous remercie pour les éléments donnés.

Mme LA MAIRE : Vous imaginez bien que l'on ne construit pas une programmation de musée sur quelques mois. Pour vous répondre très concrètement, la nouvelle Directrice arrivera le 1^{er} juillet prochain. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise le recalibrage d'1 emploi d'adjoint du patrimoine en assistant du patrimoine sein des services de la Ville,
- adopte l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte de l'ensemble de ces créations et recalibrages intervenant sur le budget principal,
- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Ville de Besançon, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,
- autorise Mme La Maire, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

28 - Egalité Femmes - Hommes : Soutien à l'association Solidarité Femmes Besançon pour son Lieu d'Accueil d'Ecoute et d'Orientation (LAEO) et son accueil de jour à destination des femmes victimes de violences conjugales

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions ? Madame MARTIN.

Mme MARTIN : Merci, Madame la Maire. Soutenir les associations qui accompagnent les femmes victimes de violences, de discriminations ou en difficulté dans leur quotidien est au cœur de la santé mentale, grande cause nationale. Les violences subies par les femmes constituent l'une des violations des droits humains les plus répandues dans le monde. Elles constituent la manifestation la plus aiguë de l'inégalité hommes-femmes malgré des avancées et des mesures, le Grenelle des violences conjugales, l'index de l'égalité professionnelle, le pacte Nouveau Départ, la sensibilisation aux violences psychologiques avec la reconnaissance du contrôle coercitif, etc. En 2025, de nombreuses inégalités entre les deux sexes persistent. En matière d'égalité professionnelle, la situation des femmes reste plus fragile avec des temps partiels, des carrières hachées, des inégalités salariales, des petites retraites.

En ce qui concerne la parité en politique, au niveau communal, un maire sur cinq est une femme. À l'Assemblée nationale, après une augmentation du nombre de femmes députées en 2017, les années 2020 et 2022 ont vu un recul du nombre de sièges occupés par des femmes. L'égalité réelle entre les femmes et les hommes donne à voir que le combat pour l'égalité doit passer par un changement profond et durable des mentalités, par une prise de conscience pour sortir des stéréotypes, des représentations sexistes et des comportements qui entravent. Sur tous ces sujets, les associations se battent au quotidien. Elles sont des partenaires majeures de proximité, de disponibilité, de vigilance et de soutien. Nous nous devons d'être à leurs côtés. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Évidemment, vous avez pleinement raison et nous essayons bien de tous participer à ce rééquilibrage absolument essentiel. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue une subvention de 4 000 € à l'association Solidarité Femmes au titre du dispositif Lieu d'Accueil d'Ecoute et d'Orientation (LAEO),
- attribue une subvention de 3 000 € à l'association Solidarité Femmes au titre de son accueil de jour.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

29 - Attribution d'aides au titre de l'appel à projets de solidarité internationale et d'éducation à la citoyenneté mondiale

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci, Madame la Maire. Je souhaite demander un vote distinct sur ce rapport au regard des éléments graves relayés par un média indépendant bisontin qui fait état de diffusions, par le Collectif Palestine de Besançon, de propos choquants, immondes, contraires aux valeurs de la République qu'évidemment, je ne répéterai pas ici. Palestine-Amitié, membre du Collectif Palestine de Besançon n'aurait, selon ce média, à aucun moment condamné ou pris ses distances avec ces propos, contrairement à d'autres organisations membres du Collectif qui se sont retirées. Suite à la publication de ce dossier, la personne à l'origine de l'enquête, qui est marquée politiquement plutôt très à gauche, aurait fait l'objet de menaces de mort. Une plainte aurait été déposée. Si ces faits sont avérés, ils sont extrêmement graves. Je crois que pour voter la subvention à cette association, nous avons besoin de davantage d'informations.

Mme LA MAIRE : Je veux bien dissocier, ce n'est pas la question. Cela dit, je ne vous ai jamais vu prendre une position par rapport à quelqu'un qui dit « peut-être que ». Je suis donc surprise. Nous avons l'habitude, dans cette instance, de laisser se dérouler les plaintes, de laisser l'enquête se faire et de laisser la justice décider du bien-fondé ou du mal fondé de tout cela. Je suis donc un peu choquée de la part d'un parlementaire de relayer quelque chose de cet ordre. Tout à l'heure, vous m'avez dit que je m'adressais à un parlementaire. Alors, je m'adresse à un parlementaire. Excusez-moi, mais regardez comme vous devez être heureux. Je suis un peu étonnée de la demande que vous faites. Sur quelle base ? Nous allons maintenir le vote tel qu'il est, car nous pouvons difficilement donner cette possibilité d'émettre un jugement alors que nous ne sommes pas ici dans la capacité à juger de quoi que ce soit. Je trouve bien malheureux que l'on puisse avoir ce genre de situation et nous ne soutiendrons jamais les personnes qui sont dans la violence. Pour autant, aujourd'hui, je ne me mets pas à dissocier des dossiers pour que vous puissiez émettre des jugements. Je vous propose donc de voter globalement.

Mme LEMERCIER : Excusez-moi, mais je ne comprends pas. Nous avons déjà fait voter des dossiers séparément et vous n'avez jamais refusé. Pourquoi refusez-vous sur celui-ci précisément ?

Mme LA MAIRE : Parce que la demande est constituée sur l'objet de juger sur une plainte qui n'a pas abouti. Je ne vois pas pourquoi je donnerais cette possibilité. C'est absolument incroyable. Vous imaginez si je commence à dissocier les dossiers en disant « j'ai entendu que », « peut-être que ». S'il y a eu une plainte, il y a une plainte et elle ira jusqu'au bout. Je vous propose donc de soumettre au vote. Auparavant, Monsieur CROIZIER, vous voulez reprendre la parole.

M. CROIZIER : Je voudrais que vous soyez précise sur vos propos. Je n'ai pas jugé. Je dis simplement que ce qui a été relayé m'apparaîtrait, si ces propos étaient exacts, extrêmement grave. Je ne sais pas, je n'ai pas d'autres informations que celle-là. Je n'ai pas à dire si ces propos sont exacts ou inexacts, mais cela appelle beaucoup de prudence de notre part. C'est la raison pour laquelle nous ne souhaitons pas pénaliser les autres associations. Nous nous serions maintenus sur cette subvention. Là, vous allez nous contraindre à nous maintenir sur l'ensemble des subventions, ce qui est regrettable, mais c'est votre choix.

Mme LA MAIRE : Il y a un règlement intérieur que je viens de consulter à travers les personnes présentes, qui dit que s'il y a une demande officielle de dissociation, je dois soumettre cette demande au vote du Conseil Municipal. Je sou mets donc au vote. Êtes-vous d'accord pour dissocier ce dossier des autres ? Y a-t-il des votes contre la dissociation ?

Suite à la demande d'un Conseiller Municipal, Mme la Maire soumet au vote le recours au vote séparé.

A la majorité des suffrages exprimés, 42 contre, le Conseil Municipal rejette la proposition d'un vote séparé, conformément à l'article 19 du Règlement Intérieur de la Ville de Besançon :

Proposition rejetée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 10

Contre : 42

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Nous sommes contre la dissociation. Je soumetts maintenant au vote l'ensemble du dossier. Y a-t-il des votes contre ce rapport ? Y a-t-il des abstentions ? Cela fait donc 10 abstentions.

Suite au rejet par l'assemblée délibérante du recours au vote séparé, Mme la Maire soumet au vote l'ensemble des subventions telles que présentées au rapport.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil Municipal attribue :

- 3 000 € à l'association Ludo Enfants,
- 3 000 € à l'association FEKRA,
- 3 000 € à l'association Voir au Togo,
- 2 500 € à l'association Palestine Amitié,
- 1 000 € à l'association BENKADI France,
- 1 500 € à l'association La CIMADE,
- 1 000 € à l'association CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement).

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 42

Contre : 0

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

30 - Jumelage avec Charlottesville : Aide au projet d'United Gospel

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions, des rumeurs ou des plaintes ? Non. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue 2 000 € à l'association United Gospel.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

31 - Aides au fonctionnement aux radios locales associatives

Mme CHASSAGNE : Ce rapport traite d'un soutien aux radios associatives bisontines Radio Bip, RCF Besançon, Radio Sud, Radio Campus et Radio Shalom. Nous savons l'importance des médias de manière générale, et ceux-ci ont la spécialité d'être dans une grande proximité avec la population de notre ville. J'aime bien la phrase qu'une journaliste m'avait dite un jour en parlant de son travail, c'était vraiment d'être là sur le dernier kilomètre qui relie au plus près, aux habitants. Bien sûr, les fondements et les valeurs qui peuvent être rappelés dans ce soutien aux radios associatives sont non seulement leur diversité, mais aussi la liberté d'expression. Cela a été rappelé et nous le voyons aussi dans la presse, il y a un certain nombre de problèmes par rapport aussi à l'expression de certains journalistes qui sont parfois menacés. Ce rapport évoque un soutien financier pour chacune des radios citées, mais il faut aussi rappeler l'importance de ce travail et le soutien par rapport aux valeurs de liberté d'expression.

Mme LA MAIRE : Très bien. Sur ces questions de liberté d'expression, y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Fort bien.

M. Nathan SOURISSEAU (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention de 5 420 € à chacune des cinq radios locales bisontines mentionnées dans le présent rapport au titre de l'année 2025.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

32 - Animations commerciales et artisanales : aide à l'Office de Commerce et de l'Artisanat pour l'organisation des « Samedis piétons » et la gestion des « Bezac cadeaux »

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions, des votes contre ou des abstentions ? Merci.

Mmes Frédérique BAEHR (1), Julie CHETTOUH (1) et Claude VARET (1) et MM. Nicolas BODIN (1) et Benoît CYPRIANI (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue une subvention de 20 000 € à l'OCAB pour coordonner les samedis piétons pour l'année 2025 et 20 000 € pour l'année 2026 sous réserve du vote du budget 2026,
- attribue une subvention de 39 000 € à l'OCAB pour gérer le programme de fidélité Bezac Kdo pour l'année 2025 et 39 000€ pour l'année 2026 sous réserve du vote du budget 2026,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

33 - Animations commerciales : aide à l'association Commerce et Artisanat des Chaprais pour l'organisation du « Troc des Chaprais 2025 »

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions, des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention de 5 000 € à l'association Commerce et Artisanat aux Chaprais, assortie d'une aide en nature pour l'organisation de l'événement, dans les conditions prévues par la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

34 - Fêtes de Noël : Location, pose et dépose de motifs lumineux pour les illuminations de Noël - Autorisation de signature du marché public

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions, des votes contre ou des abstentions ? Merci. C'est la bonne température pour Noël.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le marché avec le groupement BLACHERE/AECE, désigné attributaire de l'accord-cadre relatif à la location, pose et dépose de motifs pour les illuminations de fin d'année par la Commission d'Appel d'Offres du 2 juin 2025, pour un montant maximum de 175 000 € HT par an.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

35 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Coeur de Ville de Besançon - Attributions d'aides

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions, des votes contre ou des abstentions ? Merci.
Madame MULOT, allez-y.

Mme MULOT : Merci, Madame la Maire. L'OPAH-RU a débuté en 2020 pour une durée de cinq ans. Le but était que la Ville soutienne financièrement les propriétaires immobiliers sur le centre-ville pour la rénovation et l'amélioration des logements. Si je ne me trompe pas, le budget global de l'OPAH-RU était de l'ordre de 1,6 M€, avec pour ambition de requalifier pas loin de 700 logements privés. Au-delà de la rénovation de l'immeuble 8 rue Bersot qui représente une enveloppe d'un peu moins de 400 000 € pour quatre logements, pouvez-vous nous dire quel montant de l'enveloppe globale a été dépensé à ce jour et le nombre de logements qui ont bénéficié de l'aide financière, s'il vous plaît ? Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : J'ai sous les yeux un montant déjà attribué à ce moment-là, qui est de 3 691 €. Nous sommes sur ces montants lorsque les gens ont montré leur facture. S'agissant du nombre de dossiers, je ne saurais vous le dire, mais je regarde. Un travail a été effectué avec les services de la collectivité et les partenaires pour résorber certaines adresses dégradées concernant le 8 et le 21 rue Bersot, le 11 rue de l'École, le 2 bis rue de Pontarlier, le 21 et le 22 rue de la Madeleine, le 30 rue Rivotte. Ensuite, nous sommes sur le 61 et 63 rue Battant. Pour autant, ce sont des dossiers extrêmement complexes. Nous avons d'ailleurs fait appel un certain nombre de fois aux services MH et aux services de l'Architecte des Bâtiments de France, parce qu'intervenir sur la qualité de l'habitat et sur la performance de ces bâtiments est extrêmement compliqué. Pour vous dire les choses, en novembre 2024, la collectivité avait envoyé...

Mme MULOT : Nous savons cela.

Mme LA MAIRE : Excusez-moi si cela ne vous plaît pas.

Mme MULOT : Je vous demandais simplement le montant de l'enveloppe qu'il reste à dépenser sur l'OPAH-RU, sur la durée des cinq ans. En effet, nous arrivons bientôt à la fin. Il reste six mois. C'est juste une question. Combien de logements ont-ils été rénovés ? Parce qu'il devait y en avoir environ 700. Combien d'argent reste-t-il à dépenser ? C'est tout.

Mme LA MAIRE : Nous vous rapporterons toutes ces informations en commission. Cela vous permettra d'en discuter avec Frédérique BAEHR à ce moment-là. Elle vous donnera tous les éléments techniques. Puisque vous ne voulez pas en savoir plus que cela, nous répondrons très clairement à vos deux questions. Comme nous avons déjà voté ce rapport, nous poursuivons.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue deux aides financières en faveur de la modernisation des logements privés du cœur de ville, pour un montant prévisionnel de 5 000 €, au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

36 - Action Cœur de Ville - Proposition d'un règlement d'intervention visant l'amélioration de l'habitat dans le centre-ville de Besançon

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le règlement permettant aux propriétaires d'une partie du centre-ville de Besançon de solliciter des aides, en fonds propres de la ville, afin d'améliorer l'habitat dans le centre-ville.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

37 - Action Cœur de Ville - Demande de renouvellement de la délégation de compétence pour exercer la mise en œuvre et le suivi du permis de louer dans une partie du centre-ville de Besançon

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite Grand Besançon Métropole pour une nouvelle délégation de compétence de maîtrise d'ouvrage, dans une partie du centre-ville, pour une durée d'un an, reconductible un an, afin de permettre à la ville de Besançon de suivre et mettre en œuvre le permis de louer.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

38 - Budget annexe Zone d'Activités Madeleine Brès - Bilan de clôture de l'opération d'aménagement de terrains et clôture du budget annexe

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la clôture du budget annexe Zone d'Activités Madeleine Brès au 31 décembre 2025,
- approuve le bilan définitif de l'opération d'aménagement de terrains sur cette zone,
- autorise le reversement en 2025 du solde de l'excédent de fonctionnement pour 225 463,20 € du budget annexe ZA Madeleine Brès au Budget Principal.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

39 - Contrat de Ville Quartier 2030 – Dotation Politique de la Ville 2025

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

Mmes Sadia GHARET (1) et Karima ROCHDI (1) et M. Nathan SOURISSEAU (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la répartition de la Dotation Politique de la Ville
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à :
 - o solliciter la participation financière de l'Etat,
 - o signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

40 - Contrat de Ville Quartier 2030 - Programmation Complémentaire de l'Appel à projet 2025

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions, des votes contre ou des abstentions ? Merci.

Mme Sadia GHARET (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue les subventions concernant la programmation complémentaire de l'appel à projets du Contrat de Ville 2025 telle que présentée pour un montant total de 30 700 € pour la Ville de Besançon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

41 - Quartier 2030 - Convention cadre de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) et ses annexes territoriales entre l'Etat, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, les bailleurs sociaux et l'Union Sociale pour l'Habitat de Bourgogne Franche-Comté

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

Mmes Aline CHASSAGNE (1), Marie ETEVENARD (1) et Carine MICHEL (1) et MM. Damien HUGUET (1), Saïd MECHAI (1), Yannick POUJET (2) et André TERZO (2) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve les projets de convention cadre et les six annexes territoriales tels que présentés,
- autorise Mme La Maire ou son représentant à signer la convention en annexe au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 9

42 - Démarche Eco Quartier de Planoise – Information sur l'engagement de l'étape 2. « l'Eco quartier en chantier »

Mme LA MAIRE : Il vous est demandé de prendre acte de la démarche Éco Quartier de Planoise avec une information sur l'engagement de l'étape « l'Éco quartier en chantier ». Lorine GAGLIOLO.

Mme GAGLIOLO : Merci. Je voulais vous informer ici du passage en cours à l'étape 2 sur la démarche Éco Quartier sur Planoise. On avait signé un engagement avec Aktya, nos trois bailleurs et Grand Besançon pour engager la démarche de labellisation. À l'étape 1, nous étions sur un éco quartier en projet. Il s'agit maintenant de passer à l'étape 2 et de revendiquer le fait que cet éco quartier est en chantier, il est à l'œuvre. Pour engager cette démarche, nous avons reçu très récemment une délégation, notamment deux experts nationaux qui sont venus constater toutes les transformations à l'œuvre sur ce quartier, tant en termes de processus et de démarches sur le projet d'éco quartier que du côté du cadre de vie et des usages dans le quartier de Planoise, tous les projets qui concourent au développement territorial du quartier et tous les projets relatifs à l'environnement et au climat. Pour celles et ceux qui voudraient aller plus loin, nous avons mis en ligne très récemment une cartographie interactive avec l'ensemble des projets que nous relions à cette démarche Éco Quartier, que ce soit des projets portés par la Ville ou par des structures du quartier qui contribuent activement et tout au long de l'année à la mise en œuvre de cette charte éco quartier.

Mme LA MAIRE : Karima ROCHDI.

Mme ROCHDI : Merci, Madame la Maire. Je sais bien que ce rapport concerne la démarche Éco Quartier de Planoise, mais je vais tout de même poser ma question sur la fermeture du supermarché Norma situé dans le secteur des Époisses du quartier de Planoise. Cette fermeture soulève une vive inquiétude parmi les habitants qui perdent un service de proximité essentiel, en particulier les personnes âgées, les familles sans véhicule et plus largement tous les riverains attachés à une offre alimentaire abordable quant aux prix pratiqués et proche de leur domicile. Je souhaite donc poser les questions suivantes : avez-vous été informée en amont de la décision de l'enseigne Norma de quitter le secteur ? Cette fermeture a-t-elle été anticipée par la municipalité ? Quelles sont les perspectives pour l'avenir ? La Ville prévoit-elle d'accompagner l'installation d'un nouveau commerce de proximité à cet emplacement ou dans le secteur des Époisses ? Une cellule de recherche commerciale est-elle mobilisée pour éviter une vacance prolongée et un appauvrissement de l'offre locale ?

Je rappelle que l'étude menée il y a quelques années de la part d'Epareca sur le quartier de Planoise avait mis en évidence un besoin clair en matière de commerce de proximité sur les trois secteurs de Planoise, c'est-à-dire Île-de-France, Cassin et les Époisses. La fermeture de Norma vient précisément fragiliser cet équilibre et nous ne pouvons pas nous permettre que ce quartier devienne un désert commercial. Surtout dans un moment où il est proposé de réinventer Planoise, on ne réinvente pas à partir de sensation d'abandon. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Premièrement, ils ne nous ont pas prévenus. Deuxièmement, avant de te donner la parole, parce que tu suis le dossier, puisque vous avez suivi ce dossier dans le mandat précédent, vous savez que des choses avaient été analysées, et surtout, une programmation avait été faite, c'est-à-dire une priorisation de l'action que nous devons mener. La priorisation choisie par l'ensemble des équipes précédemment et qui a été accompagnée sur ce mandat était déjà de finaliser l'acquisition des cellules commerciales sur Île-de-France pour aboutir à un projet de meilleure qualité que ce qu'il est aujourd'hui et pour répondre aux besoins. Il avait été identifié qu'il faudrait mettre en œuvre ce travail sur Époisses, mais vous connaissez très bien le dossier, puisque vous l'avez accompagné d'une certaine façon. Cela coûte énormément, cela demande un investissement

extrêmement important, parce que nous sommes sur une propriété privée. Déjà, nous sommes sur une propriété privée, premièrement.

Deuxièmement, nous n'avons aucun moyen d'intervenir sur l'installation de tel ou tel commerce, sauf en étant propriétaires. Par exemple, sur la place Lumière du côté des Clairs-Soleils, étant propriétaires à travers notre SEM Aktya, nous avons pu accompagner sur une demande d'un magasin qui était volontaire. Or là, nous ne sommes pas en capacité d'intervenir, puisque nous ne sommes pas propriétaires. Il nous faudrait acquérir l'ensemble des cellules, mais encore faut-il que le propriétaire souhaite vendre ces murs. Nous espérons bien un jour réussir à le faire, parce que nous ne pouvons que regretter un abandon de la part de privés sur un tel centre de quartier. Cela fait partie des programmations, mais vous connaissez très bien la réponse aux questions que vous avez posées. Yannick, tu souhaites peut-être apporter d'autres éléments.

M. POUJET : Non, tu as tout dit. J'aimerais simplement apporter une précision. En effet, vu qu'il y a une rénovation urbaine tout autour de ce secteur, vous imaginez bien que forcément, le centre commercial Époisses nous pose question. Le Norma ne nous a pas prévenus. Je signale aussi que le Crédit Agricole est parti de ce centre commercial des Époisses. Il y a une chose que l'on appelle le libre commerce où les investisseurs privés n'ont pas forcément obligation de nous tenir informés de leur éventuel départ. Nous pouvons le regretter, mais c'est aussi le mode économique choisi dans ce monde. Cela s'appelle aussi le capitalisme. Je ne peux que le regretter. Je peux regretter aussi le fait que Planoise soit un quartier à reconquête républicaine et on n'arrive pas non plus à motiver suffisamment les acteurs économiques sur ce secteur. Pour répondre aussi à une question que vous avez posée « des personnes sont-elles intéressées par la cellule du Norma ? », il y a eu des retours et des demandes. Pour le moment, nous suivons les choses, mais la propriété étant privée, nous ne pouvons pas intervenir et imposer nos choix quant à cette cellule.

Mme LA MAIRE : Merci. Nous espérons bien que le propriétaire réinvestira, parce qu'il y a lourdement besoin d'un investissement sur les murs de ce centre. Ce serait bien l'occasion pour lui de le faire, la cellule s'étant libérée.
Monsieur BAILLY.

M. BAILLY : Merci. J'ai juste une question que j'ai oublié de poser. Un projet de ferme urbaine sur Planoise avait été évoqué. Nous n'avons pas de nouvelles. Où en est-il, s'il vous plaît ?

M. POUJET : Je suis assez étonné de votre question. En effet, cela fait longtemps que ce projet a été abandonné. Je suis désolé de vous l'apprendre seulement aujourd'hui, mais je pense que nous avons été suffisamment clairs à d'autres moments.

Mme GAGLIOLO : Effectivement, le projet a été abandonné ou le choix a été fait de le travailler autrement. Sur ce projet de ferme urbaine, nous avions comme enjeu de désigner un foncier qui vient d'être libéré. Si nous revenons quatre ans en arrière, la question était de savoir quelle production nous pouvions installer dans le quartier de Planoise sur un foncier de 1,8 ha, où un bâtiment allait encore perdurer pendant plus de trois ans. Le projet était compliqué à mener, même si nous avons commencé les échanges avec plusieurs acteurs du territoire. Nous avons fait des premières analyses de sol qui laissaient apparaître certaines pollutions, ce qui compliquait encore plus les choses. Nous avons donc fait un choix légèrement différent et nous avons missionné France Active Franche-Comté pour un travail sur l'agriculture urbaine, sur l'accompagnement de projets d'agriculture urbaine sur le quartier.

Nous remontons tellement en arrière que ce travail qui s'est déroulé pendant trois ans est dorénavant terminé avec l'installation de maraîchers à proximité du quartier, puisque nous n'avons pas pu identifier de foncier qui se prêtait à leur activité dans le quartier de Planoise. Néanmoins, ils se sont installés sur des terrains appartenant à la Ville de Besançon en face de la station d'épuration de Port-Douvot. Ces maraîchers sortent de la pépinière maraîchère du Grand Besançon aux Andiers. C'est également tout un travail sur le quartier de Planoise pour renforcer les dynamiques existantes sur les jardins partagés, pour faire monter en compétence les jardiniers du quartier, faire du lien entre les jardins, ramener plus d'habitants sur les initiatives existantes.

Nous espérons pouvoir accompagner aussi l'installation d'une activité sur Planoise, qui ne serait pas forcément l'activité qui générerait forcément le revenu de la personne qui sera amenée à être salariée,

mais pour autant, ce serait une activité qui viendrait soutenir les démarches des habitants dans les jardins partagés. Cela viendrait conforter l'événement qui a eu lieu depuis ces deux dernières années autour des 48 h de l'agriculture urbaine. Cet événement a permis de fédérer différentes associations et structures du quartier et je pense notamment aux 2 Scènes, à Miroirs du Monde, à l'ADDSEA (Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant et de l'Adolescent) et à d'autres, qui se sont mobilisées pour planter des graines sur le quartier, faire émerger des plants et les distribuer gratuitement aux habitants de Planoise à l'occasion d'un événement national, Les 48 h de l'agriculture urbaine. L'idée serait donc d'avoir un lieu qui puisse faire office de pépinière au printemps, qui puisse trouver d'autres usages dans le quartier tout au long de l'année et mobiliser les habitants sur ces questions d'agriculture. C'est un autre aboutissement de ce projet initial de ferme urbaine.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup de cet éclairage. C'est vrai que cela fait plusieurs fois que l'on en parle. Cette fois, on a fait tout l'historique. Merci, Lorine, d'avoir expliqué là où nous en sommes. Je vous prie de considérer que nous avons bien pris acte de ce dossier.

Le Conseil Municipal prend acte de l'avancement de la démarche de labellisation de l'Eco quartier Planoise et son passage à l'étape 2.

43 - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Planoise - Recours à la procédure de déclassement anticipé du domaine public

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? 8 abstentions. Très bien.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 8 abstentions, le Conseil Municipal :

- approuve le recours à la procédure de déclassement anticipé de l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques, conformément aux plans joints, pour les emprises suivantes :
 - o domaine public routier :
 - environ 4 200 m² à extraire de la parcelle cadastrée section EO n° 280,
 - environ 1 200 m² à extraire de la parcelle cadastrée section EO n° 238,
 - environ 800 m² à extraire de la parcelle cadastrée section EO n° 233,
 - environ 800 m² et 250 m² à extraire d'emprises non cadastrées situées rue de Van Gogh,
 - environ 500 m² à extraire d'une emprise non cadastrée située rue de Cologne,
 - environ 800 m² et 300 m² à extraire d'emprises non cadastrées situées rue de Bruxelles,
 - environ 1 000 m² à extraire d'une emprise non cadastrée située rue de Champagne,
 - environ 750 m² à extraire de la parcelle cadastrée section ER n° 206,
 - environ 50 m² à extraire de la parcelle cadastrée section EO n° 197,
 - environ 250 m² à extraire d'une emprise non cadastrée située rue des Flandres,
 - o espaces verts :
 - environ 1 800 m² de la parcelle cadastrée section EO n° 233,
 - environ 2 600 m² de la parcelle cadastrée section EP n° 372,
 - environ 1 400 m² de la parcelle cadastrée section EP n° 370,
 - environ 250 m² de la parcelle cadastrée section EP n° 369,
 - environ 7 950 m² de la parcelle cadastrée section EO n° 276,
 - environ 10 200 m² de la parcelle cadastrée section EO n° 294,
 - environ 300 m² de la parcelle cadastrée section EO n° 272,
 - environ 250 m² de la parcelle cadastrée section EO n° 274
- approuve l'ouverture d'une enquête publique, conformément aux plans joints, portant sur les emprises du domaine public routier suivantes :
 - environ 4 200 m² à extraire de la parcelle cadastrée section EO n° 280,
 - environ 1 200 m² à extraire de la parcelle cadastrée section EO n° 238,
 - environ 800 m² à extraire de la parcelle cadastrée section EO n° 233,

- environ 800 m² et 250 m² à extraire d'emprises non cadastrées situées rue de Van Gogh,
- environ 500 m² à extraire d'une emprise non cadastrée située rue de Cologne,
- environ 800 m² et 300 m² à extraire d'emprises non cadastrées situées rue de Bruxelles,
- environ 1 000 m² à extraire d'une emprise non cadastrée située rue de Champagne,
- environ 750 m² à extraire de la parcelle cadastrée section ER n° 206,
- environ 50 m² à extraire de la parcelle cadastrée section EO n° 197,
- environ 250 m² à extraire d'une emprise non cadastrée située rue des Flandres,

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à diligenter l'enquête publique prévue par l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 8

Conseiller intéressé : 0

44 - Transaction foncière entre la Ville et Loge.Gbm dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Planoise

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? 8 abstentions.

Mme Marie ETEVENARD (1) et Carine MICHEL (1) et MM. Damien HUGUET (1), Saïd MECHAI (1), Yannick POUJET (2) et André TERZO (2) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 8 abstentions, le Conseil Municipal :

- approuve ce transfert de propriété par Loge.Gbm à la Ville de la parcelle cadastrée section ER n° 228 aux conditions énoncées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié nécessaire à cette transaction.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 36

Contre : 0

Abstentions : 8

Conseillers intéressés : 8

45 - Projet urbain St-Jacques Arsenal - Etablissement du coût prévisionnel définitif des travaux d'aménagement des espaces publics – Demande de subventions

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions ? Karima ROCHDI.

Mme ROCHDI : Ce rapport qui porte sur les travaux d'aménagement des espaces publics concernant le projet Saint-Jacques-Arsenal démontre que la requalification urbaine du site est désormais concrètement engagée. Lorsque l'on évalue le temps passé depuis 2001 pour que les choses avancent, on ne peut que s'en féliciter. Cela dit, ce rapport reste dans le vague. Lorsqu'il s'agit de dessiner le futur, de déterminer les usages à venir d'un espace dont l'emprise est importante, le caractère stratégique au contact de l'hypercentre n'échappe à personne. Je cite un extrait du rapport : « À terme, ce quartier accueillera environ 600 logements, un équipement public (la Grande Bibliothèque), des services, et des lieux de vie adaptés aux besoins de toutes les générations. » Il est difficile de faire plus vague, moins prospectif.

Madame la Maire, au moment où vous annoncez sur tous les tons la métamorphose de Besançon, permettez-moi de vous faire part de ma déception, de la déception du groupe « S'Unir pour Besançon » face à ce manque d'ambition et de perspective. À l'exception de la Grande Bibliothèque à réaliser côté Arsenal, fort heureusement maintenue malgré les réserves exprimées en leur temps, il n'y a rien de structurant en termes de redynamisation culturelle, économique, en termes de revalorisation d'image de l'hypercentre bisontin. Finalement, le projet du côté de Saint-Jacques se

limite pour l'instant à une opération de logement, à l'aménagement des espaces publics. Pour ce qui est des services et des lieux de vie adaptés à toutes les générations, on ne sort pas du propos lénifiant, des concepts passe-partout. On est dans une forme de repli sur soi, de localisme, de conception uniquement quantitative, réglementaire et administrative.

Madame la Maire, chers collègues, toutes les villes de la dimension de Besançon ne disposent pas d'un espace aussi vaste, aussi stratégiquement situé, au contact de l'hypercentre, présentant des aspects patrimoniaux et mémoriaux importants. Notre seule ambition se limite-t-elle à en faire un quartier plus ou moins résidentiel, un parc avec des problèmes potentiels de sécurité, de tranquillité publique inhérente ? Alors qu'on le sait, les sites comme le Vaïtes-Brulard sont appelés, dans les années à venir, à doter Besançon de l'offre de logement dont elle a besoin, va-t-on construire une sorte de réplique du quartier Vauban, au contact du centre historique ? Ce serait assurément une occasion ratée, un gâchis, voire une hérésie. Il y a tellement mieux à faire, à envisager, à imaginer encore et pour l'avenir. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Karima, j'ai juste un trouble. Vous avez déjà une vie d'élue. Vous savez très bien qu'un dossier se fait par étape. Cette délibération concerne la toute première étape qui a servi à acquérir ces espaces centraux pour en faire des espaces publics, mais elle ne concernait pas l'ensemble du projet d'aménagement en matière bâtiminaire. Ce sont deux objets dissociés. Aujourd'hui, la question posée concerne l'aménagement de ces deux espaces, à savoir la cour d'honneur Paulette Guinchard et le grand jardin central à l'arrière qui va accueillir, dans ses formes d'aménagement, les eaux pluviales du terrain et de l'ensemble des bâtiments. Ce n'est « que » de cela qu'il est question. Nous sommes aujourd'hui sur une action qui concerne la propriété propre de la Ville de Besançon. Pour ce qui est du reste, des grandes orientations et de son ambition, cela a fait l'objet d'un permis d'aménager, cela a été présenté en Conseil Municipal. Je reviens sur le dossier présenté aujourd'hui. Il s'agit strictement de l'aménagement de la cour d'honneur et du grand jardin central à l'arrière. Je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci beaucoup.

Mme Marie-Thérèse MICHEL (1) et MM. Nicolas BODIN (1) et Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux ainsi que le coût prévisionnel définitif de l'opération d'aménagement des espaces publics du grand jardin central et de la Cour d'Honneur Paulette Guinchard,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires selon le plan de financement ci-dessus, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

46 - Echange de terrains avec M. X – Chemin d'Avanne à Velotte

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve cet échange avec M. X aux conditions énoncées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

47 - Avenants aux marchés de travaux relatifs à l'opération de rénovation et l'extension du complexe sportif Diderot (lots 14 et 19)

Mme LA MAIRE : Abdel GHEZALI vous disait du bien de ce complexe sportif. Je vous invite tous à aller voir le chantier qui est magnifique. Il nous permet de voir qu'on peut aussi augmenter les lieux et les équipements pour répondre aux besoins de nos amis sportifs. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci. Je répète que chaque projet se déroule par étape et nos délibérations correspondent aux étapes. Par exemple, je n'ai pas fait le choix de réexpliquer tout le projet d'équipement sportif, comment il s'intègre dans le quartier, ni en quoi il participe à la vitalité du quartier. Nous sommes étape par étape.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise la signature de l'avenant n°1 au lot 14 Equipements Sportifs du marché de travaux de construction d'un nouvel équipement, restructuration et rénovation du complexe sportif Diderot Planoise d'un montant de 8 930,81 € HT,
- autorise la signature de l'avenant n°2 au lot 19 Voirie – Réseaux Divers – Paysage du marché de travaux de construction d'un nouvel équipement, restructuration et rénovation du complexe sportif Diderot Planoise d'un montant de 19 685,98 € HT.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

48 - Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation/extension du groupe scolaire La Butte

Mme LA MAIRE : Là encore, un certain nombre de choses ont été présentées. Là encore, nous sommes sur l'étape qui correspond à cet avenant. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

M. Benoît CYPRIANI (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature de l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation/extension du groupe scolaire La Butte d'un montant de 34.102,58 € HT.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

49 - Validation du périmètre retenu pour une zone agricole protégée (ZAP) sur le territoire bisontin suite à l'enquête publique

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions ? Monsieur BAILLY.

M. BAILLY : Merci, Madame la Maire. Il y a une interrogation. Je ne vais pas relancer le débat sur la RN57, mais c'est typiquement le genre de rapport qui nous fait douter de la sincérité de votre engagement dans la bonne réalisation des travaux de la RN57. En effet, je crois qu'au mois d'avril 2024, lors d'un Conseil Communautaire, on vous avait interrogé justement sur les périmètres sur le secteur des Vallières et on vous avait demandé si vous aviez pris en compte les travaux liés à la RN57. Vous nous aviez précisé qu'il n'y avait pas d'inquiétude, que tout était bien pris en compte, sauf qu'un peu plus d'un an après, dans le rapport, on s'aperçoit qu'il a fallu l'intervention du préfet pour retirer certaines parcelles de la zone agricole protégée, justement des parcelles qui venaient entraver le périmètre de travaux de la RN57. Quand on voit ce genre de manipulation, on s'interroge. Ce n'est peut-être que de l'incompétence, ou alors c'est peut-être plus profond que cela. Merci.

Mme LA MAIRE : Monsieur BAILLY, c'est assez désagréable. Vous ne posez pas de question sans avoir des propos désobligeants. J'aimerais bien que nous puissions montrer à nos habitants qu'à 22h57, nous sommes encore en capacité de nous parler et de poser des questions qui sont toutes légitimes, qui amènent des réponses. Vous verrez que ces réponses vont être très claires et très simples. C'est incroyable d'être toujours dans cette approche complètement suspicieuse pour alimenter un fantasme.
Françoise PRESSE.

Mme PRESSE : En l'absence de Fabienne BRAUCHLI qui est souffrante, et comme je m'occupe de ce dossier au niveau de GBM, je vais répondre à la question. Dans le premier rapport que nous avons présenté à Grand Besançon, il avait bien été tenu compte du passage de la RN57 et des abords de cette voie. C'était matérialisé dans la cartographie. Mais ensuite, il y a eu quelques remarques sur 8 parcelles que la DREAL, après concertation avec la Ville de Besançon, a souhaité retirer du premier périmètre existant. C'est donc un ajustement qui s'est fait. Il n'y a pas eu de problème. Tout ce travail a été fait en concertation positive avec l'État. Nous en arrivons à la fin de la procédure après enquête publique qui nous permet de délibérer sur l'ensemble de la ZAP de Besançon, celle-ci ayant diminué légèrement et étant passée à 62 ha au lieu de 65, je crois, pour conforter ce périmètre.

Mme LA MAIRE : Pour dire les choses très précisément, il est apparu que les parcelles identifiées avec la DREAL étaient prises complètement, parce qu'au départ, il semblait que la réglementation nous imposait que toute la parcelle devait être dans ce périmètre de ZAP. Or il y a bien la possibilité de redécouper les parcelles et de faire en sorte que l'on peut zapper une partie de la parcelle et pas l'ensemble. C'est simplement un réajustement entre nous et la DREAL. Il n'y a donc aucune difficulté ni aucun retard. Il faut le dire très clairement. Je sou mets au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? 8 abstentions. Merci.

M. Kévin BERTAGNOLI (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 8 abstentions, le Conseil Municipal approuve le périmètre retenu suite à enquête publique pour la mise en place d'une Zone Agricole Protégée, constituée de 2 secteurs sur le territoire de Besançon, Vallières / Port Douvot et Vaïtes.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 43

Contre : 0

Abstentions : 8

Conseiller intéressé : 1

50 - Fourniture d'arbres et d'arbustes pour la Ville de Besançon

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je sou mets au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à lancer l'accord-cadre de fourniture d'arbres et d'arbustes pour les besoins de la Ville de Besançon,
- à signer l'accord-cadre avec les titulaires retenus par la Commission d'appel d'offres.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

51 - Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie - Convention avec le Réseau CLER - Comité de Liaison des Energies Renouvelables - Avenant 2026/2027

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la prolongation de la Convention SLIME+ avec le Réseau CLER,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant de la Convention avec le CLER joint aux rapports.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

52 - Partenariat de la Ville de Besançon avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) dans le cadre du programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique (ACTEE)

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

Mme Annaïck CHAUVET (1) et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et Christophe LIME (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve les deux conventions de partenariat avec la FNCCR jointes au rapport,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

53 - Dénomination d'espaces publics

Mme LA MAIRE : Il y a une présentation par Aline CHASSAGNE.

Mme CHASSAGNE : Merci, Madame la Maire. Dans ce rapport, 8 dénominations sont proposées. La première concerne un hommage à René DUMONT qui sera fait sur le site de Saint-Jacques. Il y a déjà la cour d'honneur Paulette GUINCHARD. Entre cette cour et le Doubs, un grand jardin sera appelé « René DUMONT ». Pour rappel, René DUMONT est un ingénieur agronome, sociologue, homme politique français, avec un engagement écologiste fort, le premier d'ailleurs à se présenter aux élections présidentielles de 1974 sous l'étiquette « écologiste ». Il passe la plupart de sa carrière à l'Institut National Agronomique (INA).

La deuxième proposition de dénomination concerne un couple, Josette et Maurice AUDIN, à qui nous rendrons hommage par une plaque au niveau de la gare Viotte et au niveau de l'esplanade du Maréchal Juin. Il est proposé de rendre hommage à ce couple de mathématiciens très engagés, militants, antiracistes, anticolonialistes, militants au Parti communiste algérien et fervents défenseurs de l'indépendance de l'Algérie. Lorsque la guerre d'Algérie éclate en 1954, le couple poursuit son engagement pour défendre la cause algérienne, mais le 11 juin 1957, Maurice AUDIN est arrêté à son domicile. Il est transféré dans un lieu de détention clandestin et on ne le reverra plus jamais. Vous connaissez sans doute cette histoire. Commence le long combat de Josette AUDIN notamment pendant plus de 60 ans pour faire reconnaître et pour comprendre ce morceau très long de l'histoire qui était manquant, jusqu'en 2018 où est reconnue la responsabilité de l'État, de la France dans la disparition de Maurice AUDIN. Des milliers d'Algériens ont connu le même sort. L'affaire AUDIN met bien en évidence le symbole du sort tragique de plus de 3 000 personnes arrêtées par les parachutistes et disparues pendant cette période.

La troisième proposition de dénomination concerne un square aux Chaprais, en hommage à Jeannine ANDRADE. C'est une proposition de l'association « Vivre aux Chaprais ». En effet, cette violoniste est née dans le quartier des Chaprais. Elle est même née plus précisément à la clinique de la Mouillère en 1918. Elle est ensuite partie à Montbéliard, et assez rapidement, elle est allée faire ses classes de violon à Paris. Elle a une carrière internationale incroyable. Elle a été invitée pour des concerts dans de nombreux pays et diffusée sur toutes les radios. Elle a obtenu le premier prix de violon du Conservatoire de Paris en 1931.

La quatrième proposition concerne Georges MAURIVARD dans le quartier des Prés-de-Vaux, ce qui est logique, tout près de La Rhodiacéta où il a œuvré en tant qu'ouvrier. Il a participé aux mouvements sociaux de la Rhodia et il a été incarné dans le film « À bientôt j'espère ». Il est une figure du mouvement ouvrier bisontin. Son surnom était Yoyo. A la Rhodia, il fut l'un des principaux leaders de la longue grève de 1967. Il a été aussi le président des Amis de la Maison du Peuple et de la Mémoire Ouvrière, et conseiller municipal, me dit mon voisin.

Pour la cinquième proposition de dénomination, nous partons dans le quartier de Palente. Il s'agit d'un hommage à Irène JOLIOT-CURIE, tout près de l'école Pierre et Marie CURIE, ses parents. La place Irène JOLIOT-CURIE sera située sur l'esplanade en face de l'école. Il n'y a pas de changement pour les rues et les adresses. C'est bien un hommage sur cet endroit qui est devenu une rue sécurisée, piétonnisée et agréable. Irène JOLIOT-CURIE était chimiste, physicienne, femme politique française née en 1897. Elle a eu le prix Nobel de chimie en 1935 pour la découverte de la radioactivité induite et

la radioactivité artificielle, conjointement avec son époux Frédéric JOLIOT-CURIE. Elle a aussi été une des trois premières femmes membres d'un gouvernement français, en devenant sous-secrétaire d'État à la Recherche scientifique, sous le Front populaire en 1936.

La sixième dénomination concerne Palente, sur la zone industrielle. C'était un engagement que nous avons pris lors du décès de Charles PIAGET et des discussions qui avaient eu lieu avec sa famille. Le site symbolise là aussi toute son histoire et son engagement chez LIP. Des discussions ont lieu avec la copropriété, ce site industriel réunissant plusieurs parties. La copropriété va se réunir prochainement. Le sujet a déjà été amené et va être à nouveau présenté.

Les septième et huitième dénominations concernent des parcs canins. Le premier à la Gare d'Eau sera dénommé Laïka en hommage à la fameuse chienne retrouvée dans les rues de Moscou en 1957. C'était le premier être vivant à aller dans l'espace à bord de l'engin spatial Spoutnik 2. Pour la dernière dénomination, ce sont trois noms de chiens sauveteurs qui participent aux opérations de secours. Il y a tout un travail d'échanges avec la Direction du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Doubs qui a été sollicitée. Il est proposé de dénommer ce nouveau parc canin situé rue de Trey « Jeko, Juke et Jag ». J'en ai terminé, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour cette présentation très précise. Y a-t-il des questions sur ces dénominations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? 8 abstentions.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 8 abstentions, le Conseil Municipal approuve ces dénominations d'espaces publics.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 8

Conseiller intéressé : 0

54 - Citadelle Patrimoine Mondial - Principes d'évolution du parc zoologique du Muséum

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions ? Karima ROCHDI.

Mme ROCHDI : Merci. Puisque dans ce rapport, il est question de l'évolution du parc zoologique de la Citadelle, n'est-il pas temps, à neuf mois des prochaines élections municipales, alors que vous parlez de métamorphoser la ville, d'aborder la question du projet culturel d'ensemble touristique, d'accès de ce lieu d'histoire prestigieux et emblématique de Besançon ? Au-delà des manifestations ponctuelles, de la présence du Musée de la Résistance et de la Déportation, du muséum animalier, n'est-il pas temps de réfléchir à ce qu'il pourrait être, dans les nombreux espaces disponibles de ce cadre unique, une présence artistique permanente ? Pourquoi ne pas créer progressivement, à l'occasion de concours publics, un véritable itinéraire dédié à la sculpture, qui pourrait s'ordonner, par exemple, autour du thème de la résistance dans le monde contemporain, résistance aux « fake news », à la guerre hybride, à l'intolérance, au complotisme, aux pouvoirs dictatoriaux ? Les sujets ne manquent pas. Ce cheminement permanent aurait l'avantage d'inscrire plus encore la Citadelle dans la modernité, de créer une attractivité complémentaire. C'est une idée parmi d'autres. Bien entendu, d'autres pistes pourraient être explorées.

Par ailleurs, qui dit « attractivité » induit la question de l'accès à la Citadelle. Est-il encore admissible que les visiteurs qui veulent s'y rendre autrement qu'à pied doivent se regrouper sur un parking loin du centre-ville ? Ne serait-il pas plus judicieux de mettre à disposition des navettes électriques depuis une place Victor Hugo réhabilitée, non loin du Musée du Temps, de la maison natale de Victor HUGO, du square Castan, de la Porte Noire, de la cathédrale Saint-Jean ? Voilà toute une série de pistes que je souhaite porter à la réflexion du Conseil Municipal, plus globalement à la connaissance des Bisontines et des Bisontins, parce qu'être fier de son patrimoine, c'est bien ; le valoriser, le sublimer, le rendre pleinement accessible et désirable, rendre notre ville plus attractive, c'est encore mieux. Merci.

Mme LA MAIRE : Si j'avais eu cette même déclaration, je pense que l'on m'aurait accusée d'être déjà en pleine campagne électorale.

Mme ROCHDI : Je vous donne des idées.

Mme LA MAIRE : Merci, Karima. Je vais donner la parole aux uns et aux autres. Mais auparavant, je voudrais vous rappeler que nous sommes très investis sur ce magnifique patrimoine qu'est cette citadelle. Nous étions hier, même encore ce matin, avec François BOUSSO à Blaye. Nous étions sur un des 12 sites qui composent le bien en série qui a été labellisé. Cela a été l'occasion pour nous de rappeler combien un réseau comme celui-ci est précieux. Tout objet précieux nécessite un soin et un accompagnement particuliers, mais avec des moyens extrêmement singuliers et particuliers. Je dois dire « bravo » à l'ensemble des élus qui porte cet objet à bout de bras, parce que lorsque l'on rencontre le maire de Blaye, de Cussac, les gens de Camaret, Briançon, Saint-Martin-en Ré, je peux vous assurer que ce sont des communes qui sont composées, pour certaines de 350 habitants, pour d'autres de 1 500, voire 2 500 habitants. Quand, à Briançon, il faut qu'ils supportent et qu'ils aillent chercher des moyens pour maintenir plus de sept sites fortifiés. Vous imaginez bien que nos discussions sont extrêmement importantes et fortes et qu'elles nécessitent évidemment que nous soyons tous solidaires.

Je réitère vraiment très profondément le fait que malgré le nombre de fois où j'ai demandé à ce qu'avec plusieurs élus ici nous soyons reçus de façon très transparente au ministère de la Culture et que nous n'avons jamais reçu de réponse positive à cette sollicitation, ce n'est pas que nous pensons qu'en allant voir la ministre actuelle, elle ferait un chèque de 71 M€ par site. En effet, nous savons combien c'est à cette hauteur qu'il faudrait investir sur pratiquement tous les sites. Mais il s'agit bien au moins de prendre en considération que ce bien UNESCO est porté par les collectivités, avec des accompagnements de l'État, lorsque l'on en fait la demande, à hauteur de 40 %. Quand vous voyez le besoin d'investissement sur l'ensemble de ces sites, vous imaginez bien combien les discussions sont compliquées, graves, et toujours pleines d'allant de la part du réseau Vauban. Je tiens tout de même à saluer cet engagement.

Je tenais à en faire un compte rendu, parce qu'il me semblait important de rappeler qu'il ne suffit pas de dire à l'État que l'on a un bien extraordinaire et de le classer, il faut aussi se donner les moyens ensuite pour l'entretenir et pour en faire un atout majeur pour notre territoire. C'est ce que j'aimerais qu'enfin, nos ministres de la Culture acceptent d'entendre, d'écouter et d'échanger. Je reprends l'exemple de Saint-Martin-en-Ré. Il a fallu que des pierres tombent des murs sur le chemin de la plage pour qu'un certain investissement soit accordé par la ministre qui avait rencontré le maire à ce moment-là. Sachez que c'est un investissement à hauteur de 80 000 € alors qu'il faudrait 71 M€ sur ce même site. Imaginez bien que nous sommes sur un gap incroyable. C'est bien, nous avons plein d'idées, mais surtout, avant tout, nous avons besoin d'être largement accompagnés si nous voulons maintenir notre bien en série et c'est ce que nous voulons.

Je propose de donner la parole à François BOUSSO puis à Pascale BILLEREY.

M. BOUSSO : Toutes les bonnes idées sont prenables et je suis prêt à les écouter. Il n'y a aucun problème. Vous parlez d'un cheminement artistique permanent avec des statues. Je rappelle que nous sommes sur un site extrêmement protégé et que la moindre implantation permanente d'un objet culturel ou d'une structure fait l'objet d'une analyse extrêmement importante des services de l'État. On ne peut pas claquer des doigts et installer des choses dans la Citadelle sans avoir de longues études importantes sur leur faisabilité. C'est d'ailleurs pour cette raison que sous ce mandat, nous avons développé beaucoup de choses artistiques temporaires durant l'été, parce que c'est temporaire et que justement, c'est plus simple à mettre en place que des choses permanentes.

Par ailleurs, j'ai entendu beaucoup de choses autour du Musée de la Résistance et de la Déportation. Je trouve cela très bien. J'ai aussi entendu dans ce Conseil Municipal combien les personnels de la Citadelle coûtaient trop cher, qu'ils étaient trop nombreux. À l'écoute de tous les projets cités, cela me va très bien si nous sommes soutenus demain pour développer encore la médiation et faire en sorte que nous ayons plus de personnels pour mener à bien toutes ces missions. En tout cas, avec Aline CHASSAGNE, sur la thématique strictement du Musée de la Résistance et de la Déportation, je tiens à saluer la toute petite équipe qui, d'une part, anime le musée, et d'autre part, anime un certain nombre d'actions hors les murs, des conférences, des actions dans les écoles et ils le font avec un effectif extrêmement réduit. Je salue donc leur implication.

Enfin, sur l'accessibilité, énormément de choses ont été faites durant ce mandat. En effet, durant l'été, on a fait retirer les panneaux indiquant qu'il y avait 90 places de parking possible à côté de la Citadelle pour la simple et bonne raison qu'avec ces 90 places, avec ces 9h en pleine saison estivale, sur un

site qui accueille plus de 3 000 personnes, ce parking est largement complet. Plutôt que de laisser les gens monter et espérer une place qu'ils n'auront jamais, avec Marie ZEHAF et les services de la collectivité, nous avons préféré rerouter les gens vers un parking relais, le parking Chamars, qui est capable d'absorber une population plus importante, et de là, vers des navettes, navettes qui ont été renforcées durant ce mandat. Je remercie d'ailleurs Marie ZEHAF et toute la délégation Transport d'avoir augmenté le cadencement, parce qu'aujourd'hui, cela permet de faire monter des gens en bus plutôt qu'en voiture et d'absorber la hausse de fréquentation. Je rappelle que l'année dernière, ce sont 292 000 visiteurs à la Citadelle.

Par ailleurs, d'autres choses ont été entreprises sur les escaliers Rivotte, les escaliers Tarragnoz, sur le macadam qui conduit à la Citadelle et bien d'autres choses que je n'aurai pas le temps d'évoquer ce soir. En tout cas, nous ne sommes pas restés inactifs quant à l'accessibilité du site. Tout cela a été couronné de succès l'année dernière et j'espère que ce sera encore le cas dans les années à venir.

Mme LA MAIRE : Ce sont des navettes électriques.

Mme BILLEREY : Je vais parler du Musée de la Résistance, parce qu'il se trouve que demain après-midi, je suis invitée avec des médiateurs culturels, dans le cadre de ce musée, dans le cadre des parcours culturels de la ville. Il y aura les élèves de deux classes de CM2 de l'école Fourier et Paul Bert. Ils présenteront un travail qu'ils ont fait autour de la thématique « Affiche tes idées » sous forme d'une exposition éphémère. Au cours de l'année scolaire, à travers des tracts issus des collections du musée, ces élèves ont travaillé autour de la Résistance par les mots. À leur tour, ils ont choisi les valeurs qui leur sont chères et ils ont trouvé des mots pour les diffuser. Ils ont été accompagnés par le collectif Super Señor. Ils ont imaginé, fabriqué et imprimé leurs tracts grâce à un atelier mobile de sérigraphie. Je dois dire que plusieurs médiateurs culturels essaient vraiment de faire ce lien et de rendre vivant et accessible aux classes le Musée de la Résistance. J'ai eu plusieurs fois l'occasion de travailler avec ces médiateurs, y compris sur le contenu des parcours culturels pour vraiment faire en sorte que cela ait du sens pour les élèves de notre ville.

Mme LA MAIRE : Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, je sou mets au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les évolutions prévues au scénario 1 à savoir la sauvegarde des espèces, le renforcement de la médiation et du bien-être animal.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

55 - Musées d'Arts et du Temps - Conventions de partenariat avec des structures sociales et médico-sociales

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Fort bien.

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1), Marie ETEVENARD (1), Sadia GHARET (1), Carine MICHEL (1), Karima ROCHDI (1), Sylvie WANLIN (1) et Christine WERTHE (2) et MM. Nicolas BODIN (1), Sébastien COUDRY (2), Olivier GRIMAITRE (1), Damien HUGUET (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et Yannick POUJET (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve la convention de partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Doubs-Jura et la maison d'arrêt de Besançon, dans le cadre du projet « Le Temps qui pose »,**
- **approuve la convention de partenariat avec le CHU de Besançon,**
- **approuve la convention-type,**
- **autoriser Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions se rapportant à ces partenariats.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 17

56 - Musées d'Arts et du Temps et Maison Victor Hugo - Dépôts-ventes dans les boutiques

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la mise en œuvre de dépôt-vente dans les boutiques des musées d'Arts et du Temps dans les conditions ci-dessus définies et selon le modèle de convention joint au rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions de dépôt-vente et tout avenant afférant à ces conventions dans les conditions définies à la délibération,
- autorise Mme la Maire à encaisser les recettes liées à ces dépôts-ventes.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

57 - Archives municipales - Signature d'une convention de partenariat avec le service des Archives de France pour la mise à disposition gratuite de ressources documentaires numérisées

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat de participation au portail national des archives.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

58 - Etablissements culturels 2025 - Aides au fonctionnement (solde et aide exceptionnelle) - Aide à l'équipement - Conventonnement

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

Mmes Pascale BILLEREY (2), Aline CHASSAGNE (1), Lorine GAGLILO (1), Myriam LEMERCIER (2), Agnès MARTIN (1), Carine MICHEL (1), Karima ROCHDI (1), Juliette SORLIN (1) et Claude VARET (1) et MM. Guillaume BAILLY (2), Kévin BERTAGNOLI (1), François BOUSSO (2), Sébastien COUDRY (2), Olivier GRIMAITRE (1), Pierre-Charles HENRY (1), Yannick POUJET (2) et Nathan SOURISSEAU (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- concernant le Nouveau Théâtre de Besançon :
 - o approuve le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2025 tel que mentionné dans le rapport,
 - o approuve le versement de la subvention d'équipement indiquée dans le rapport,
 - o autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 1 à la convention 2025 relative aux moyens techniques et financiers du CDN,
- concernant les Deux Scènes :
 - o approuve le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2025 tel que mentionné dans le rapport,
 - o approuve le versement de la subvention d'équipement indiquée dans le rapport,
 - o autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 1 à la convention 2025 relative aux moyens financiers, humains et matériels avec la Scène nationale,
- concernant l'Institut Supérieur des Beaux-Arts :
 - o approuve le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2025 tel que mentionné dans le rapport,

- approuve le versement de la subvention d'équipement indiquée dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 16 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'ISBA.

➤ **concernant la Rodia :**

- approuve le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2025 tel que mentionné dans le rapport,
- approuve le versement de la subvention d'équipement mentionnée dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 1 à la convention 2025 relative aux moyens financiers et matériels de la Rodia,

➤ **concernant l'Orchestre Victor Hugo :**

- approuve le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2025 tel que mentionné dans le rapport,
- approuve le versement de la subvention d'équipement indiquée dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 24

59 - Soirée de clôture Mardis des rives 2025

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention entre la Ville et GBM pour accueillir la soirée de clôture des Mardis des rives 2025.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

60 - Emergences - Première session de soutien 2025

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue des subventions à 10 associations et établissement pour un montant total de 21 000 € au titre du dispositif Emergences, à savoir :
 - 2 000 € à l'association MATUVU?,
 - 2 500 € à l'association SERIAL,
 - 1 000 € à l'association THE ECHO OF THE WHALE,
 - 1 000 € à l'association LES PARLANTES,
 - 1 500 € à l'association ANTENNARIUS PICTUS,
 - 1 000 € à l'association VEGA PROD MUSIC,
 - 3 000 € à l'association LA CIE AU BORD,
 - 2 000 € à l'association ESPERLUETTE COMPAGNIE CIRCASSIENNE,
 - 2 000 € à l'association LA DERNIERE MAISON DU VILLAGE,
 - 5 000 € au service culturel du CROUS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE ;
- attribue deux subventions exceptionnelles, à savoir :
 - 5 000 € à l'association le Scénacle,
 - 18 000 € à l'association Passe Muraille ;
- autorise Mme la Maire, ou son représentant à signer :
 - la convention à intervenir avec le Service Culturel du Crous,
 - l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de subventionnement 2025-2026-2027.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

61 - Aide 2025 à l'association Côté Cour

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

M. Cyril DEVESA (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue une subvention annuelle de 25 000 € à l'association Côté Cour,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention financière annuelle 2025 avec l'association Côté Cour.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

62 - Besançon Ville Amie des Enfants UNICEF - Point d'étape convention 2020-2026

Mme LA MAIRE : Il est question de prendre acte de ce rapport. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

63 - Tickets Loisirs Vacances : Ticket « départ en voyage » des jeunes

M. SOURISSEAU : Il est tard. Je vais donc juste vous dire un mot. C'est un nouveau dispositif, coconstruit avec les services de Carine MICHEL et la Direction de la Vie des Quartiers. L'idée est de rajouter un huitième ticket à nos tickets Loisirs Vacances orienté spécifiquement sur la question du départ en voyage, plutôt pour les plus âgés de nos jeunes. Un dispositif existait déjà pour les enfants, les familles et les adolescents. Là, nous sommes sur les 15-18 ans et sur les 18-25 ans, avec deux modalités de départ : le départ semi-autonome pour les mineurs et un départ autonome pour les majeurs. L'idée est qu'à travers ce nouveau ticket, la Ville de Besançon puisse accompagner à hauteur de 100, 150 ou 200 € selon le quotient familial, les jeunes qui souhaiteraient pouvoir partir. C'est un dispositif dont nous sommes assez fiers et qui nous tenait à cœur, notamment par rapport à des questions de santé mentale, d'émancipation des jeunes. L'idée est vraiment que l'ensemble des jeunes de notre territoire puissent bénéficier d'un droit aux vacances inscrit comme étant universel. Il s'agit donc de l'inscrire dans la pratique. Ce dispositif sera expérimental pour cette année et pour l'année prochaine, et nous sommes fiers de le porter.

Mme LA MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la création à titre expérimental du Ticket « Départ en Voyage » dont le règlement d'intervention est présenté en annexe,
- autorise Mme la Maire ou son représentant à accorder l'aide.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

64 - Aide à l'association Bureau des Associations Franc-Comtoises (BAF) dans le cadre du concert Bouge Ta Rentrée – 2025

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention de 5 200 € au Bureau des Associations Franc-Comtoises (BAF) au titre de la soirée-concerts.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

65 - Service public municipal de la petite enfance : Actualisation du règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je sou mets au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'actualisation du règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant,
- autorise sa mise en œuvre à compter du 20 août 2025.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

66 - Avenant n°2 à la convention d'accueil d'enfants du périscolaire de l'école élémentaire Fourier à Besançon à la demi-pension du collège Voltaire à Besançon

Mme LA MAIRE : Enfin, nous y sommes arrivés. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien. J'en profite pour demander si finalement, on a réussi à régler le problème de l'école de Fontaine-Écu. En effet, on a un grave problème électrique sur le secteur des écoles. Malheureusement, elles pourraient ne pas s'ouvrir demain matin. Il y aura du personnel pour accueillir les familles, mais nous avons des difficultés à ouvrir demain l'école de Fontaine-Écu.

Mme Carine MICHEL (1) et M. Yannick POUJET (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le maintien de l'accueil d'enfants de l'école Fourier au restaurant du collège Voltaire,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention initiale établi en conséquence avec le Département du Doubs et le collège Voltaire.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

67 - Handicap : Conventions de coopération renforcée ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) des écoles Butte et Herriot

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

Mme Claudine CAULET (1) et MM. Kévin BERTAGNOLI (1) et M. Benoît CYPRIANI (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve les conventions de coopération renforcée entre l'Education Nationale, la Fondation Pluriel et la Ville de Besançon pour les ULIS des écoles de la Butte et Herriot,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

68 - Evolution des modalités de facturation de l'accueil périscolaire de l'après-midi

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la nouvelle modalité de facturation telle que présentée à compter de la rentrée scolaire 2025-2026.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Mme LA MAIRE : Nous sommes maintenant sur deux motions, la première présentée par Monsieur BERTAGNOLI et la deuxième sur Mercosur. Je croyais que tout le monde était « à fond » pour défendre l'économie. Je suis déçue. Merci, Karima et Agnès. Bravo. Il y a eu une désertion assez importante, voire une fuite.

69 - Motion « Pour la protection de l'environnement, de la biodiversité et de la santé publique, nous disons « non » à la loi DUPLOMB »

Mme LA MAIRE : Nous passons à cette motion concernant la loi DUPLOMB, pour savoir si cette loi mérite son nom. Monsieur BERTAGNOLI.

M. BERTAGNOLI : Mesdames, messieurs, le 26 mai dernier, la proposition de loi DUPLOMB est arrivée à l'Assemblée nationale. Présentée comme un soutien aux agriculteurs, elle constitue en réalité une régression écologique majeure. Ce texte affaiblit les normes environnementales, accélère la destruction des zones humides, favorise l'agriculture intensive et autorise de nouveau les néonicotinoïdes, des pesticides reconnus comme toxiques pour les insectes, les sols, l'eau et la santé humaine. Nous dénonçons cette loi qui, sous couvert de soutenir le monde agricole, va en réalité à l'encontre des engagements en matière de transition écologique, de justice environnementale, de bien-être animal et de santé publique, des engagements que la Ville de Besançon porte depuis longtemps et qui touchent directement le quotidien des Bisontines et des Bisontins. Pire encore, cette loi a été adoptée sans débat démocratique à l'Assemblée, par simple motion de rejet préalable, une première dans l'histoire de la V^e République. Le travail en commission, les discussions en séance, les amendements devraient être au cœur de nos débats démocratiques. Cette démocratie a été réprimée.

Cette méthode, tout comme cette loi, n'est pas à la hauteur des défis climatiques ni des attentes du monde agricole. Nous demandons donc solennellement le retrait de cette loi, le respect des engagements environnementaux, l'ouverture d'un vrai débat démocratique sur l'avenir de notre agriculture et des mesures justes pour celles et ceux qui nous nourrissent afin de garantir l'accès à une alimentation durable et de qualité pour toutes et tous.

Mme LA MAIRE : Merci. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci beaucoup.

En conséquence, à l'unanimité, le Conseil Municipal demande au gouvernement :

- le retrait de la loi DUPLOMB,
- le respect des engagements nationaux et européens en matière d'environnement et de biodiversité (Charte de l'Environnement, Directive cadre sur l'eau, Stratégie nationale biodiversité 2030, Règlement européen sur la restauration de la nature...),
- un véritable débat démocratique sur l'avenir de notre modèle agricole français, pour encourager une agriculture résiliente et respectueuse du vivant et non une agriculture productiviste et intensive,
- la prise en considération des revendications des agriculteurs et agricultrices, syndicats agricoles et associations environnementales, qui réclament le développement des solutions alternatives aux pesticides pour mettre fin à l'agriculture dépendante des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques, une revalorisation des revenus des paysans et paysannes pour pouvoir vivre dignement de leur métier, la fin des traités de libre-échanges qui empêchent une réelle régulation des prix et ne favorisent pas une production locale pour une consommation en circuit-court, et l'accès à une alimentation durable et de qualité pour toutes et tous.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

70 - Vœu « Pour la relocalisation écologique et solidaire et l'abandon de l'accord UE-Mercosur »

Mme CAULET : Suite à un accord de principe de 2019, après des années de négociations assez opaques, le traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur est entré dans sa phase de ratification, et au regard des conséquences sociales, environnementales et sanitaires, il est important que la Ville de Besançon montre son opposition à ce traité, comme le font d'ailleurs d'autres collectivités, des organisations agricoles et des ONG (organisations non gouvernementales) environnementales. Les accords de libre-échange du Mercosur sont à l'opposé des politiques que nous menons localement où nous exigeons des standards de qualité d'un point de vue environnemental, social et de développement du territoire. Nous vous proposons une motion qui exprime notre opposition à la ratification de ce traité du Mercosur.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Deux abstentions sur le Mercosur.

Face à l'urgence climatique, à la nécessité de renforcer notre autonomie et notre souveraineté alimentaires et à la demande croissante de nos concitoyens pour une économie relocalisée, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- exprime son opposition à la ratification de l'accord UE-Mercosur,
- demander au Gouvernement français et aux institutions européennes d'abandonner ce projet d'accord,
- réaffirmer sa volonté de relocaliser la production de denrées alimentaires et de biens essentiels, et demande une évolution du cadre européen pour permettre une véritable préférence locale dans les marchés publics, en cohérence avec les ambitions de transition écologique et le soutien à l'agriculture de proximité.

La Ville de Besançon se joint aux milliers de collectivités territoriales en Europe qui se sont déjà exprimées et nous déclarons avec force : « Non à l'accord de libre-échange UE - Mercosur et oui à la relocalisation écologique et solidaire ».

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 2

Conseiller intéressé : 0

Je vous propose de clore la séance. Merci beaucoup.

La séance est levée à 23h26.

La secrétaire de séance,



Pascale BILLEREY
Conseillère Municipale Déléguée

La Maire,



Anne VIGNOT
Présidente de Grand Besançon Métropole